VENDREDI 27 JUIN 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1840
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'agricole recrute à tour de bras !



L'inscription récente de l'agriculture dans le domaine des métiers en tension en France met en lumière le besoin criant de main-d'oeuvre notamment saisonnière. Illustration cette semaine dans Terres de Bourgogne, avec une réunion récente d'information dans le cadre des chantiers à mener en Côte-d'Or pour les productions de maïs. La proximité des vendanges remet aussi le sujet sur la table.

Pages 10, 11 et 12



P.05
ACTUALITÉS
Prédation // Débats vifs sur la prédation dans l'Yonne et la Nièvre



P.13
PRODUCTIONS *Élevage*
Moissons // Les moissons battent leur plein



P.18
DOSSIER *Vignes*
Vignes // Foncier, équipements

Encart : Démeterre Horizon Vert sur certains cantons.





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 INTEMPÉRIES : MAIS QUE SE PASSE-T-IL EN CÔTE-D'OR ?

.05 MOBILISATION : LES DENTS DE LA NIÈVRE

.06 RENCONTRE : QUOI DE NEUF À BAIGNEUX ?

.07 FILIÈRE : LA GRANDE AMBITION DU GAGNANT-GAGNANT

.08 FOURRAGES : UNE JOURNÉE POUR S'AIGUILLER

.09 SYNDICALISME : LÉANDRE VOCORET, NOUVEL ANIMATEUR EN PRODUCTIONN ANIMALES ET VITICOLES

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 EMPLOI : LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURES SONT TOUJOURS EN TENSIONS

.11 RECRUTEMENTS : LE MAÏS A BESOIN DE BRAS

.12 L'AGRICULTURE, UNE CHANCE POUR L'EMPLOI

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 MOISSONS : CHAMPS, NOUS VOILÀ

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 CULTURES : L'INQUIÉTUDE PERSISTE CHEZ LES BETTERAVIERS

.15 PLANTES COMPAGNES COLZA : UNE ASSOCIATION DE BIENFAITEURS !

.16 ARVALIS : CHOISIR ET ANTICIPER SES VARIÉTÉS DE BLÉ TENDRE POUR LE SEMIS CET AUTOMNE

DOSSIER //

.18 SPÉCIAL VIGNE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.28 DYNAMIQUES DE TERRITOIRES : LES CAMPAGNES EFFACÉES ET RELÉGUÉES ?

.29 REMISE DE PRIX : LA RÉALITÉ AU SERVICE DE L'AVENIR

.30 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : DES ÉCOLIERS DE MARSANNAY-LE-BOIS RÉCOMPENSÉS À PARIS

SERVICES

.31 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 PETITES ANNONCES

.36 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.38 RENCONTRE : UN MARIAGE DES SAVEURS ET DES TRADITIONS

.39 AGENDA LOISIRS

.32 ÉVÉNEMENT : L'AMOUR DE LA NIÈVRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Résidus de pesticides Les ministres de l'Agriculture demandent des mesures de réciprocité

Une quinzaine de ministres de l'Agriculture de l'UE a soutenu la demande portée par la France de proposer d'ici la fin de l'année une révision du règlement européen sur les limites maximales de résidus de pesticides (LMR) pour que les molécules interdites dans l'UE voient systématiquement leur LMR ramenée à la limite de détection. *« Ce principe doit devenir notre norme »*, a insisté la ministre française Annie Genevard estimant que le règlement LMR qui date d'une vingtaine d'année *« repose sur approche basée sur les risques qui est devenue incohérente »*. La Commission européenne s'est engagée à présenter des mesures en la matière sur la base d'une étude d'impact. *« Les pesticides les plus dangereux qui sont interdits dans l'UE pour des raisons environnementales et sanitaires doivent être interdits dans les importations »*, a confirmé le commissaire européen à la Santé Oliver Varhelyi en charge du dossier. Et pour les autres LMR, il a dit partager les préoccupations des ministres promettant d'examiner *« les possibilités de mettre en œuvre ce principe dès cette année »*. Certains États membres, le Portugal notamment, ont toutefois prévenu qu'il faudrait se montrer vigilant pour que cette réciprocité ne soit pas vue comme du protectionnisme et qu'il faudrait donc *« prévoir des exceptions lorsqu'il n'y a pas d'alternative suffisante »*, par exemple pour des denrées que l'UE ne produit pas comme le café ou les fruits exotiques.

Label haie Nouvelle version au 31 août, mieux adaptée aux types de haies et modes de gestion

Une nouvelle version du cahier des charges « Gestion » du Label Haie (lancé en 2019) va s'appliquer au 31 août. L'idée est de mieux *« s'adapter à tous les territoires, modes de gestion des haies et types de haies »*, résume à Agra Presse Maxence Belle, chargé de projet au sein du Réseau Haies France, qui porte le label. Il y aura désormais « deux voies de gestion » : la « gestion sylvicole » et la « libre évolution », jusque-là indifférenciées. Si on schématise, la voie sylvicole consiste au *« rajeunissement de la haie à travers des coupes »*, tandis qu'avec la libre évolution, l'agriculteur « intervient peu sur la haie », « le renouvellement est lent mais naturel ». S'ajoutent de nouveaux « indicateurs spécifiques » aux jeunes haies et une « clarification de la rédaction » de certains indicateurs. Dans une visioconférence, le Réseau Haies explique que le niveau d'exigence global du cahier des charges « reste le même », « voire est un peu plus ambitieux », avec un niveau 1 « plus exigeant », un niveau 2 « moins exigeant » et un niveau 3 « plus exigeant ». Pour autant, Maxence Belle assure que cette mise à jour « ne va pas entraîner de sorties du label », d'autant que les labellisés auront « un délai confortable de deux ans » pour s'adapter aux indicateurs avec changement.

Foncier Les JA mettent sur pause l'ambition d'une vaste réforme

Si un volet foncier subsiste dans le rapport d'orientation des JA, mis en ligne le 18 juin, il n'apparaît plus en tête des priorités. Le président Pierrick Horel l'avait admis, peu avant son congrès : *« Ce n'est pas la meilleure fenêtre de tir »*, d'après lui, *« vu le paysage politique » peu favorable à des majorités « notamment sur le foncier qui est assez clivant »*. *« On n'a peut-être pas la capacité de porter une grande loi foncière pour le moment »*, avait-il reconnu le 28 mai face à la presse. Quelques mois plus tôt, le syndicat réclamait pourtant des États généraux. Les Jeunes agriculteurs disaient vouloir *« faire signer des chartes d'engagement (pour une réforme foncière) à des partenaires qui travaillent sur le sujet »*. Le chantier est mis sur pause. Reste l'ambition de *« s'inscrire dans des travaux sur des propositions de loi »*, avec comme objectif de *« passer quelques petites choses çà et là »*, selon Pierrick Horel. Une proposition phare du rapport d'orientation est de s'appuyer sur l'accord de 2021 entre les sections des fermiers (SNFM) et des propriétaires (SNPR) de la FNSEA concernant l'attractivité du statut du fermage. Objectif : limiter les contentieux, inciter les propriétaires à mettre à bail, tout en facilitant l'installation des jeunes dits « hors cadre familial ».

// EN IMAGE

Mercosur Une organisation écartelée sur la viande bovine



Le sous-continent sud-américain s'est rendu indispensable pour approvisionner la planète en viande bovine. Les pays riches et émergents importent massivement la viande qu'ils ne peuvent pas produire ou qu'ils ne produisent plus. L'essentiel de la viande exportée en plus dans le monde est produite en Amérique du sud. Aucun pays importateur n'est prêt à s'en détourner alors que les conditions d'élevage et leur bilan carbone sont décriés. Mais assouvir l'appétit de leurs concitoyens est leur priorité. En 2024, le Brésil a été le moteur de la croissance mondiale de viande bovine (+1,17 Mtéc) loin devant l'Australie (+ 360 000 téc), dont la production est erratique, et la Chine (260 000 téc), absente sur le marché du grand export, rapporte l'Institut de l'élevage (Idele). le Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay - la Colombie est membre associé), a-t-il seulement les moyens de répondre à ces multiples demandes ? Sa production de viande bovine a franchi l'an passé le cap des 15 Mtéc. Dorénavant, elle équivaut à un cinquième de la production mondiale. Le Brésil en a produit 11 Mtéc (+1 Mtéc en un) et l'Argentine 3,1 Mtéc. L'Uruguay et le Paraguay sont aussi nécessaires pour équilibrer les marchés mondiaux de la viande. Une grande partie de leur production est exportée. Et aucun autre pays n'est en mesure de prendre le relais.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ENERGIES

Le moratoire rejeté à l'Assemblée nationale

Le 24 juin, l'Assemblée nationale a finalement rejeté une proposition de loi qui prévoyait un moratoire sur l'éolien et le solaire. Un coup de frein, pour l'instant repoussé, mais incompréhensible pour une bonne partie du monde agricole.

Sans surprise, l'Assemblée nationale a largement rejeté le 24 juin en première lecture la proposition de loi (PPL) Gremillet sur la trajectoire énergétique de la France, profondément remaniée par le RN et la droite lors de son examen dans l'hémicycle la semaine dernière. 142 députés ont voté pour, 377 contre. Les groupes de l'ancienne majorité présidentielle (EPR, MoDem, Horizons) avaient décidé de s'opposer au texte d'origine sénatoriale, fustigeant notamment l'inscription dans le texte d'un moratoire sur les énergies éolienne et solaire, à l'initiative de LR et du RN.

Le texte va désormais repartir pour une deuxième lecture au Sénat, prévue les 8 et 9 juillet, quelques jours avant la fin de la session parlementaire. Cette proposition de loi avait été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sous la pression du RN, qui en avait fait un motif de censure du gouvernement Bayrou. Elle est censée servir d'indicateur au gouvernement pour finaliser un décret fixant la nouvelle feuille de route énergétique de la France pour la période 2025-2035. Le décret, qui doit mettre le pays sur la voie de la neutralité carbone en 2050, doit paraître lui *« avant la fin de l'été »*, sans attendre *« la fin de la navette parlementaire »*, avait assumé le 14 juin le ministre de l'Industrie Marc Ferracci.

Soutien indéfectible

A la veille du vote à l'Assemblée sur cette proposition de loi Chambres d'agriculture France a mis en garde le 23 juin contre un moratoire sur le photovoltaïque qui *« fragilise notre agriculture et la souveraineté énergétique». « En 2024, 80 % des installations photovoltaïques de « moyennes toitures » (100-500 kW) ont été posées sur bâtiment agricoles, d'après un communiqué. Cela représente un revenu de 800 M€ par an pour le monde agricole. »* Un moratoire sur le solaire *« condamnerait aussi, de fait, le développement de l'agrivoltaïsme, qui permet d'améliorer la production agricole tout en assurant un revenu complémentaire aux agriculteurs. »* Le ministre de l'Energie Marc Ferracci avait réaffirmé le 23 juin son soutien *« indéfectible »* aux énergies renouvelables, lors d'un déplacement en Vendée. Dans une interview aux Echos, Marc Fesneau a lui indiqué que le groupe des députés MoDem à l'Assemblée votera contre la PPL. Le président du groupe Horizons Paul Christophe a aussi déclaré à l'AFP qu'il proposait à son groupe de s'opposer au texte.

De son côté, le groupe LR apparaissait divisé, le député Antoine Vermorel-Marques fustigeant dans Le Monde le récent vote à l'Assemblée. Le 19 juin, les députés ont adopté un moratoire sur l'éolien et le solaire, avec les voix de la droite et de l'extrême droite.

La FNSEA vent debout

Face à cette situation, de nombreuses réactions s'était exprimées : La FNSEA y voyait une mesure inacceptable pour les agriculteurs : *« Bien que la FNSEA soit consciente des contraintes budgétaires de l'État, elle exprime sa plus vive opposition à l'adoption par l'Assemblée nationale d'un moratoire général et brutal sur les énergies renouvelables électriques, ainsi qu'à la suppression des objectifs de production de biocarburants. Ces amendements, votés sans aucune concertation avec les acteurs des filières concernées, sont incompréhensibles pour le monde agricole. Grâce à la production photovoltaïque, à l'agrivoltaïsme, à la méthanisation et aux biocarburants, les agriculteurs français sont des acteurs centraux de la transition énergétique en France. Ces projets sont essentiels pour :*

Renforcer l'autonomie énergétique des fermes ;

Permettre la rénovation et le développement de bâtiments agricoles qui renforce la résilience économique des agriculteurs ;

Diversifier les revenus ;

Réduire l'empreinte carbone des exploitations et contribuer à décarboner les autres secteurs en participant à l'électrification des usages ;

Contribuer à la souveraineté énergétique du pays tout en préservant, voire développant, la souveraineté alimentaire grâce à des garde-fous portés par la profession agricole ;

Répondre à la décarbonation du secteur des carburants liquides et des besoins protéiques de l'alimentation animale par les biocarburants.

En bloquant tous les projets en cours ou à venir, ce moratoire remet en cause des années d'engagement, d'investissement et de travail sur le terrain ! C'est un coup économique brutal pour les milliers d'agriculteurs développant des projets ancrés dans les territoires et qui contribuent aux transitions agricoles et bas-carbone. La FNSEA appelle les parlementaires à sortir des postures politiques et à prendre leurs responsabilités en retirant le moratoire. »



Pour une partie du monde agricole, impliqué dans des expérimentations de productions énergétiques en lien avec l'agriculture, ce moratoire n'avait aucun sens.

De son côté, la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) acvait réagi dès le 20 juin : *« Nous exprimons exprime notre vive incompréhension après l'adoption, à l'Assemblée nationale, d'un amendement instaurant un moratoire total sur les installations éoliennes et photovoltaïques. Ce coup d'arrêt brutal va à l'encontre des besoins exprimés par les agriculteurs et des dynamiques locales engagées pour une transition énergétique, concrète et équilibrée. Cette mesure frappera directement le monde agricole, de plus en plus impliqué dans la production d'énergies renouvelables. En bloquant l'ensemble des projets, ce moratoire remet en cause des modèles agricoles innovants, qui intègrent l'énergie comme un levier de diversification, d'adaptation au changement climatique et de résilience économique. Partout en France, des agriculteurs développent des projets agrivoltaïques rigoureux et intégrés, respectueux des terres et construits avec les territoires. En balayant ces initiatives, l'amendement compromet des années de travail et envoie un signal de défiance au monde agricole et rural. Cette instabilité législative fragilise la confiance des acteurs engagés dans la transition. Elle souligne l'urgence d'une stratégie énergétique claire et cohérente, notamment à travers la PPE 3. La FFPA exhorte le Gouvernement à reprendre la main via la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, pour garantir une trajectoire lisible et durable des énergies renouvelables dans les territoires. L'agrivoltaïsme est un outil concret au service des agriculteurs, construit avec les acteurs locaux, pour sécuriser les productions et contribuer à l'autonomie énergétique du pays. »*

Berty Robert, avec Actuagri



// INTEMPÉRIES

21

Mais que se passe-t-il en Côte-d'Or ?

Le Châtillonnais a été durement frappé par les orages de la mi-juin. Ce nouveau sinistre en rappelle d'autres, toujours dans la même région.

S'il s'agissait d'une série TV, on pourrait l'appeler « les tempêtes de l'Ouest». Chaque année, un phénomème météo de grande ampleur secoue un secteur en particulier de l'Ouest de la Côte-d'Or, dans des proportions inédites. Comme nous le rapportions la semaine dernière dans nos colonnes, les plus gros dommages de ce mois de juin 2025 ont été enregistrés dans le Châtillonnais, avec notamment un poulailler complètement arraché à Chaumont-le-Bois. En 2024, tout le monde se souvient des sinistres du côté de Vitteaux, Semur, Venarey et Montbard.

Un an plus tôt, le village de Savoisy, encore une fois près de Châtillon, y était passé avec, souvenez-vous, un de nos reportages vidéo dans les cultures de Yannick Salomon. Et que dire de 2022, avec le fameux orage à Liernais, un peu plus *« bas »* dans le département.



Jérémy Rognon, agriculteur à Pothières au nord de Châtillon, dans son colza couché et tout blanc.

Le colza a du mal

Jérémy Rognon, agriculteur à Pothières, n'a pu que constater les dégâts, dimanche 15 juin au petit matin : *« Je n'ai pas de casses sur mes bâtiments mais les cultures sont touchées comme celles de plusieurs confrères. Pour ma part, mes 6 ha de lentilles sont dans un sale état, tout est au sol. À mon avis, le broyeur sera de sortie… Le colza, qui était sans doute la culture la plus prometteuse de l'année, est touché à environ 60-70% sur mes 28 ha de champs. Il est tout blanc, il y a encore certaines gousses mais les tiges sont cassées. Au moment où je vous parle, lundi 16 juin, l'expert n'est pas passé, nous verrons ce qu'il dit »*. Celui qui préside l'équipe JA de Châtillon-Laignes-Montigny se prononce sur ces phénomènes météo: *« les orages s'intensifient au fil des années, le réchauffement climatique y est sans doute pour quelque chose… Ici dans le Châtillonnais, nous sommes situés dans l'axe de grandes forêts et de cours d'eau. Avant, les orages étaient bénéfiques, nous avions 15-20 mm d'eau avec seulement quelques éclairs mais là, ça devient du grand n'importe quoi ! Dans le cas de Chaumont-le-Bois, le vent s'engouffre comme dans un entonnoir et emmène tout sur son passage »*. Jérémy Rognon poursuit : *« face à cette problématique grandissante, il faut bien sûr s'assurer pour pouvoir repartir de l'avant, même si cela ne fait pas tout. Pour minimiser les risques, il faut aussi privilégier la diversification quand cela est possible »*.

Avis de Groupama

David Doyer, agriculteur à Chaudenay-la-Ville près de Bligny-sur-Ouche, membre de la commission assurance régionale de Groupama Grand-Est qui est en charge des risques climatiques, a en tête plusieurs chiffres démontrant l'étendue des dégâts : *« La zone Ouest du département est effectivement très touchée, très régulièrement. Cette récurrence, nous ne la retrouvons pas dans la plaine ni en viticole. Les sinistres de Liernais s'étaient traduits par des dédommagements de 12 millions d'euros ! Pour le Châtillonnais un an plus tard puis dans la zone de Vitteaux l'an passé, c'était trois millions d'euros à chaque fois. Il se passe quelque chose tous les ans et 2025 n'a pas échappé à la règle »*. David Doyer partage un autre élément chiffré : *« en 1990, les coûts des aléas climatiques pour l'ensemble des assureurs, sécheresses et inondations comprises, affichaient une facture nationale d'1,5 milliard d'euros. Aujourd'hui, c'est plus de trois fois plus, nous sommes à 5 milliards »*. L'éleveur poursuit : *« pour la partie agricole, à l'échelle de la caisse régionale Groupama Grand Est, cela s'est traduit par un fort déséquilibre des primes encaissées et des sinistres versés avant la réforme de la multirisque climatique de 2023 : 10 millions d'euros reçus, contre 23 millions versés en moyenne chaque année entre 2012 et 2022. C'est colossal. Évidemment, tout ceci est corrélé au changement climatique »*. Le coût du sinistre de Liernais avait motivé une étude locale : *« il n'est pas simple d'expliquer ces phénomènes, des couloirs favoriseraient davantage la formation d'orages dans ces secteurs. Demain, l'intelligence artificielle pourra sans doute nous aider à mieux comprendre. Tous les assureurs comptent beaucoup sur l'IA pour une meilleure prise en charge en amont, lors de la survenance de ces aléas climatiques violents »*.

AG

// DDT

89

Retour sur le contrôle unique

Ce jeudi 19 juin, la DDT de l'Yonne a réalisé une réunion d'information consacrée aux agriculteurs situés en zones vulnérables aux nitrates.

C'est dans l'amphithéâtre du lycée La Brosse, que la DDT a reçu les agriculteurs pour une réunion d'information sur les nitrates. Flavien Aviotte, responsable de l'unité Ressource en eau et pollution diffuses, Véronique Thureau, de la Direction départementale des territoires de l'Yonne et Elise Nesling-Dunyach, chargée de mission Gestion de la ressource en eau à la DDT, ont commencé la réunion en présentant l'historique du contrôle unique. C'est au cours de trois journées, jeudi 19, lundi 23 et mardi 24 juin, que les trois responsables de la DDT ont relayé les informations et fait comprendre aux agriculteurs les enjeux. *« La première nouveauté concerne le jour du contrôle. Les contrôleurs vous laissent deux fiches d'observation désormais, la seconde est prévue dans le cadre de la MISA et permet de renseigner l'ambiance du contrôle et doit être retournée auprès de l'autorité coordinatrice des contrôles »*, intervient Véronique Thureau. Flavien Aviotte poursuit à son tour sur les points sur lesquels il veut mettre l'accent. Le premier concerne les périodes d'interdiction d'épandage, qui sont, selon les constats réalisés, très souvent respectées par les agriculteurs. Le point 2, concerne le stockage des effluents d'élevage et celui-ci retient son attention, notamment lors du stockage au champ. *« Je souhaitais vous mettre en avant les points de vigilance, il ne faut pas stocker là où l'épandage est interdit, ne pas stocker sur un sol nu, mais au moins sur un lit absorbant de 10 cm d'épaisseur, renseigner la date de dépôt et de reprise dans le CEP, couvrir les tas de fumiers ou fientes de volaille si le stockage est supérieur à 10 jours et pour terminer, il faut stocker 9 mois maximum, et ne pas revenir pendant 3 ans au même emplacement »*, ajoute-t-il.

Expliquer les moyens de mise en conformité

C'est en faisant défiler les diaporamas qu'il continue son discours concernant le point 3, à savoir l'équilibre de la fertilisation azotée, qui selon les constats, comporte souvent des anomalies. *« Il faut prendre en compte le résultat de l'analyse de sol et faire attention aux cultures avec une dose plafond »*, explique-t-il, devant la concertation de certains éleveurs. Il poursuit, en se consacrant, au point 4, à savoir, l'analyse du sol, une anomalie souvent constatée. *« C'est un contrôle obligatoire même pour les exploitations sans fertilisation minérale et organique, le résultat doit être pris en compte dans le PPF de l'îlot où l'analyse a été faite, et peut être pris en compte par les autres îlots avec des conditions identiques de sol, de fertilisation et de précédents identiques »*, affirme-t-il. Quant au point 5, sur le respect du plafond d'azote des effluents organiques épandus et où aucune anomalie n'a jamais été constatée, le responsable de la DDT n'en précise pas les points de vigilance. Malgré l'accumulation des points réglementaires, tous les regards sont tournés vers les trois agents de la DDT et Flavien Aviotte continue. Le point 6 concerne le respect des conditions particulières d'épandage, où des anomalies ont déjà pu être constatées. *« Vous devez être vigilant concernant une égalité parfaite entre la surface épandue et la surface de l'îlot de laquelle est retirée la surface d'interdiction d'épandage ainsi que les distances complémentaires pouvant être définies pour les ICPE »*, manifeste-t-il. Véronique Thureau, prend la relève en abordant le point 7, concernant la présence d'une couverture végétale en interculture. *« Le couvert doit être homogène, la surface cumulée en repousses de céréales et en couvert de légumineuses pures ne doit pas dépasser 20 % de la SAU en interculture longue, c'est une nouveauté. Tout comme le dernier point de vigilance, à savoir, le protocole de réalisation du reliquat post-récolte doit être précisé dans le GREN* »*, affirme-t-elle. Le point 8, lui, concerne la bande tampon, et notamment le stockage au champ qui rencontre de nombreuses anomalies. C'est pour cela qu'elle précise quelques points. *« Je souhaitais parler des points de vigilance concernant les écoulements BCAE*1, la largeur doit prendre en compte les éléments hors îlot, les bandes tampons peuvent être retournées pour être resemées à condition qu'une déclaration préalable soit faite à l'administration et aucun stockage ne doit être fait sur la bande tampon »*, déclare-t-elle. Après une heure et demie de réunion, les esprits se dispersent, mais Flavien Aviotte reprend la parole pour passer rapidement au point 9, qui concerne la région de la Bretagne, et le point 10 : les mesures concernant la gestion adaptée des terres, où les anomalies, avant de mettre un terme à la réunion.



Flavien Aviotte, Responsable de l'Unité Ressource en Eau et Pollution Diffuses, Véronique Thureau, de la direction départementale des territoires de l'Yonne et Elise Nesling-Dunyach, chargée de mission gestion de la ressource en eau à la DDT.

Charlotte Sauvignac

**Groupes Régionaux d'Expertise Nitrates*

**1 Bonnes Conditions agricoles et environnementales*

// MOBILISATION

Les dents de la Nièvre

Suite à la huitième attaque à l'EARL du Château (Achun), une mobilisation de la FDSEA et des JA 58 s'est déroulée dans l'exploitation puis devant la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, le 13 juin.

Si l'analogie avec les dents de la mer peut faire sourire, les éleveurs eux ne rient plus face à la prédation. Preuve de ce désarroi : c'est sur une volonté émanant des cantons que les éleveurs FDSEA et JA 58 se sont rassemblés à l'EARL du Château (Achun) le 13 juin, afin de soutenir les associés victimes d'une huitième attaque les jours précédents...

Au total, près de 70 personnes étaient présentes suite à l'appel à mobilisation, afin de témoigner de leurs propres expériences en la matière, en présence d'Enguerran Robas, sous-préfet de Clamecy et référent prédation pour le département, et de Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre. Durant la rencontre, les échanges furent vifs notamment avec la réaction de Thomas Lemée, président des JA BFC : *« Nous sommes abandonnés par un État inactif... Les cheptels sont touchés de plus en plus durement avec des attaques qui impactent avec autant de violence ceux qui prennent soin nuit et jour des animaux. Faut-il un drame humain pour que l'État intervienne efficacement sur cette question de la prédation ? »*. Dans la même veine, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, développe : *« La profession s'adapte à tout : aux aléas, aux réglementations, aux contraintes du métier, etc. Mais, là nous ne pouvons pas nous habituer au loup et ce d'autant plus quand l'OFB ne reconnaît pas la présence lupine dans la Nièvre – au travers de ses comptages annuels. Nous, éleveurs, sommes la première protection face au loup, mais qu'adviendra-t-il lorsque ce rempart tombera ? »*. Durant les discussions, quelques-uns ont décidé d'aller à la rencontre de la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottingnies, à Cosne, avec comme preuve de la violence de l'attaque l'une des brebis décédées.

Chiffrer l'impact

Là, des échanges plus fluides entre les organismes gérant la prédation furent promis. Après cette promesse, la question du coût réel de la prédation dans le département, qu'il soit matériel ou immatériel, fut évoquée comme une piste à détailler afin de prouver la situation dramatique aux ministères référents du loup et de l'agriculture. Afin d'éclairer un peu cet aspect, le service de remplacement de la Nièvre affiche des journées de répit accordées à 24 personnes pour toute l'année 2024 et à 20 personnes de janvier à avril 2025... Sans avoir de précision sur les motifs exacts de ces demandes, la question de l'impact psychologique reste un élément que la FDSEA et les JA 58 souhaitent mettre en avant dans ce fameux *« prix à payer de la prédation »*... Pour rappel, dans la Nièvre, du 1er janvier au 11 juin, une centaine de constats ont été réalisés par l'Office français de la biodiversité, 63 pour lesquels la responsabilité du loup n'a pas été écartée, 26 dont la cause est indéterminée, 9 pour lesquels la responsabilité a été écartée et une non liée à la prédation. Au total, ce sont 198 animaux morts (tous constats confondus) et 127 blessés qui sont à déplorer. Si, en date du 17 juin, aucune autre action syndicale n'était prévue, les deux syndicats ne s'interdisent rien et attendent de pied ferme les effets concrets dans la Nièvre du rétrogradage du statut du loup... Thomas Lemée conclut : *« La situation n'est plus tenable et les parlementaires de la Nièvre et de la Région doivent prendre leurs responsabilités. C'est l'élevage ou le loup. La colère monte et si rien ne change, les actions syndicales seront à la hauteur du désarroi et de la colère des agriculteurs victimes et prédatés »*.

Chloé Monget



Camille Deroche / JA 58

Près de 70 personnes se sont réunies à l'appel de mobilisation de la FDSEA et des JA 58 à Achun le 13 juin.



Camille Deroche / JA 58

Thomas Lemée et Fabienne Decottingnies en pleine discussion à Cosne, le 13 juin.



Camille Deroche / JA 58

L'EARL du Château (Achun) est victime 8 fois, en environ deux mois et demi d'attaques sur son cheptel.

// PRÉDATION

« Ces réunions servent à mettre un peu de pression pour faire évoluer la loi »

Ce jeudi 19 juin, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé, en partenariat avec le sous préfet d'Avallon, la DDT et les louvetiers, une matinée prédation loup avec les éleveurs.

Dans la ferme de Lilian Rameau, à Précy-le-Sec, au cœur de la zone la plus exposée aux attaques de loups dans le département, Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon, accompagné par les services de la DDT et les louvetiers, ouvrent la discussion. *« Au 16 juin, on est à 45 constats réalisés au total, pour 27 constats loups non écartés et 42 victimes, loups non écartés. À titre d'information, en 2024 sur la même période, on était à 16 constats réalisés pour 11 constats loups non écartés. Cette carte est renouvelée chaque mois. C'est une petite nouveauté, puisqu'avant, vous n'aviez qu'un bilan annuel alors que maintenant vous avez un bilan mensuel »*, commente-t-il, en s'appuyant sur la carte affichée à l'écran. C'est dans un climat de tension que l'agent de la DDT, à ses côtés, poursuit. *« Au niveau des dommages sur l'année 2025, on a 25 dommages loups non écartés qui concernent 9 éleveurs et 4 dommages dits indéterminés sur lesquels l'expertise n'a pas pu conclure à un dommage probablement lié au loup chez trois éleveurs. Ce qui nous fait 29 dossiers indemnisés pour un montant total de 21 000 euros »*, énonce-t-il. Avant de prolonger son intervention, un éleveur, l'interpelle. *« Qu'est-ce que vous comptez faire lorsque les causes sont indéterminées ? »*, questionne-t-il. *« Dans certains cas, on a la possibilité d'indemniser même si les cas sont indéterminés, si on prend en compte le contexte. Si l'expertise ressort indéterminée mais qu'à côté, il y a eu des constats, dans le doute, on préfère que ça profite à l'éleveur, donc on préfère les indemniser »*, répond-il. À côté, d'autres éleveurs en profitent pour élever la voix. *« Et en ce qui concerne l'indemnisation des bovins ? »*, enchaîne-t-il. *« Les ovins ne sont plus les seuls à être pris en charge dans les indemnisations, un bovin a été fait »*, réplique-t-il.

« On n'en veut plus des chiens »

Sébastien Hennon, poursuit en parlant des cerclages. *« En Cercle 1 vous débloquez une nouvelle aide au berger, qui permet d'avoir une aide financière pour qu'une personne vienne et vous aide au quotidien dans la gestion des troupeaux »*, manifeste-t-il. Cependant, cette aide a ses limites puisqu'elle ne concerne, pour l'instant, que les ovins. Quant à l'élevage bovin, cela met un peu plus de temps. *« Il y a un arrêté qui est en cours de concertation, pour la non-protégeabilité des troupeaux. Un précédent arrêté avait été retoqué, mais celui-ci a été pris d'une manière différente. Il devrait être mis en application cet été et donc débloquer des tirs de défense et certaines aides »*, annonce-t-il. Face à eux, les éleveurs prennent la parole, pour aborder les difficultés de moyens de protection actuels. *« Nous ne voulons pas de chiens. Il y a quinze jours, une femme est passée à vélo et a failli se faire attaquer, si j'avais pas été là, elle y serait passée. Aujourd'hui, nous n'avons pas de système de protection 100 % efficace »*, témoigne-t-il. Après deux heures d'échange, le sous-préfet d'Avallon fait le bilan. *« Ça a permis de tout remettre à plat, certains vont nous faire à nouveau des demandes d'aides. Il faut aussi rappeler la chaîne d'information. L'habitude fait que les gens oublient de nous prévenir, de nous faire remonter des informations »*, résume-t-il.

À ce jour, les éleveurs attendent avec impatience l'évolution du cadre de protection du loup. *« J'ai eu des attaques en avril/mai, on s'est protégés en faisant des parcs nocturnes avec des fils électriques la nuit. J'ai demandé des tirs de défense, vu que j'avais mis un moyen de protection en place et pour l'instant, il n'a pas été accordé. Tant que la loi ne change pas, on ne peut rien faire »*, confie Lilian Rameau, éleveur d'ovins à Précy-le-Sec. Après avoir subi une attaque sanglante, en perdant une vingtaine de bêtes, cet éleveur, essaie de garder le cap. *« Le lendemain de l'attaque, c'est jamais facile, et ça impose une charge de travail supplémentaire, mais j'ai aussi une vie de famille. Je me suis donc dit : soit j'arrête, soit je l'accepte, je ne vais pas me rendre malade »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// RENCONTRE

Quoi de neuf à Baigneux ?

Nous avons rencontré Didier Robin, agriculteur et maire de Baigneux-les-Juifs pour parler de tout et de rien. Enfin surtout de tout !



Didier Robin en était sûr la semaine dernière : les moissons auront déjà débuté autour de chez lui, le jour de la sortie de ce journal.

Un tracteur aperçu à Baigneux : nous nous arrêtons. La tête de l'exploitant nous est familière puisqu'il s'agit de Didier Robin, l'ancien président de la coopérative de déshydratation, seul agriculteur dans son village. La dernière fois que nous l'avions croisé, c'était fin février, dans le cadre de sa recherche de médecin pour sa commune. Avant d'aborder la fenaison et les moissons avec lui, la question nous brûle les lèvres : alors ? *« Non, rien… L'ancien médecin de Baigneux n'a toujours pas de successeur et les habitants doivent encore se déplacer pour se faire soigner… »*, répond le maire qui, même s'il ne désespère pas, commence forcément à trouver le temps long. Il y a bien eu des pistes ces dernières semaines, mais aucune ne s'est concrétisée : *« quelqu'un était prêt à être embauché. J'ai fait venir la communauté de communes, on s'était mis d'accord sur un prix : 5 500 euros mensuels, mais il a demandé le double, 11 000 euros nets ! Il nous a dit qu'un remplacement de 24 heures, en garde de nuit au CHU de Dijon, lui permet de toucher 1 500 euros nets ! On a beau dire que l'argent n'est pas un problème mais si, c'est un problème. Pour 35 heures ici, il aurait eu son cabinet, une secrétaire, les 5 500 euros étaient plus que du net. Mais cela ne s'est pas fait ! »*.

« Plutôt joli »

Bon allez, parlons de choses plus agricoles. Ça dit quoi, on en est où à Baigneux ? Didier Robin répond que *« c'est plutôt joli »* : *« mais ici, on aime bien parler une fois que c'est dans la benne. Sur nos petites terres, il y a souvent des surprises, du bon côté comme du moins bon. D'ailleurs, les coups de chaud que nous auront peut-être des conséquences, je ne sais pas »*. Le jour de la sortie de ce journal, les moissons auront déjà débuté, estimait Didier Robin, rencontré le 18 juin : *« tout mûrit vite et tout sera récolté plus vite que prévu, finalement. Avec cette météo, au moins, nous pouvons et nous pourrons travailler sur de longues périodes et faire du bon boulot, contrairement à l'an passé. En l'eau de 2024, c'était impossible »*. En *« creusant »* un peu plus, aussi bien l'orge, que le blé et le colza semblent prometteurs. Les agriculteurs *« du coin »* semblent confiants mais le vrai problème, forcément, sera le prix : *« il est certain que ce ne va pas passer. En plus, je vois que le prix du gazole remonte avec le conflit entre Israël et l'Iran. Ce dernier pays ne représente que 3 % du pétrole mondial mais il y a déjà des impacts à la pompe, on nous prend pour des pigeons ! La période qui débute est celle où nous consommons le plus de carburant »*. Croisé lors d'une prestation de services en foin, Didier Robin observait une baisse des volumes mais une qualité remarquable de la récolte : *« entre les tonnages et la qualité, nous retiendrons la qualité. C'est un plus pour les animaux qui en ont manqué après les récoltes de 2024 »*.

23 ha de moutarde

Didier Robin parle ensuite de sa propre ferme : *« les cultures sont en bio et sont donc décalées par rapport au conventionnel. Le blé, c'est joli là aussi, mais comment va-t-il réagir face aux fortes chaleurs que nous avons ? J'ai également du colza : il est prometteur, mais une partie d'un champ est très sale et j'aurai beaucoup de mal à le récolter »*. C'est une grande première pour lui : l'agriculteur a semé très récemment de la moutarde bio, celle-ci a eu la chance de bénéficier des précipitations du week-end des 14 et 15 juin : *« j'ai testé cette culture car je ne sais plus quoi mettre pour être rémunéré. Oui, je n'ai pas fait semblant en semant 23 ha de moutarde ! Vu que c'est inédit, je vais assurer le coup en semant de la luzerne dans la même parcelle, afin d'assurer une récolte »*. Pour terminer cette rencontre (en guise d'anecdote) en plus de contribuer à la souveraineté alimentaire du pays comme ses homologues agriculteurs, Didier Robin assure aussi le renouvellement de générations puisque cet homme de 41 ans attend son quatrième enfant pour le mois de septembre !

AG

// JEUNES AGRICULTEURS

« La ruralité et ses enfants »

La 9e édition du concours photo « La ruralité et ses enfants », est officiellement ouverte.

Réalisé en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne renouvelle leur concours photo annuel avec pour thème « La ruralité et ses enfants». Ouvert officiellement ce lundi 23 juin, les Jeunes Agriculteurs ont souhaité faire un focus sur les enfants qui grandissent dans les territoires ruraux, enjeu important, car ce sont ceux qui incarnent l'avenir des régions rurales et agricoles. Le concours est ouvert à tous et comprend de nombreux lots, pour les trois vainqueurs, dont des billets pour une visite du château de Saint-Fargeau, une visite de sa ferme et des bouteilles de champagne.

Comment ça marche ?

Chaque participant doit transmettre une à deux photos maximum au syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne par mail à l'adresse suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com. Ce mail doit contenir le nom, le prénom et le numéro de téléphone ainsi que la commune où a été prise la photo. Attention, le thème doit être respecté, sinon le jury, composé de jeunes agriculteurs disqualifiera automatiquement la photo.

Vous pouvez candidater jusqu'au 1er août, à minuit. À la clôture des participations, les photos seront soumises au vote du public via la page Facebook des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, ainsi qu'à l'appréciation d'un jury composé de jeunes agriculteurs.

Charlotte Sauvignac



Affiche du concours photo de l'édition 2025 des JA89



// FILIÈRE

La grande ambition du gagnant-gagnant

Permettre à des éleveurs côte-d'oriens de trouver des débouchés à Paris, mais aussi localement, en valorisant leurs bonnes pratiques environnementales : c'est l'ambition de l'association Eau et agriculture durable du Châtillonnais. Un principe gagnant-gagnant tentant, mais dont la mise en œuvre réclame l'implication de nombreux acteurs.

Lancée en 2023, la démarche Eau et agriculture durable du Châtillonnais (EADC) est le fruit d'une ambition commune de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, de l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Sequana, de la Métropole du grand Paris, de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands lacs et du parc national de Forêts. Présidée par Vincent Lavier, l'association EADC vise à valoriser les pratiques agro-environnementales des éleveurs du Châtillonnais afin, en contrepartie, de leur ouvrir les portes de nouveaux débouchés, notamment sur Paris et sa région. Un objectif qui réclame de franchir de nombreuses étapes, dont l'une, capitale, est la constitution d'une filière viande bovine, apte à répondre aux attentes du marché de la restauration collective parisienne, mais aussi, pourquoi pas, de la métropole dijonnaise, du Conseil départemental de Côte-d'Or et du Conseil régional de BFC.



La journée EADC organisée au lycée de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, ambitionnait de porter un regard le plus large possible sur les tenants et les aboutissants de la création d'une filière viande bovine locale.

Tous les acteurs concernés

C'est dans ce contexte qu'une journée spéciale était organisée au lycée agricole de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine, le 13 juin. Les organisateurs avaient choisi de rassembler tous les acteurs concernés : éleveurs, collectivités, les coopératives, abattoirs, outils de découpe et les financeurs. Entre interventions de conseillers de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, tables-rondes et visites d'exploitations engagées, les participants pouvaient « embrasser » la totalité des enjeux qui se nouent pour permettre à cette éventuelle filière d'exister et de se développer. *« Le chemin qu'EADC s'apprête à faire, nous l'avons déjà fait »*, soulignait Zoltan Kahn, agriculteur icaunais, directeur de la SAS Terres du Pays d'Othe et participant à la journée. Ce groupement d'agriculteurs bio travaille sur le bassin de la Vanne qui représente la plus grosse aire de captage des eaux de Paris. *« On a décidé de proposer aux Parisiens de manger ce qu'ils boivent,* ajoute-t-il. *On s'est retrouvés intégrés à l'élaboration du Plan d'alimentation durable de la ville de Paris. »* Aujourd'hui ils transforment et commercialisent des légumineuses, des céréales, des oléagineux, des produits laitiers, des jus. La restauration collective représente 60 % de leur activité. Un exemple évidemment très inspirant pour le projet de filière d'EADC et ce d'autant plus que les clients de Terres du Pays d'Othe sont en recherche de viandes labellisées ou bio et qu'ils ont du mal à en trouver. Une réalité confirmée par une étude présentée par Antoine Claudet, du service diversification et circuits courts de la Chambre d'agriculture.

Une place à prendre

Il y a une place à prendre tout en s'appuyant sur l'expérience acquise par cette filière icaunaise dans la capacité à surmonter les mille-et-une difficultés de la constitution d'une filière, et dans les problématiques de logistique, éternel « talon d'Achille » des filières de producteurs.

Afin de rappeler le contexte dans lequel tout cela s'inscrit, Amélie Poulleau, conseillère bovin viande et fourrage de la Chambre d'agriculture, avait présenté le potentiel de production sur le Châtillonnais et les coûts actuels de production de ces éleveurs. *« Deux objectifs se posent aux producteurs,* rappelait-elle : *sécuriser leurs revenus en valorisant des volumes importants et en obtenant une plus-value suffisante, mais aussi sécuriser l'approvisionnement de la filière, en optimisant la saisonnalité des ventes et en gérant les équilibres carcasse. »* Des points qu'Édouard Maréchal ou Mathieu Javelle, éleveurs locaux, ont aussi en tête. Le premier nommé, éleveur de Charolaises à Châtillon-sur-Seine, a participé à l'analyse des coûts de production, *« mais dans ce processus d'élaboration d'une filière,* précise-t-il, *on voudrait savoir si tout le monde (coopératives, collectivités) nous suit. Notre première attente, c'est la rentabilité. Personnellement, je travaille sur la question avec les coopératives Feder et Sicarev, pour m'appuyer sur une expertise et valider la finition de nos bêtes. »* L'attente en matière de visibilité sur les prix est une priorité pour ces éleveurs, et les dynamiques de contractualisation qui se mettent en place peuvent y participer. Être un acteur de ses propres produits est aussi un élément qui pèse dans la balance : Mathieu Javelle y voit un facteur valorisant : *« avoir l'occasion de s'impliquer et de discuter avec tous les échelons d'une filière, ça n'arrive pas si souvent à un éleveur !* soulignait-il, *mais il faut que nous parvenions à expliquer l'intérêt de valoriser notre viande. »* Un aspect essentiel face aux collectivités potentiellement clientes mais soumises à des contraintes budgétaires croissantes. L'un des intérêts de cette journée EADC était aussi de faire comprendre que, pour certaines collectivités aujourd'hui, instaurer, plusieurs fois par semaine, des menus sans viande, ou lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est le moyen de dégager des marges financières permettant d'aller vers de la viande de meilleure qualité, locale, et en rémunérant correctement les producteurs. Ce ne serait pas là le moindre des avantages qu'une filière viande bovine EADC pourrait mettre en évidence.

Berty Robert

// CONTACTS UTILES

Une fiche pour la FCO

Après l'alerte de la profession agricole sur la situation des élevages nivernais touchés par la FCO, l'État a mis en place une «cellule d'urgence sanitaire et économique » le 20 mars. Durant cette dernière, l'idée de réaliser une plaquette regroupant l'ensemble des contacts utiles a émergé. Aujourd'hui, celle-ci est disponible. Pour rappel, les chiffres arrêtés au 1er mai 2025 pour les effectifs bovins allaitants font état d'un déficit de 9584 naissances ce qui représente 8 % de veaux nés en moins par rapport à la campagne précédente soit 4 fois plus que la moyenne (en général, la Nièvre perd 2 % de naissances maximum tous les ans).

Chloé Monget

Source : CA 58





// FOURRAGES

58 Une journée pour s'aiguiller

Le 12 juin, à Ougny, Opti'fourrages, journée dédiée aux fourrages, était organisée par quatre partenaires avec un objectif précis.

Dans un contexte climatique bien différent de celui de l'an passé, et afin de donner quelques clefs aux exploitants concernant la gestion des fourrages, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la FRCUMA BFC, Groupama et Malecot-Poirier Agri, proposaient une journée dédiée début juin à Ougny. Pour la troisième année, la journée Opti'Fourrages s'articulait autour de différents ateliers.

Ainsi, il fut question de l'importance de l'analyse fourragère nécessaire pour l'ajustement les rations dans l'optique de conserver des performances techniques et économiques. Dans la même lignée, la question du *« coût du fourrage rendu à l'auge »* a été abordée, notamment avec les différences entre l'enrubannage ou l'ensilage, prenant en compte, parmi d'autres éléments, l'éloignement des parcelles ou les charges fonctionnelles comme le GNR. Le changement climatique fut également mis en lumière comme un élément primordial à prendre en considération pour l'avenir dans la gestion des fauches, des stocks, des choix de variétés à implanter, avec en ligne de mire l'autonomie de l'exploitation. En sus, des démonstrations de matériels ponctuaient la rencontre, ainsi que des interventions de Ponge et de la SARL Alexandre.



Malécot-Poirier Agri.

Une gamme complète de matériels Krone était présentée par Malécot-Poirier Agri avec quelques démonstrations de matériels dont 6140 TTV Warrior, 6165.4 TTV, 6170 RC Shift ou encore le système de direction automatique eSteer 10.



La question du coût à l'auge fut abordée par Charles Duvignaud, conseiller bovins viande et fourrages à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la rencontre à Ougny.



La question du coût à l'auge fut abordée par Charles Duvignaud, conseiller bovins viande et fourrages à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, lors de la rencontre à Ougny.

Ensemble c'est tout

Afin de compléter le tout, deux adhérents de la Cuma du Chemin (Moissy-Moulinot) ont pris la parole pour présenter leur système de mutualisation du matériel, mais pas uniquement. Sylvain Ratheau et Florent Curcifix ont pointé l'organisation au sein de la Cuma de cinq fermes ayant décidé de travailler collectivement pour les fenaisons. Cette coordination un peu particulière est dépeinte par les intervenants : *« L'idée de départ était de mettre en commun du matériel servant environ 7 jours par an. Puis, nous avons eu l'idée d'aller au-delà. Aujourd'hui, nous travaillons ensemble chez l'un puis chez l'autre, sans se poser de questions. Une fois qu'une parcelle est terminée, nous attaquons la suivante. Nous partons du principe que nous avançons plus vite à plusieurs, ce qui se vérifie dans les faits puisque grâce à ce travail collectif nous pouvons nous dégager du temps pour notre famille ou nos engagements divers et variés en dehors de l'exploitation »*. Après leur intervention, Sylvette Bernard, animatrice FRCUMA BFC, rappelle : *« outre le partage du matériel, certaines Cuma vont jusqu'à mettre en commun les mauvaises récoltes afin qu'un exploitant-adhérent ne soit pas pénalisé. Dans tous les cas, le concept de la Cuma s'ajuste à ceux qui la composent toujours en suivant l'objectif de la force du collectif »*. D'ailleurs, cette vision du partage, se retrouva durant toute la journée avec des échanges allant bon train entre les exploitants venus pour l'occasion. Afin de poursuivre les discussions, toujours dans une ambiance décontractée, un repas était proposé par les JA du canton.

Pour Emmanuel Bernard, vice-président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et président de la commission Élevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, les bénéfices de cette journée étaient multiples : *« le concept est d'allier technique, économie et partage de connaissances ; offrant certains repères dans un milieu professionnel en perpétuel changement, avec des clefs pour contenir certaines charges. Le tout pour tenter d'atteindre une certaine autonomie dans nos exploitations »*. Il conclut : *« Enfin, la présence de différents organismes et partenaires lors de cet événement montre parfaitement qu'en agriculture, il y a un véritable intérêt à mettre les informations et compétences en commun pour avancer »*.

Chloé Monget

// AGRIVOLTAÏSME

21 Un projet en route à Darcey

Claude Nocquard et Margaux Blondon, éleveurs porcins à Darcey, sont concernés par une installation agrivoltaïque dont les travaux devraient débuter l'an prochain.

Il ne faut jamais parler à un inconnu ? Si, parfois, ça peut valoir le coup ! En 2021, une voiture s'arrête devant le portail de Claude Nocquard et s'ensuit une discussion sur la pluie et le beau temps. Enfin plutôt le beau temps, car monsieur est représentant d'une société spécialisée dans l'agrivoltaïsme. Des exploitants sont recherchés pour mettre à disposition des terres, celles-ci accueilleraient une installation combinant production agricole et production d'énergie au même endroit. Claude Nocquard fait tout de suite *« tilt »*, lui qui recherche une solution pour trouver de l'ombre à ses 80 truies élevées en plein air.

Tout s'enchaîne

Depuis cette rencontre il y a quatre ans, beaucoup l'eau a coulé sous les ponts : un beau projet est en train de voir le jour sur la commune de Darcey. *« L'enquête publique est aujourd'hui terminée, nous avons le permis de construire »*, présente Claude Nocquard, *« il reste encore pas mal de démarches à accomplir mais nous tenons le bon bout. Si tout va bien, les travaux débuteront l'an prochain, pour une mise en route une année plus tard »*. Le projet mené par la société Plénitude est important : 39 000 panneaux seront installés sur une surface comprise entre 40 et 45 ha. *« Ces modules seront à une hauteur de trois mètres, ce qui laissera beaucoup de place dessous pour nos animaux et nous-mêmes »*, fait remarquer l'éleveur de 60 ans, *« les truies bénéficieront d'ombre et seront bien mieux en période de canicule. Leurs yourtes actuelles protègent très bien contre le froid mais de moins en moins contre le chaud. Les fortes chaleurs des dernières années ont été problématiques »*. La location des terres permettra de générer un revenu annuel de 40 000 euros. Le contrat s'échelonne sur une durée de 40 ans.

D'autres avantages

Mais ce n'est pas tout, comme le décrit Margaux Blondon, associée à Claude Nocquard : *« en plus du bien-être animal, des compléments de revenu, il y aura beaucoup plus de confort dans notre travail au quotidien. Des chemins seront aménagés, l'électricité sera apportée sur la parcelle alors qu'aujourd'hui, nous ne travaillons qu'avec un groupe électrogène… Nous pourrons réaliser davantage de travaux avec cette énergie. Toute la clôture sera refaite, elle répondra aux nouvelles normes concernant les mesures de biosécurité qui ne cessent d'évoluer pour les élevages en plein air comme le nôtre »*. La jeune femme de 29 ans, originaire du village, sera rejointe par Paul Buffler, son compagnon, lorsque Claude Nocquard fera valoir ses droits à la retraite. Ce dernier n'aura peut-être même pas le temps d'apprécier l'installation agrivoltaïque en tant que chef d'exploitation : *« mon départ devrait effectivement coïncider avec la mise en route du système. C'est dommage, mais c'est comme ça ! »*.

AG



Les deux Côte-d'Oriens, à côté de l'une de leurs 80 truies élevées bio et en plein air.



// SYNDICALISME

89 Léandre Vocoret, nouvel animateur en production animales et viticoles

Arrivé le 4 mars dernier, Léandre Vocoret est le nouvel animateur en productions animales et viticoles. Rencontre.

Originaire de l'Yonne, Léandre Vocoret, a grandi dans une famille et un domaine viticole reconnu dans le Chablisien. Mais c'est à travers un projet familial, qu'il a décidé de se lancer en transformation laitière. *« Avec mon frère, on avait pour ambition d'ouvrir un bar à vins et fromages. Je suis parti à l'ENIL, l'Ecole nationale d'industrie laitière, pour pouvoir réaliser ce projet. Ce BTS est une formation assez reconnue »*, témoigne-t-il. Amateur de gastronomie locale, Léandre apprend petit à petit les rouages de la transformation laitière. *« C'était bien fait, chacun avait sa cuve, un formateur était là pour nous superviser, et techniquement à la fin, il ne devait plus rien nous dire. Tout ce qu'on produisait était vendu à la boutique donc les élèves étaient amenés à faire de la vente »*, ajoute le jeune Icaunais. C'est d'ailleurs à ce moment qu'il trouve sa passion : la vente. Après avoir obtenu son diplôme, il décide de partir dans les Hautes-Alpes, à Guillestre, pour réaliser un Certificat de qualification professionnelle (CQP). *« J'ai commencé à travailler dans une petite fromagerie sur place, la fromagerie Durance, où ils allaient acheter du lait auprès des producteurs. Un gars avait pour projet de récupérer les producteurs de toute la zone pour les faire travailler différemment. Par exemple, avec seulement du lait de foin. La démarche c'était de mieux faire travailler et donc de mieux rémunérer »*, se souvient-il.

« J'ai beaucoup de curiosité, j'ai envie de découvrir plein de choses »

Après une première expérience réussie et le diplôme en main, Léandre Vocoret rentre sur ses terres pour faire les marchés. *« J'ai bossé chez les fromages de Thomas, il venait de reprendre la boîte. J'ai tout de suite eu beaucoup de responsabilité. J'étais vendeur sur les marchés, tous les jours, sauf le lundi »*, confie-t-il, le sourire aux lèvres. Il décide de quitter Auxerre pour Troyes, en rejoignant les Primeurs de la Champagne. *« Pendant près de dix mois, j'ai été commercial, et je vendais des fruits et légumes notamment, mais parfois des produits de la marée. C'était hyper intéressant, on pouvait s'adresser à des particuliers comme à des établissements scolaires »*, se souvient-il. Après l'Aube, Léandre descend dans l'Hérault pour retrouver son produit phare : le fromage. *« Je suis parti à Montpellier et j'ai voulu repartir sur la vente de fromages. J'ai réalisé une expérience au sein de la Crémerie du Faubourg. Ils avaient envie de proposer des produits de bonne qualité à leurs clients »*, manifeste-t-il. Malgré la bonne ambiance de la fromagerie, Léandre a le mal du pays et décide de revenir sur ses terres. *« J'ai travaillé chez Maximo pendant plusieurs mois, malgré la pression que c'était au quotidien, j'avais besoin de travailler. Ensuite, j'ai voulu tester mes limites en intégrant l'armée. Un mois m'a suffi pour comprendre que ça ne me conviendrait pas »*, confie-t-il par la suite. C'est alors, après de nombreuses expériences professionnelles, en sillonnant les départements, que Léandre est contacté par un cabinet de recrutement pour intégrer la FDSEA de l'Yonne en tant qu'animateur de productions animales et viticoles. *« C'est un job qui cumule toutes mes expériences professionnelles et qui est passionnant »*, avoue-t-il. Après avoir connu le monde du commerce, aujourd'hui, Léandre a le souhait *« d'aider les agriculteurs, au travers de l'administratif, de l'information ou encore des formations. L'objectif est d'aider les agriculteurs par tous les moyens »*, conclut-il.



Léandre Vocoret, nouvel animateur en productions animales et viticoles

Charlotte Sauvignac

NOUVELLE RECRUE

58 Secrétaire de la FDSEA 58

Christine Labalte, 58 ans et nivernaise, est la nouvelle secrétaire de la FDSEA 58. Répondant au standard du syndicat, elle est LA voix au bout du fil. Une voix qui se fait d'ailleurs entendre au-delà du combiné puisque Christine est passionnée de chant : *« la communication vocale est importante pour moi car elle permet de faire passer des messages et des émotions »*. Ainsi, au sein de la FDSEA 58, elle s'occupe du standard, mais pas seulement : *« je suis en charge de la commande groupée de fioul du vendredi, je fais aussi le relais pour la comptabilité ou encore la gestion du courrier »*. Après avoir travaillé au Centre d'expertise et de ressource titres de la Préfecture de Nevers, ce poste, qu'elle occupe depuis avril 2024, est pour elle *« polyvalent et très varié, toujours en lien avec les exploitants – même si cela est à distance »*, et ajoute : *« Aiguiller les personnes en demandent de renseignements est très gratifiant. Même si je n'ai pas toujours les réponses à leurs questions, l'équipe et moi-même faisons notre possible pour y remédier et offrir les bonnes informations le plus rapidement possible »*. Elle conclut dans un grand sourire : *« N'hésitez pas à appeler, nous sommes-là pour vous aider ! »*.

Chloé Monget

FDSEA 58 : 03 86 93 40 92



Christine Labalte, secrétaire de la FDSEA 58, est aussi passionnée de chant.

ANCIENS EXPLOITANTS

21 C'était bien, dans le 12



Une cinquantaine de membres de la section des anciens exploitants de Côte-d'Or (SDAE21) sont partis du 5 au 11 mai dans le département de l'Aveyron (12). Au programme de cette très belle semaine : visites touristiques, balade en barque, visite de la cave de Roquefort, visite d'une exploitation agricole de moutons, grotte de Dargilan, nombreux villages médiévaux ou encore le Viaduc de Millau, sans compter la découverte du patrimoine local ainsi que sa bonne gastronomie.

Le tout dans une ambiance conviviale. Un grand merci au voyagiste Chagrive Voyages pour l'organisation de ce périple. Les anciens exploitants sont d'ores et déjà prêts à repartir l'an prochain pour de nouvelles aventures.

FDSEA

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET ASSURANCE DE PERSONNES

EN CAS DE PROBLÈME, C'EST RASSURANT DE POUVOIR COMPTER SUR UNE VOISINE.

gan ASSURANCES

Adeline BERILLE
AGENT GÉNÉRAL À VENAREY LES LAUMES
13, avenue Jean Jaurès
Tél. : 03 80 96 08 87

VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.

Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Adeline BERILLE - Agent général n° Orias 24006208 - www.orias.fr - 13, avenue Jean Jaurès, 21150 VENAREY LES LAUMES
Tél. : 03 80 96 08 87 - semur-les-laumes@gan.fr - Photo : Margot Fayol.

// EMPLOI

Les métiers de l'agriculture sont toujours en tension

Peu d'agriculteurs se reconnaissent en tant qu'employeur ou manager. L'embauche de saisonniers agricoles est pourtant une expérience et un moment clé à ne pas négliger. Cette main-d'œuvre, vitale pour le bon fonctionnement de l'exploitation, nécessite ainsi d'être anticipée et bien préparée.

Selon l'Association nationale emploi-formation en agriculture (Anefa), 52 % des projets de recrutement dans l'agriculture ont été considérés comme difficiles par les employeurs l'année passée. Un constat largement corroboré par le nouvel arrêté gouvernemental fixant la liste des métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement. Peu importent les régions, les activités directement et indirectement liées à l'agriculture apparaissent bien souvent dans les trois premiers métiers en tension.

Ne pas négliger la rédaction de l'offre d'emploi

C'est dans ce contexte que l'Anefa Auvergne Rhône-Alpes (Aura) et la FRSEA Aura ont organisé une série de webinaires dédiée au recrutement. Selon Emma Martin, conseillère à l'antenne France Travail de Villefranche-sur-Saône (Rhône), la rédaction de l'offre d'emploi est une étape à ne pas négliger. *« Il est primordial de donner le plus d'informations possibles, sans pour autant noyer le candidat »*, assure-t-elle. Les avantages, tels que la prise en charge du repas du midi ou la mise à disposition d'une salle de repas, d'un logement ou d'un espace réservé aux caravanes ou aux vans aménagés, sont également des éléments valorisants à mentionner. *« L'annonce va refléter l'accueil et la considération que vous portez à vos futurs salariés »*, assure Nathalie Chuzeville, chargée de mission pour l'Anefa Aura. Mais l'embauche directe d'un salarié saisonnier n'est pas l'unique solution. De plus en plus d'employeurs font appel à la main-d'œuvre d'une entreprise prestataire. Dans ce cas de figure, Sophie Chermat, responsable du département de lutte contre le travail illégal pour la Dreets Aura [1], recommande d'établir une contractualisation. *« L'objectif est de vérifier qu'on ait bien affaire à une vraie entreprise, mais également de négocier un tarif forfaitaire lié à la tâche et à l'importance des travaux à exécuter, et non pas lié au nombre de salariés, ni au nombre d'heures de travail effectué »*. Autre élément à ne pas négliger : l'entreprise sous-traitante doit rester l'unique employeur du salarié. *« Elle encadre, donne les instructions et s'occupe de la rémunération, en aucun cas l'exploitant ne doit devenir l'employeur… Si petit à petit, le traitement est similaire à celui d'un salarié de l'exploitation, le lien de subordination risque de glisser »*, met en garde Sophie Chermat.



Shutterstock

Plusieurs formations de management des saisonniers agricoles peuvent être financées par le fonds Vivea et permettre aux exploitants de se sentir plus à l'aise durant cette période souvent synonyme de stress.

Faire appel à une entreprise de prestations

Dans le cas d'un recours à une entreprise de prestations de travaux agricoles (ETA), les règles demeurent quasi identiques. Mais une nouvelle tendance semble se dessiner. *« Dorénavant, de nombreuses entreprises existent deux ou trois années, le temps de réaliser un certain chiffre d'affaires, mais leurs prestations se limitent à la seule mise à disposition d'une main-d'œuvre étrangère, sans technicité propre*, alerte Vanessa Raynaud, agente de contrôle à la Dreets. *Le risque est alors une dilution des responsabilités, ainsi qu'une dégradation des conditions de travail »*. Ces structures établissent un cadre similaire à celui des entreprises de travail temporaire (ETT), sans être pour autant soumises au même cadre légal. Les risques sont alors de couvrir certaines infractions, comme le prêt illicite de main-d'œuvre, le marchandage ou encore l'emploi d'étrangers sans titre. Afin d'éviter ces écueils, Vanessa Raynaud conseille de vérifier certaines obligations relatives à la structure sous-traitante. *« Pour une prestation égale ou supérieure à 5 000 €, l'entreprise doit être immatriculée avec un extrait Kbis datant de moins de 3 mois et ses salariés ont l'obligation d'être déclarés auprès des organismes compétents, tels que l'Urssaf et la MSA, tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat »*. Le recours à un saisonnier, qu'il soit en direct ou par le biais d'un prestataire, ne doit donc pas être pris à la légère. L'anticipation et la responsabilisation demeurent les maîtres-mots d'une collaboration réussie.

Léa Rochon

(1) Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne Rhône-Alpes

// EMPLOYEURS

Les bons gestes à adopter dès l'arrivée d'un saisonnier

Accueillir, gérer puis fidéliser des saisonniers agricoles ne constituent pas des compétences innées. Afin de guider au mieux les exploitants tout au long de cette démarche, France Travail, Ocapiat et Vivea proposent plusieurs conseils et formations.

Chaque année, la région Auvergne Rhône-Alpes compte près de 100 000 saisonniers, avec un pic d'accueil durant les mois d'août et de septembre. Avec plus de 5 400 contrats d'une durée inférieure à deux jours, la prévention des risques et la fidélisation constituent de réels enjeux. Selon Matthieu Danguin, responsable du service Santé et sécurité au travail à la MSA Ain-Rhône, 40 % des accidentés ont moins d'un an d'ancienneté. Surtout, les saisonniers rencontreraient des accidents plus graves que la normale. Afin de limiter au maximum ce scénario, quelques gestes peuvent être adoptés dès l'arrivée d'un saisonnier sur l'exploitation. L'évaluation des risques professionnels, le document unique, la fiche d'accueil et de présentation des éléments de sécurité, ainsi que le règlement intérieur constituent des supports importants à présenter. *« En tant qu'employeur, le Code du travail demande également de réaliser une formation pratique et appropriée sur la circulation des engins, l'exécution du travail et la conduite à tenir en cas d'accident »*, rappelle Matthieu Danguin, avant de préciser que ces guides d'accueil sont disponibles en téléchargement sur le site de la MSA.

« Une personne bien intégrée a davantage envie de rester »

Outre cet aspect sécuritaire, soigner l'accueil des saisonniers permet d'éviter des démissions précoces. *« Une personne bien intégrée a davantage envie de rester, cela évite un important turn-over des équipes et donne l'image d'une entreprise qui sait garder ses saisonniers »*, assure Meryem Lugrin, référente régionale agriculture et agroalimentaire pour France Travail. Selon Delphine Clerc-Gessay, conseillère Ocapiat, les bons gestes à adopter dès l'accueil sont relativement simples. *« Il est impératif d'indiquer en amont l'heure à laquelle le saisonnier doit être présent, comment se rendre à l'adresse et toute autre information qui puisse lui donner confiance »*. Lorsque les missions sont similaires, accueillir simultanément l'intégralité des saisonniers est un réel plus. *« Il faut également faire les démarches administratives, comme la signature de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), ou encore présenter les personnes encadrantes et ne pas attendre la fin de la journée pour évoquer un geste technique mal effectué »*. Une visite de l'entreprise constitue également un moyen de responsabiliser la personne et de donner un sens à son travail. *« Un saisonnier est avant tout un salarié qui doit comprendre les gestes et identifier les risques… Certains gestes peuvent paraître évidents pour vous, mais ils ne le sont pas pour tous »*, affirme, quant à elle, Nathalie Chuzeville, chargée de mission à l'Association nationale paritaire pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et à la FRSEA Auvergne Rhône-Alpes. Afin de guider au mieux les chefs d'exploitation, les managers et les salariés, Ocapiat a également mis en ligne gratuitement une série de capsules vidéo[1]. Une autre pratique, mise en place par France Travail, permet de proposer au saisonnier une période d'immersion. Gage de légalité en cas de contrôle et de sécurité pour la personne en immersion, la convention peut être téléchargée en ligne[2] et être signée de façon électronique. Enfin, plusieurs formations de management des saisonniers agricoles peuvent être financées par le fonds Vivea et permettre aux exploitants de se sentir plus à l'aise durant cette période souvent synonyme de stress.



IAR

Quelle que soit la filière, réussir l'embauche d'un saisonnier agricole requiert de l'anticipation et de la préparation.

Léa Rochon

(1) Campnum.com.

(2) Immersion-facile.beta.gouv.fr/ ou appelez France Travail au 39 95 pour obtenir davantage d'informations.

RÉGION

// RECRUTEMENTS

Le maïs a besoin de bras

La culture offre, chaque année, une réelle opportunité de premier job d'été. Dans ce contexte, le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 est le pivot pour les saisonniers et les agriculteurs, dans une organisation qui réclame réactivité et adaptabilité.

Épuration, castration : voici les deux grosses étapes qui vont concerner les cultures de maïs semences en Côte-d'Or dans les jours qui viennent et cela nécessite une importante main-d'œuvre. Dans ce but, chaque année, le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 se mobilise afin d'attirer les volontaires et d'offrir l'opportunité d'un emploi saisonnier. Le chantier est d'importance puisque, cette année, 400 ha de culture et 17 producteurs sont concernés dans le département. Début juin, afin de présenter à la fois les raisons et les subtilités de ces interventions sur le maïs, mais aussi les critères très concrets pour se faire recruter dans ce cadre, et l'organisation des travaux, une réunion était organisée à Brazey-en-Plaine. Elle a attiré un grand nombre de curieux, en grande majorité des étudiants voyant là l'occasion de décrocher un premier job saisonnier. L'intérêt étant qu'en l'espèce, on peut être recruté dès l'âge de 16 ans et avec une rémunération au Smic pour tout le monde. « *L'an dernier,* précise Pascaline Ginet, animatrice et coordonnatrice au sein d'Agri Ressources 21, *nous avons recruté pour ces chantiers 166 saisonniers âgés, en moyenne, de 17 ans. Cela a représenté plus de 5 400 heures de mise à disposition de saisonniers auprès des producteurs et cal avait concerné 320 ha et 14 producteurs. Pour 2025, nous interviendrons probablement sur 380 ha et pour le compte de 15 producteurs.* »

Réactivité et souplesse

Le bon lien entre les demandes des producteurs et les possibilités de main-d'œuvre pour y répondre est assuré, au sein d'Agri Ressources 21, par Antonin Huguenot, en charge de la gestion des plannings, et lui-même ancien saisonnier dans ce domaine. Le recours à un groupe Whatsapp paraît, en l'occurrence, l'outil le plus adapté pour une mission réclamant de la réactivité. « *J'envoie,* expliquait-il, *pour chaque mission, les horaires à respecter mais aussi les coordonnées GPS des parcelles concernées.* » Sur ce type de mission, les saisonniers sont embauchés par le groupement d'employeurs et mis à disposition des agriculteurs qui adhèrent au même groupement. Ces agriculteurs n'ont donc pas à gérer tout l'aspect administratif des embauches. Ils ont à accueillir les saisonniers sur les parcelles à travailler, à leur fournir les consignes de travail et à assurer l'encadrement lors du chantier. Afin de rendre plus concrète les choses, à Brazey-en-Plaine, un producteur de maïs semences à Aiserey, Vianney Thivant, était venu expliquer en quoi consistait le travail. L'épuration, qui consiste à éliminer les maïs non conformes, est déjà en cours. La castration, elle, lors de laquelle on retire la fleur femelle de la plante, va démarrer vers le 10 ou 15 juillet pour prendre fin un mois plus tard.

Berty Robert

Renseignements : au 03 80 68 67 58 ou par mail : geagricole21.accueil@gmail.com



La réunion de Brazey-en-Plaine a attiré un grand nombre de curieux.

// TÉMOIGNAGE

« Nous avons la chance de pouvoir fidéliser nos salariés saisonniers »

Organisation rigoureuse, diversification des cultures, bien-être des salariés, les agriculteurs actionnent volontiers des leviers pour voir leurs saisonniers revenir chaque année. C'est le cas de Marc Fauriel, arboriculteur à Loriol (Drôme), qui mise sur des contrats clairs, une production diversifiée et un accompagnement de confiance.



Marc Fauriel

Marc Fauriel, arboriculteur diversifié en agriculture biologique à Loriol. (Drôme).

Face aux tensions croissantes dans le secteur du recrutement agricole, notamment saisonnier, Marc Fauriel, arboriculteur dans la Drôme a désormais une équipe stable dont il est reconnaissant pour son engagement de longue durée sur l'exploitation.

Fidéliser pour mieux former

« *Nous sommes un Gaec à quatre associés. Nous produisons pommes, poires, cerises, abricots et pêches, tout en bio, c'est une diversité qui permet d'étaler les travaux tout au long de l'année, c'est aussi cela qui nous a permis de fidéliser une certaine main-d'œuvre, par rapport à des exploitations monoproduits qui ont une période bien définie de travaux dans l'année* », explique Marc Fauriel. L'exploitation emploie huit personnes en contrat à durée indéterminée sur l'exploitation, auxquels s'ajoutent deux salariés permanents sur la SAS attenante, destinée au conditionnement et à la commercialisation des produits. « *Entretien des vergers, traitements phytosanitaires, encadrement d'équipe, gestion des filets… Nous pouvons former ces personnes et les verrons revenir chaque année* ». Un confort rendu également possible grâce à l'annualisation du temps de travail, qui permet une meilleure adaptation entre-temps de travail et vie personnelle des salariés. « *Cela rend les choses plus flexibles, par exemple pour des personnes ayant des enfants ou une activité personnelle, comme un chasseur qui veut chasser le jeudi, et qui est d'accord pour ajouter des heures de travail en été, par exemple* ». Mais en ce qui concerne les travaux extérieurs, la quarantaine de saisonniers annuelle n'est pas toujours facile à recruter. D'autant plus que le vivier étudiant s'est tari. « *Aujourd'hui, le rythme des vacances scolaires ne correspond plus trop au temps des travaux dans les champs. Les jeunes sont disponibles plus tard dans la saison, dans l'été, et partent plus tôt. Mais pour des exploitations multiproduits comme la nôtre, le gros de l'activité commence début juin pour se finir fin octobre. Aujourd'hui, à partir du 15 août, il n'y a plus personne. C'est une ressource que l'on n'a plus* », explique-t-il.

Les travailleurs étrangers, « indispensables »

Chaque année, Marc Fauriel recrute quinze travailleurs étrangers, qui viennent renforcer les équipes via le dispositif de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). « *Les personnes en contrat OFII viennent environ six mois sur l'exploitation. Ils viennent de Tunisie et du Maroc. Pour la plupart, cela fait 20 ans qu'ils viennent sur l'exploitation chaque année, ce qui nous invite à investir dans la formation. Ils connaissent parfaitement l'exploitation et ses spécificités, ils nous sont indispensables* », assure l'arboriculteur. « *Ils sont encadrés par les chefs d'équipe, nos huit collaborateurs présents à l'année sur l'exploitation. Ainsi, ils complètent notre noyau dur : nos salariés, nos collaborateurs à l'année et ces contrats OFII. Nous avons de la chance de tous les avoir. Nous recrutons des profils manuels, pour travailler aux champs, pour l'éclaircissage, la cueillette, la taille, taille en vert et taille d'hiver* ».

Dans la Drôme, Marc Fauriel est aussi référent professionnel pour l'introduction de cette main-d'œuvre étrangère. « *En Drôme, nous avons proposé à notre préfecture que la FDSEA soit tiers de confiance pour les services de l'État. Nous garantissons donc l'acheminement et la véracité des contrats, pour la sécurité des salariés, éviter tout problème et fidéliser au maximum cette précieuse main-d'œuvre* ». Ainsi, pour Marc Fauriel, la durabilité de ce système de recrutement repose aussi sur un cadre administratif clair. « *Cela permet aux salariés de se projeter, même pour les contrats les plus courts. Ils savent à quoi s'en tenir, au niveau du salaire et des horaires. Il n'y a pas de surprise, pas de problème, ils savent que le travail est régulier avec une durée qui est respectée* ». Un système rassurant, qui participe une fois de plus au bien-être des travailleurs saisonniers.

Charlotte Bayon

// SYNDICALISME

La FNSEA, unique organisation représentative des employeurs agricoles

La FNSEA vient d'être à nouveau reconnue comme l'unique organisation représentative des employeurs de la branche de la production agricole, des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) et des parcs zoologiques privés ouverts au public, par un arrêté à paraître prochainement. Loin d'être une simple formalité, cette reconnaissance récompense des années d'engagement constant de la FNSEA et de son réseau – en région comme au sein de ses associations spécialisées – pour défendre l'emploi agricole, structurer un dialogue social efficace et valoriser les métiers de l'agriculture. Être reconnue représentative donne à la FNSEA et à son réseau des droits mais surtout des responsabilités. La FNSEA représentera les employeurs dans les instances de l'emploi, animera le dialogue social à l'échelle nationale et territoriale, et portera la voix des entreprises agricoles pour défendre leur compétitivité et favoriser le recrutement ainsi que la fidélisation des salariés. Comme à son habitude, la FNSEA assumera pleinement ces responsabilités pour maintenir l'agriculture au cœur des enjeux de l'emploi et de la formation. Un engagement majeur, dans cette période de tension sur les recrutements, pour maintenir des activités de production sur notre territoire et atteindre la souveraineté alimentaire.

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

La FRSEA BFC en soutien des entreprises auprès de la DREETS pour les demandes de dérogations à la durée du travail et à l'hébergement

Le 4 juin, la FRSEA Bourgogne Franche-Comté a rencontré les services du Pôle Travail de la DREETS pour présenter le bilan collectif de l'utilisation de la dérogation à la durée du travail et à l'hébergement accordées pour les vendanges de 2024 et faire état des demandes pour les vendanges à venir.

Ce rendez-vous annuel permet aux représentants professionnels de partager aux services de l'Etat les difficultés rencontrées par les viticulteurs sur le terrain, revenir sur la faible récolte 2024 et la conjoncture économique actuelle qui affectent la trésorerie des exploitations. Aujourd'hui, malgré une évolution sur le marché de l'emploi, les recrutements restent difficiles. L'hébergement est évoqué comme un moyen de fidélisation par certaines exploitations et c'est dans ce cadre, et également dans l'exercice de sa mission de défense syndicale, que la FRSEA BFC sollicite cette année encore une demande de dérogation aux règles du Code rural en matière d'hébergement collectif des travailleurs saisonniers pour les départements de la Côte-d'Or, Nièvre, et l'Yonne.

Depuis le mois d'avril, la FRSEA BFC a sollicité 3 demandes de dérogation pour les différentes filières et les différents travaux saisonniers pouvant impacter la durée maximale du travail des salariés embauchés dans les exploitations. Ces dérogations ont concerné l'horticulture et le maraichage, la viticulture, et les grandes cultures ainsi que certaines cultures spécialisées. Pour avoir le détail des travaux, périodes et territoires concernés, nous vous invitons à vous rapprocher du service emploi de votre FDSEA.

Le rôle de la FNSEA, en tant qu'organisation représentative des employeurs de la production agricole, est d'avoir toujours le souci de venir en soutien des entreprises qui devraient mobiliser ces dérogations en cas de besoin pour garantir les récoltes et la bonne tenue des autres travaux saisonniers en temps voulu d'une part, et de trouver un équilibre pour garantir également de bonnes conditions de travail aux salariés d'autre part.

Le Président de la Commission régionale
Emploi-formation de la FRSEA BFC
M. Gilles DUQUET

Actualité sociale

Dans un contexte où le recrutement de salariés, notamment saisonniers, est de plus en plus compliqué, il est bon de savoir qu'Action logement a mis en place une aide spécifique pour les saisonniers agricoles. Cette aide forfaitaire d'un montant de 150 euros par mois peut être versée durant 4 mois, à tout salarié agricole qui justifie d'un CDD saisonnier de moins de 8 mois, et qui dispose d'un contrat pour la location d'un logement à proximité de son lieu de travail. Pour se faire, le salarié demandeur devra compléter un dossier qui ne fait qu'une seule page et joindre certaines pièces permettant de justifier sa situation (pièce d'identité, DPAE ou accusé de réception de la DPAE, contrat de travail, RIB...). La demande devra être effectuée au maximum dans les 6 mois qui suivent la date d'embauche, et pourra être renouvelée une fois, si les conditions d'éligibilité sont toujours remplies.

Et si vous deveniez Conseiller Prud'homal ?
Le Conseil de prud'hommes est une juridiction paritaire qui joue un rôle clé dans le règlement des conflits entre employeurs et salariés. En devenant conseiller prud'homal, vous contribuez à rendre la justice plus accessible et plus juste, notamment grâce à votre connaissance des réalités agricoles. C'est aussi un moyen de soutenir l'engagement syndical, essentiel pour défendre les intérêts des employeurs. Le renouvellement des conseillers prud'hommes pour la mandature de janvier 2026 à décembre 2030 approche. Si vous êtes intéressé, vous avez jusqu'au 15 juillet 2025 pour déposer votre dossier complet auprès de votre FDSEA. Contactez votre interlocuteur habituel pour obtenir toutes les informations et les documents nécessaires.

Les métiers agricoles à nouveau reconnus comme métiers en tension
Suite aux mobilisations syndicales du début d'année 2024 et aux demandes portées par la FNSEA, le gouvernement français avait déjà élargi la liste des métiers en tension en mars 2024, incluant l'ensemble des métiers agricoles à travers les familles professionnelles dénommées de la façon suivante : éleveurs salariés, maraichers, horticulteurs salariés, viticulteurs, arboriculteurs salariés et agriculteurs salariés. Cette reconnaissance donne accès à des dispositifs juridiques dérogatoires, facilitant le recrutement de travailleurs étrangers hors Union Européenne, l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.
Cette mesure permet une procédure accélérée d'autorisation de travail et une exonération de recherche préalable sur le marché français pour les employeurs.
Elle permet aussi la délivrance d'un titre de séjour temporaire d'un an sous conditions, favorisant la régularisation des travailleurs présents en situation irrégulière et assure une meilleure stabilité juridique et l'accès aux droits sociaux pour ces salariés.
Toutefois, les employeurs restent soumis à des obligations strictes en matière de droit du travail et d'hébergement des saisonniers, sous peine de sanctions.

Cas pratique

Mon salarié a été embauché le 1er janvier 2025, est-ce que je dois lui positionner des congés payés cet été ?
Le salarié entrant dans l'entreprise le 1er janvier 2025 acquiert des congés payés pendant la période de référence du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, à raison de 2.5 jours ouvrables par mois.
Le salarié a donc acquis 12.5 jours (2.5 jours x 5 mois) du 1er janvier 2025 au 31 mai 2025. Ces congés acquis sont à prendre du 1er mai 2025 au 31 mai 2026.
Et, il doit bénéficier d'au moins 12 jours ouvrables consécutifs sur le congé principal du 1er mai 2025 au 31 octobre 2025.
Le salarié peut également prendre des congés payés dès l'acquisition, par anticipation, sans attendre la période de prise des congés payés, avec l'accord de l'employeur.

Formations

// Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs

La Carte Campagne : des avantages pour vos salariés !
Les salariés des entreprises agricoles de moins de 50 salariés n'ont pas accès aux avantages d'un CSE. Bonne nouvelle : la Carte Campagne prend le relais !
Dès 6 mois d'ancienneté au 30 novembre, vos salariés reçoivent automatiquement cette carte par courrier.
Elle leur donne accès à de nombreuses réductions : cinémas, parcs, voyages, multimédia, spectacles, optique, presse..., disponible sur le site www.carte-campagne.fr . Des bons plans bienvenus pour la période estivale !
Un dispositif géré par l'ASCPA, association paritaire dédiée aux salariés agricoles.

LE CHIFFRE

466 571

466.571 heures : c'est le nombre d'heures effectué pas des salariés agricoles par l'intermédiaire des groupements d'employeurs, en 2024, en région Bourgogne Franche-Comté, soit plus de 303 équivalents temps plein.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement...), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Benjamin Daussin	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ÉLEVAGE

// MOISSONS

Champs, nous voilà

L'ETA de l'Auxois-Morvan vient de débuter sa campagne 2025 qui la mènera chez 41 clients.

Go, go, go ! Les moissons sont définitivement lancées en Côte-d'Or après une poignée de machines déjà sorties la semaine dernière. L'ETA de l'Auxois-Morvan, gérée par Sébastien Ledoux, fait ronfler les moteurs depuis mardi et un tout premier champ moissonné du côté de Vandenesse-en-Auxois.

L'entreprise basée à Allerey avalera 1200 ha cet été, soit une augmentation d'un tiers par rapport à ses précédentes surfaces. Pour répondre à cette demande croissante, Sébastien Ledoux a remplacé l'une ses batteuses par une plus puissante, une New Holland CX 8080 achetée à Nancy. *« Nous avions également une autre moissonneuse qui n'était pas pleinement exploitée à 100%, elle le sera désormais »*, indique Sébastien Ledoux, dont le périmètre d'intervention s'étend de Saint-Martin-de-la-Mer à Saint-Léger-du-Bois, en passant par La Rochepot et Vandenesse-en-Auxois.



Sébastien et Patrice Ledoux, lundi à Allerey, à la veille « d'attaquer ».

Ça change !

Le temps ensoleillé est forcément le bienvenu : *« il y a un an, avec toute la pluie de 2024, c'était plutôt la galère… Les fenêtres météo étaient plus que restreintes pour pouvoir travailler et en plus, les foins étaient loin d'être terminés. Nous devrions faire du bon boulot si ces conditions se maintiennent ainsi»*.

En ce qui concerne le futur résultat de ces moissons, le jeune Côte-d'Orien se montre un peu moins optimiste : *« ben écoutez, il a manqué pas mal d'eau à certains endroits… Tout le monde n'a pas eu la chance d'être arrosé comme il le faut et quand il le faut. De nombreuses cultures ont eu soif en avril, j'ai bien peur que cela se fasse ressentir dans les bennes.. Dans plusieurs secteurs, toutes les cultures sont malheureusement concernées par ce manque d'eau et donc cette baisse de potentiels. Un agriculteur vient de me dire que certains rendements en orges ont parfois dépassé les 100q/ha vers Beaune : ce même exploitant signerait volontiers pour atteindre la moitié de ce rendement. Avec le faible niveau des prix, ce ne sera donc pas exceptionnel… »*. Concernant le calendrier, ces récoltes sont bien plus précoces que les précédentes : *« c'est une surprise car nous étions partis assez poussivement. Mais encore une fois, tout s'est accéléré en avril-mai. L'an passé, je n'ai plus la date exacte en tête, mais nous avions débuté en juillet. Le gros de cette moisson 2025 sera probablement atteint au 14 juillet, avec des tout derniers champs qui devraient récoltés à la fin de ce même mois »*.

Organisation bien huilée

Créée en 2001 par Patrice Ledoux, le père de Sébastien, l'entreprise n'a cessé de se développer depuis. Le fonctionnement est toujours le même, comme l'explique le père de famille : *« chaque machine passe à la révision en atelier pendant deux semaines, à partir de mars. La maintenance, c'est ce qu'il y a de plus important. Il faut tout vérifier : détendre les courroies, faire tourner les arbres, scruter les roulements… Et surtout : remonter pièce par pièce selon les normes du constructeur »*. Contrairement à une voiture, il n'est pas possible de tester les machines avant le jour J : *« c'est particulier, je vous le concède ! Autant ne pas faire d'erreur pour ne pas perdre de temps et d'énergie en pleines moissons »*. Voir partir les machines du siège de l'ETA est déjà un premier ouf de soulagement. *« Le second ouf, ce sera à la fin des moissons, quand tout se sera bien passé, avec des clients très satisfaits ! »*, fait remarquer Sébastien Ledoux qui, soucieux du bon déroulé des travaux, n'omet pas les nombreux *« pépins »* pouvant intervenir en plein exercice : *« avec ces fortes températures, on ne peut s'empêcher de penser aux risques d'incendies… Pour minimiser les risques, nous stoppons l'activité quand il fait vraiment trop chaud. Bien d'autres aléas peuvent arriver : ce qui ce passe actuellement avec l'Iran peut par exemple avoir un impact sur le prix du carburant, ce qui n'est pas rien dans notre activité. Les casses matérielles sont aussi redoutées : je compte encore une fois sur mon père pour la main d'oeuvre mais si certaines pièces sont à changer, la note est souvent salée. Avoir la même marque pour toutes nos machines est souvent un avantage de ce côté là »*. L'ETA de l'Auxois-Morvan compte aussi sur le savoir-faire de ses saisonniers, dont certains sont agriculteurs à l'image de Benoît Dureuil (Viévy), Adrien et Vincent Fougère (Saint-Léger-du-Bois) ou encore Sylvain Thibault (Mimeure), qui seront accompagnés de Julien Valain.

AG

// DÉSHY'21

Patience, ça va repartir

La coopérative de déshydratation de Baigneux-les-Juifs invite ses adhérents à prendre leur mal en patience devant les marchés saturés.

Une récolte record, c'est bien, mais un revers de médaille est parfois possible. Autour de Baigneux, en luzerne, la campagne 2024 a été exceptionnelle avec des volumes avoisinant les 10 tMS/ha. *« Le problème, c'est que des tonnages importants ont été enregistrés un peu partout en France… Les stocks étaient considérables et les marchés se sont retrouvés saturés. Le contexte est toujours aussi tendu, pour l'instant, en 2025 »*, retrace Pascal Guérin, président de la Déshy'21. L'agriculteur de Billy-lès-Chanceaux a tenu à rassurer les adhérents de la coopérative lors de l'assemblée de la Déshy'21 : *« la situation va se décanter, on l'espère le plus rapidement possible. Cette année en France, les surfaces en luzerne ont baissé de 30 %, cela va forcément jouer sur les stocks… Dans d'autres régions, il est plus facile de faire autre chose comme de la pomme de terre ou du soja, mais pas chez nous. De notre côté, les surfaces sont restées les mêmes, y compris le nombre de producteurs : c'est tant mieux, et il faut que cela continue »*. La Déshy'21 souhaite maintenir ses 1 200 ha de production l'an prochain : *« nous en avons besoin pour écraser les charges de l'usine… En attendant, nous faisons de notre mieux : 40 euros/t ont été payés aux agriculteurs bios l'an passé. Pour les conventionnels, c'était 30 euros/t. Ce n'est pas suffisant mais c'est toujours plus que d'autres collègues déshydrateurs »*.

Cap sur la qualité

En guise de stratégie, la Déshy'21 opte pour une qualité encore plus importante que d'ordinaire, comme l'explique Pascal Guérin : *« nous sommes effectivement plus exigeants sur ce point en 2025, car les marchés nous l'exigent…Nous avons fait l'impasse sur la première coupe pour une centaine d'hectares qui ne se présentaient pas très bien, nous privilégierons la seconde coupe pour les parcelles concernées. Dans un contexte de stocks très importants, il n'est pas opportun de récolter de trop faibles taux de protéines. Quand le marché tire, il n'y a pas de problème, tout peut partir, mais pas là… »*. La coopérative vend 3 000 tonnes de luzerne chaque année à des marchands d'aliments par le biais de contractualisations. Pour le reste, il faut aller chercher des marchés supplémentaires, ce qui anime le quotidien des dirigeants de l'usine depuis des mois. Nicolas Porcherot, vice-président, invite lui aussi à un peu de patience : *« Nous sommes effectivement dans l'attente d'une reprise de la consommation de luzerne. Il faut être patient, nous n'avons pas le choix. Faut-il le rappeler : cette plante vertueuse a énormément d'atouts, elle est d'autant plus intéressante que l'élevage est actuellement porteur. Rien n'est toutefois évident : certains préfèrent utiliser de l'orge fourragère dans leurs rations car celle-ci ne vaut pas grand-chose en ce moment… Espérons que la consommation reparte très vite pour que tout rentre dans l'ordre ! »*. L'avancée des récoltes a été abordée lors de cette assemblée : la première coupe réalisée courant mai s'est soldée sur un rendement de 3,5 tMS/ha. *« La seconde a commencé début juin autour de Châtillon. Je pense que nous finirons l'année entre 7 et 8 tMS/ha, avec une belle qualité »*, commente le président.

AG



Le président Pascal Guérin (à droite) avec Nicolas Porcherot, l'un de ses vice-présidents, le 18 juin, lors de l'assemblée de la Déshy'21.



// CULTURES

L'inquiétude persiste chez les betteraviers

À l'occasion de la session du 5 juin à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Benoît Yot, directeur régional CGB Bourgogne et Sébastien Roger, représentant des betteraviers de l'Yonne ont souhaité s'exprimer sur ce sujet.

Après une campagne 2024 compliquée, impliquant de fortes inquiétudes chez les betteraviers du département, Benoît Yot, directeur régional CGB Bourgogne, a pris la parole, lors de la session, le 5 juin dernier, pour faire valoir la parole des betteraviers au sein de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Les semis se sont étalés sur trois semaines, du 5 au 25 mars, sur des préparations de sols réalisées dans de bonnes conditions. L'implantation a été effectuée dans ces mêmes termes. Cela est de bon augure pour le potentiel de productivité »*, débute-t-il, devant Arnaud Delestre, le président de la Chambre d'agriculture. Pour continuer sur une belle lancée, le climat a été de leurs côtés pour la production. *« Les précipitations plutôt régulières dans notre secteur ont permis une bonne mise en place de la culture et une efficacité correcte des désherbages avec la maîtrise des adventices »*, poursuit-il, confiant. Les fortes précipitations encouragent pourtant la présence de nuisibles aux cultures, ce qui reste une préoccupation majeure des betteraviers du nord du département. *« L'arrivée des pucerons a été précoce, dès la semaine du 20 avril, et a nécessité à ce jour, au moins trois interventions chimiques. La présence des pucerons et le risque de jaunisse restent très anxiogènes pour les planteurs qui gardent en mémoire la crise sanitaire de 2020 avec un rendement final pour l'Yonne de 33 t à 16 t »*, témoigne-t-il. Aujourd'hui, les moyens de luttes actuels mis à disposition ne sont pour eux, pas suffisants. *« Il y a donc une grande attente sur la PPL « lever les contraintes… », avec, entre autres dans ce projet, l'enjeu de pouvoir utiliser, en cas de besoin, 2 molécules insecticides autorisées par les instances sanitaires européennes et utilisées dans l'ensemble des pays européens sauf en France »*, remet-il sur la table.

Le marché de la betterave

Le marché de la betterave inquiète également, notamment à cause des charges agricoles, qui ont augmenté de 40 % entre 2017 et 2021, et de la baisse du marché de la betterave de l'Union Européenne, due, selon eux, *« à l'effet collatéral des importations de sucre Ukrainien »*. Benoît Yot, tient donc à faire un point sur la situation du sucre mondial actuel qui *« subit une pression baissière de la part des spéculateurs, vendeurs nets de près de 2,5 Mt »*. Les betteraviers restent donc sur le qui-vive, quant à l'évolution du contexte géopolitique actuel. *« À l'invitation de l'Ambassade de France à Kiev, une délégation de la CGB a fait le déplacement début mai, en Ukraine. Cette visite a permis de rappeler le soutien aux Ukrainiens dans leur combat pour la liberté et faire entendre la voix des betteraviers français, les raisons qui poussent à veiller en permanence, à ce que le sucre soit exclu de toute concession au sein de l'accord entre l'Ukraine et l'UE »*, poursuit Benoît Yot. L'Ukraine n'est malheureusement pas le seul souci dont les betteraviers s'inquiètent. Le Mercosur fait également partie de leurs préoccupations. *« La filière betterave reste fermement opposée à un tel accord qui donne au Mercosur des facilités d'importations »*, conclut le directeur CGB Champagne Bourgogne.



Charlotte Sauvignac

// OPTIMISATION DE LA RÉCOLTE DU COLZA

De la maturité à la coupe

Après plus de dix mois de culture, le colza arrive à une étape cruciale : la récolte. Avant de l'entamer, il est essentiel de vérifier la maturité des parcelles pour limiter les pertes de rendement. Une fois ce stade atteint, un bon réglage de la moissonneuse-batteuse permettra de clôturer efficacement la campagne 2025.



L. Jung/Terres Inovia

Avant d'entamer la récolte du colza, il est essentiel de vérifier la maturité des parcelles pour limiter les pertes de rendement.

La récolte du colza s'effectue idéalement lorsque les graines affichent un taux d'humidité d'environ 9 %. À cela s'ajoute, la nécessité d'avoir des siliques à enveloppes matures, de couleur brun clair, contenant environ 10 % d'humidité. Attention : la présence de siliques dont les enveloppes ne sont pas totalement sèches peut entraîner d'importantes pertes de rendement. Non battues, ces graines restent dans les pailles hachées par le broyeur, échappant ainsi à la récolte. Des précieux quintaux peuvent ainsi être perdus (tableau 1).

Les tiges, quant à elles, doivent être bien sèches, avec un taux d'humidité inférieur à 20 %. Si les machines modernes peuvent intervenir même avec des teneurs en eau très élevées (jusqu'à 60 %), l'efficacité du battage et du triage s'en trouve réduite.

À l'inverse, une végétation trop sèche (moins de 8 %) peut provoquer des pertes à l'avant de la machine. Mieux vaut alors récolter tôt le matin avec une moissonneuse équipée d'une extension de coupe pour le colza.

Optimiser la coupe et les réglages pour limiter les pertes

Une coupe haute facilite le battage en permettant une meilleure séparation des pailles sèches. Visez au moins 50 % de la hauteur du colza comme repère. Plus la coupe est haute, plus les tiges récoltées sont sèches et les pertes réduites. Idéalement, coupez le plus haut possible tout en conservant les ramifications. Outre la hauteur de coupe, un réglage précis de la moissonneuse est indispensable pour limiter les pertes, notamment la vitesse du batteur et la ventilation. De plus, ces réglages doivent être adaptés en fonction de l'heure de la journée, car les conditions évoluent entre le matin et l'après-midi.

Andainage : une alternative nécessaire dans certaines situations

L'andainage implique un passage supplémentaire et engendre un coût additionnel. Il peut toutefois se justifier dans certaines situations, notamment en cas d'enherbement mal maîtrisé ou lorsque la parcelle présente une forte hétérogénéité, avec des différences marquées de maturité.

Le principe consiste à couper le colza dès que les graines dans les siliques passent du vert au brun-rouge, soit à environ 35 % d'humidité. L'intervention reste possible tant que les siliques ne présentent pas de risque d'égrenage, généralement jusqu'à un taux d'humidité de 25 %.

L'andain est ensuite repris par une moissonneuse-batteuse équipée d'une coupe suffisamment profonde pour assurer une bonne récupération du produit.

Benjamin Delhaye, Terres Inovia

Nombre de siliques vertes par plante non battue	Perte en %	Perte en q/ha
5	3,3	1,4
10	6,4	2,6
15	9,6	4,2
20	12,8	5,7

Tableau 1/ Exemple de pertes en fonction du nombre de siliques non battues/plante. Parcelle composée de plantes avec 170 siliques/plante en moyenne ; rendement de l'ordre de 45 q/ha.

// PLANTES COMPAGNES COLZA

Une association de bienfaiteurs !

Les plantes compagnes permettent d'obtenir un colza robuste. En améliorant le système racinaire, ces plantes permettent notamment une croissance continue du colza durant l'automne. Le point avec Terres Inovia.

La réussite du colza dans les secteurs concernés par les problèmes d'insectes d'automne (altise d'hiver et charançon du bourgeon terminal) passe par l'obtention d'un colza robuste.

Intérêts des plantes compagnes

- Les plantes compagnes permettent d'obtenir un colza robuste en intervenant à deux niveaux :
- La croissance continue du colza durant l'automne en améliorant le système racinaire (meilleure valorisation des ressources) et en concentrant l'azote dans les feuilles (ce qui retarde la faim d'azote),
La diminution de larves par plante. Les mécanismes explicatifs ne sont pas encore tous identifiés mais nous observons une diminution du nombre de larves par plante dans les colzas associés. La biomasse du couvert jouerait un rôle non négligeable avec un minimum de 300-500 g/m² à l'entrée de l'hiver. Il s'agit d'un levier à effet partiel qui ne permet pas à lui seul de supprimer les interventions insecticides surtout en cas de fortes infestations en larves.
L'effet sur la gestion des adventices est cependant limité. Les légumineuses ont une phase active de croissance décalée par rapport au colza (500-700 °C base 0 depuis la levée) qui ne permet pas de contrôler les levées d'adventices par extinction lumineuse ou concurrence. La moindre perturbation du sol lors d'un semis direct (disque ou dent) est plus efficace pour limiter les levées d'adventices.

Pour tout type de sol ?

Dans les sols profonds ou fertiles (apport de MO), il est plus fréquent d'obtenir des colzas développés en entrée hiver (1 500 g/m² - 60 g/plante), ce qui limite la pertinence des plantes compagnes (concurrence sur les plantes compagnes et donc biomasse trop faible pour avoir un effet). Malgré tout, la présence de légumineuses peut avoir un effet global sur la fertilité du sol (microbiologie du sol). Dans les sols superficiels, où il est plus difficile d'avoir de fortes biomasses à l'entrée de l'hiver, l'association avec des légumineuses trouve son intérêt. En effet, la biomasse des plantes compagnes sera complémentaire de la biomasse du colza.
En intégrant ces bénéfices, des gains de rendement sont souvent observés (de 0 à 6 q/ha selon les années et le contrôle du couvert associé en sortie hiver). Des effets sur la nutrition de la culture suivante (céréale) sont également visibles.

Quelle plante associer au colza ?

Nous allons privilégier les légumineuses car elles ont une phase de croissance active décalée (500 à 700 °C base 0 depuis la levée) par rapport à celle du colza (400 °C base 0 depuis la levée). Ce qui laisse le temps au colza d'installer son peuplement. Cela permet également de donner l'avantage au colza dans des situations contraintes par l'eau. Les espèces possibles sont résumées dans le tableau 1.
La féverole est intéressante pour son effet biomasse et structure, notamment dans les sols hydromorphes. Son gros PMG nécessite suffisamment d'eau pour assurer la levée et d'adapter la technique de semis (semis avant le colza ou semoir avec plusieurs cuves). L'utilisation de couverts avec des petites graines est recommandée car elle permet de s'affranchir d'un semoir spécifique. La lentille, le fenugrec et le trèfle d'Alexandrie sont de bons partenaires au colza. Ces graines se mélangent très bien dans la même cuve que le colza ! Cela évite les passages supplémentaires d'outils ou de semoir qui assécheraient inutilement le sol au moment du semis ! Privilégier la féverole et le fenugrec dans les parcelles avec un retour de plantes sensibles à l'aphanomyces.
Les associations de couverts sont recommandées pour atteindre l'objectif de biomasse de 300-500 g/m².
L'utilisation d'espèces non légumineuses (tournesol, niger, sarrasin, …) est possible mais dans des proportions limitées pour réduire la concurrence (3 à 5 pieds/m²).

Adapter l'itinéraire technique

La réussite des plantes compagnes (bonne couverture et atteinte de la biomasse souhaitée) passe par une adaptation de l'itinéraire technique.
- Anticiper la date de semis du colza de quelques jours (environ 10 jours en étant opportuniste avec les épisodes de pluie). L'objectif est de profiter des jours longs pour favoriser la croissance du colza et des plantes compagnes. Dans ce cas, nous maximisons la chance d'avoir des plantes compagnes en floraison en fin d'année, ce qui augmente la sensibilité au gel.
- Limiter les passages pour ne pas assécher le sol.
- Ne pas augmenter la densité de semis du colza (45 plantes/m² maxi).
- Adapter le programme herbicide. Adapter les doses (50 à 80 %) et privilégier les interventions de post-levée (cotylédons - 3/4 F du colza) pour limiter le risque phyto notamment sur les lentilles. Avec le développement des solutions de post-levée (Mozzar / Belkar – Fox – Ielo/Biwix), il est maintenant possible d'assurer un désherbage satisfaisant tout en permettant au couvert de montrer ses bénéfices. Une destruction chimique durant octobre – novembre est envisageable.

NOM	Densité de semis en kg/ha (nombre de pieds/m²)	Vitesse d'installation	Concurrence adventices	Impact culture	Biomasse automne	Sensibilité au gel	Type de port de plante	Minéralisation	Sensibilité herbicide
Trèfle d'Alexandrie	5 kg/ha (120)					-4°C	Dressé		
Lentille	20 à 25 kg/ha (65)					-7°C	Etalé		
Fenugrec	20 à 25 kg/ha (65)					-7°C	Dressé		
Vesce Pourpre	10 kg/ha (15)					-10°C	Etalé		
Vesce commune	10 kg/ha (15)					- 10°C	Etalé		
Vesce érigée	20 kg/ha (65)					- 7°C	Etalé		
Gesse	20 kg/ha (10)					- 10°C	Etalé		
Féverole de printemps	60 à 80 kg/h (12 à 15)					- 5°C	Dressé		

Fort — Moyen — Faible

Tableau 1. Les espèces qui peuvent être associées au colza.



Laurent Jung

Colza associé à la lentille.

Michael Geloen, Terres Inovia



// ARVALIS

Choisir et anticiper ses variétés de bl

Satisfaire les débouchés

Les variétés de blé choisies doivent trouver des acheteurs. Tous les acteurs dans la région cherchent la perle rare : un BPS, à bonne valeur boulangère, sans gros problème agronomique, avec un bon PS, et si possible tolérant aux fusarioses d'épis. Choisir des variétés qui s'approchent de ce profil, avec un minimum de 3 variétés à l'échelle de l'exploitation est conseillé pour diversifier les types variétaux et donc limiter les risques d'accident climatiques.

Raisonner en pluriannuel

Il est toujours tentant de raisonner ses choix en fonction de la campagne précédente, or la campagne 2024 a été particulièrement atypique pour la région, et les résultats 2025 ne sont pas encore disponibles. Un recul pluriannuel sur le contexte régional est nécessaire.

Recommandations générales

- Après la régularité de rendement, le PS est un critère de choix important, car les réfactions pèsent lourd.
- La tolérance aux maladies foliaires est devenue un critère primordial. Une variété tolérante permet non seulement de contenir le coût de la protection fongicide, mais est aussi un gain de souplesse dans l'organisation du travail en limitant le nombre d'interventions :



Arvalis

- En priorité, préférer des variétés peu sensibles à la septoriose sur toute la région (note ≥ 6.5), et si possible peu sensibles aux rouilles (rouille brune, rouille jaune).
- Choisir des variétés avec une note « piétin verse » ≥ 5 dans les situations à risque : limons battants, blé fréquent, semis précoce.
- Choisir des variétés avec une note fusariose ≥ 6 dans les situations les plus à risque de DON comme les blés de maïs/sorgho sans labour.
- Respecter l'adaptation des variétés au milieu. Type de sol, date prévisionnelle de semis, sont autant de facteurs qui doivent rentrer en compte dans le choix de la variété.
- Ne pas oublier que la tolérance au chlortoluron est un élément décisif des programmes de lutte contre le ray-grass dans les situations difficiles.

La proposition de choix que nous faisons se répartit en 3 catégories :

- les nouveautés bénéficient d'une seule année d'essai après l'inscription et peuvent être testées sur une petite surface. Leur comportement et leur performance peuvent fortement varier l'année prochaine.
- les variétés récentes sont présentes dans nos essais depuis 2 ans. Leurs performances nous paraissent intéressantes, elles peuvent être testées sur une partie de la sole.
- les variétés confirmées sont testées dans nos essais depuis au moins 3 ans. Elles ont démontré sur cette durée une bonne régularité de productivité et leurs caractéristiques sont bien cernées. Dans les conditions qui leur correspondent, elles peuvent constituer la base d'un assolement.

Ces recommandations ne sont pas exhaustives. D'autres variétés peuvent également avoir leur place dans la sole de blé tendre régionale, car adaptées à des contextes particuliers ou à la faveur de contrats spécifiques.

Préconisations des variétés de blé tendre d'hiver pour la Bourgogne Franche-Comté

Situation de blé assolé sans risque particulier		
SEMIS PRECOCE 1er au 15 octobre	→	Risques désherbage et/ou JNO accrus
Valeurs sûres		**Inscriptions récentes et nouveautés**
KWS SPHERE (2020) JUNIOR (2021)		PONDOR (2023) KING KONG (2024) RGT LOOKEO (2024)
Et sur les sols les plus profonds :		
CHEVIGNON (2017) KWS EXTASE (2018)		RGT PROFUSIO (2025)
SEMIS INTERMEDIAIRE 15 – 25 octobre	→	Risques désherbage et/ou JNO modérés
Valeurs sûres		**Inscriptions récentes et nouveautés**
LG ABSALON (2016) LG ARLETY (2022) KWS PERCEPTIUM (2022)		INTENSITY (2023) * KAROQUE (2023) SPIROU (2024) SU PULSION (2024) SU SAUVIGNON (2024) OUTDOOR (2025) KAKTUS (2025)
SEMIS TARDIF A partir du 25 octobre	→	Risques désherbage et/ou JNO contrôlés
Valeurs sûres		**Inscriptions récentes et nouveautés**
PRESTANCE (2021) CELEBRITY (2022)*		THERMIDOR (2024) CONQUISTADOR (2025) KWS MILLESIME (2025)* RGT VALPARAISO (2025) **

Toutes les variétés de ce tableau sont BPS excepté LG Absalon et Thermidor.

* Blé à tendance extensible ** Blé correcteur

- Variété avec des épis barbus
- Bon comportement vis-à-vis des maladies foliaires (hors situations à risque PV et Fusarioses).
- A potentiel de rendement équivalent, profil protéines intéressant (note GPD >5).
- Tolérantes au chlortoluron
- Résistantes aux cécidomyies orange.
- Résistantes aux mosaïques.



Les éléments présentés dans le tableau permettent de positionner la gamme variétale adaptée au secteur selon les dates de semis optimales, tout en proposant différents macarons qui mettent en avant les atouts des variétés.

Les nouvelles variétés 2025

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2024 sur la base de résultats d'essais de pré-inscription réalisés en 2023 et 2024 sur la zone « ½ tardive » (nord) ou la zone « ½ précoce » (nord et centre) ou la zone « précoce » (centre et sud).

La liste des variétés sélectionnées ci-dessous n'est pas exhaustive. Celles-ci sont d'abord de précocité adaptée aux régions Bourgogne Franche-Comté et Alsace et de qualité boulangère. Par ailleurs elles sont productives et/ou ont des caractéristiques agronomiques jugées intéressantes pour ces régions. En conséquence, les commentaires proposées pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2025 réalisée. En particulier, la tolérance au chlortoluron sera actualisée au cours de l'été.

CONQUISTADOR (UNISIGMA 2025, VO)

Précoce à épiaison, résistante aux cécidomyies orange, aux mosaïques et au piétin verse CONQUISTADOR cumule de nombreux atouts agronomiques. Ayant probablement tiré avantage de sa résistance à la septoriose en 2024, il est parmi les lignées les plus productives de sa série en moyenne sur 2 ans. Il présente aussi une très bonne résistance à la rouille jaune, mais il est assez sensible à la rouille brune. Sa tenue de tige est bonne. De plus si son bon comportement vis-à-vis de la fusariose des épis (6,5 !) se confirme par de faibles teneurs en mycotoxines, il pourrait se révéler une très bonne alternative dans les situations à risque. Enfin ses PS sont élevés et ses teneurs en protéines assez bonnes compte tenu de sa productivité élevée. Variété en observation par la meunerie, CONQUISTADOR affiche des W très élevés et des P/L équilibrés. En panification, son comportement est bon, avec notamment des beaux volumes de pain.

KAKTUS (DSV FRANCE 2025, VO)

Variété précoce à épiaison résistante au piétin verse, aux cécidomyies orange et aux mosaïques, KAKTUS associe une assez bonne productivité, 102% de la moyenne de sa série en 2023 et 2024, et quelques atouts agronomiques. Il possède aussi une bonne tenue de tige. Malgré d'assez bons niveaux de résistance aux principales maladies foliaires, ses pertes de rendement dans les parcelles non traitées ont été un peu plus élevées que la moyenne à l'inscription. Enfin ses PS et ses teneurs en protéines sont d'un assez bon niveau. Variété en observation par la meunerie, KAKTUS affiche des W élevés et des P/L autour de 1. A l'essai de panification, son comportement de pâte et de pain est d'un bon niveau.

KWS MILLESIME (KWS MOMONT 2025, VO)

KWS MILLESIME s'est montré très productif terminant à près de 105% de la moyenne de sa série en moyenne sur 2 ans. Précoce à épiaison et ½ alternatif, son rythme de développement est adapté aux semis tardifs. Il présente de plus

é tendre pour les semis cet automne

quelques atouts agronomiques comme ses résistances aux mosaïques et aux cécidomyies orange. Il a surtout un très bon niveau de résistance à la fusariose des épis (note de 7 !), à confirmer par des mesures de teneurs en mycotoxines, ce qui pourrait en faire une alternative très intéressante dans les situations à risques agronomiques, comme en précédent maïs grains. Il n'est en revanche que moyennement résistant aux maladies foliaires et ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont plus élevées que celles des variétés de sa série. Enfin, il possède une bonne qualité de grains, avec des PS et des teneurs en protéines élevés pour son niveau de productivité. Variété en observation par la meunerie pour son caractère extensible, KWS MILLESIME affiche des W moyens et des P/L équilibrés. Au test de panification, son comportement est variable, mais souvent d'un bon niveau.

OUTDOOR (UNISIGMA 2025, VO)

Demi-précoce à épiaison, OUTDOOR associe une assez bonne productivité en 2023 et en 2024 à un profil équilibré. Résistant au piétin verse et aux cécidomyies orange, il est aussi assez résistant aux principales maladies foliaires, à l'exception de quelques symptômes de rouille brune, et à la fusariose des épis. Sa tenue de tige est également assez bonne. Pour compléter, ses Ps sont bons et ses teneurs en protéines sont légèrement supérieures à celles de ses concurrentes de productivité équivalente. Variété en observation par la meunerie, OUTDOOR apporte de la force. Au test de panification, son comportement de pâte est très bon. De bonnes notes de pain sont régulièrement observées.

RGT PROFUSIO (RAGT 2025, VO)

RGT PROFUSIO s'est distingué par sa productivité élevée et régulière entre 2023 et 2024. Il termine ainsi à la tête de sa série d'inscription à 104 % en moyenne sur 2 ans. Assez résistant à la septoriose, et malgré quelques symptômes de rouille jaune et de rouille brune, ses pertes de rendements sont restées mesurées dans les parcelles non traitées fongicides. Il est de plus assez résistant au piétin verse et sa tenue de tige est assez bonne. Sensible à la fusariose sur épis, il devra éviter les situations agronomiques à risque mycotoxine, comme les précédents maïs grains sans labour. Enfin sa qualité de grains est bonne, avec de bons PS et des teneurs en protéines assez élevées compte tenu de son niveau de productivité. Variété en observation par la meunerie, RGT PROFUSIO affiche des W élevés et des P/L assez équilibrés. Au test de panification, le résultat final est bon et régulier.

RGT SUNDEO (RAGT 2025, VO)

Après RGT Tweeteo, RGT SUNDEO est la seconde variété de blé tendre tolérante à la JNO inscrite au catalogue français. Cette tolérance n'est pas totale, mais elle permet de réduire très significativement les pertes de rendement par rapport aux variétés sensibles. Il est fortement conseillé de respecter les dates de semis optimales pour bénéficier pleinement de la tolérance variétale à la JNO et réduire les risques liés aux cicadelles vectrices de la maladie des pieds chétifs. Outre sa tolérance à la JNO, il cumule également les résistances aux mosaïques ainsi qu'aux cécidomyies orange. Précoce à épiaison, sa productivité est dans la moyenne de sa série. Assez résistant à la septoriose et surtout très résistant à la rouille brune, il s'est distingué par les pertes de rendement en l'absence de protection fongicide parmi les plus faibles de sa série. Il pourra néanmoins présenter quelques symptômes de rouille jaune et d'oïdium. Sensible à la verse, il devra faire l'objet d'une attention particulière dans les



situations à risque. Ses PS sont juste corrects et ses teneurs en protéines sont dans la moyenne. Variété en observation par la meunerie, RGT SUNDEO présente une force boulangère satisfaisante et des P/L très équilibrés. A l'essai de panification, les résultats de pâte et de pain sont souvent d'un bon niveau. Cette variété a un profil légèrement extensible.

RGT VALPARAISO (RAGT 2025, VO)

Très précoce à épiaison et ½ alternatif, RGT VALPARAISO a un rythme de développement adapté aux semis tardifs. Sa productivité 2023 et 2024 est assez bonne, à 102% de la moyenne de sa série. Il présente quelques atouts dont une bonne tenue de tige et de bons niveaux de résistance à la septoriose et à la rouille brune. Quelques symptômes de rouille jaune devront être surveillés. De plus sa qualité de grains est bonne, avec des PS élevés et surtout des teneurs en protéines très élevées compte tenu de sa productivité. Variété en observation par la meunerie dans la catégorie « blé correcteur », RGT VALPARAISO apporte de la protéine et de la force. Au test de panification, les notes de pâte et de pain sont majoritairement bonnes. Cette variété hydrate bien au pétrissage.

La variétés récentes 2024

KINGKONG (SECOBRA 2024)

Très bon PS. Teneur en protéine dans le moyennne de l'essai. Un très bon rendement en 2024 sur la zone Grand Centre. Demi-tardive à demi-précoce à épiaison, Kingkong associe productivité, bon niveau de résistance aux maladies et qualité de grains. Étant résistante à l'oïdium et assez résistante à la rouille jaune, à la septoriose et à la fusariose des épis, son profil vis-à-vis des maladies les plus préjudiciables de la zone Nord est plutôt complet ; elle est, en revanche, sensible à la rouille brune. Variété en observation, KINGKONG présente une force boulangère élevée et un P/L autour de 1. Au test de panification, les notes de pâte et de pain conduisent à un bon résultat final.

RGT LOOKEO (RAGT 2024, VRM)

Demi-précoce à épiaison, RGT LOOKEO cumule les résistances au piétin verse, aux mosaïques et aux cécidomyies orange. Sa productivité pluriannuelle est assez bonne dans le regroupement Grand Centre avec une bonne régularité entre les années. Très résistant à la rouille brune, mais assez sensible à la rouille jaune, il devra être évité dans les secteurs exposés à cette maladie. Il est aussi assez résistant à la fusariose des épis, à confirmer par des mesures de teneur en mycotoxines. Plutôt court, sa tenue de tige est assez bonne. Variétés à petit PMG, ses PS sont assez bons et ses teneurs en protéines sont assez élevées compte tenu de sa productivité. Recommandée par la meunerie, RGT LOOKEO apporte de la force, avec des W très élevés. À l'essai de panification, le résultat final est très bon et régulier.

SPIROU (SECOBRA 2024, VO)

Blé demi-précoce à épiaison résistant aux mosaïques, SPIROU est une alternative dans les situations contaminées. Sa productivité sur 3 ans est moyenne dans le regroupement grand Centre avec une bonne performance en 2024. Dans les parcelles non traitées, il s'est montré très résistant à la septoriose et moyennement résistant aux rouilles jaune (à surveiller) et brune. Attention à la fusariose à ne pas semer après maïs ! Ses PS sont assez bons et ses teneurs en protéines sont dans la moyenne. En observation par la meunerie, SPIROU présente une force boulangère élevée et un P/L assez élevé. À l'essai de panification, son comportement est très bon et régulier, et la variété apporte du volume.



SU PULSION (SAATEN UNION 2024, BPMF)

Précoce à épiaison, SU PULSION a une bonne productivité sur 3 ans, au-dessus de la moyenne de sa série dans le regroupement grand Centre. Résistant aux mosaïques et au piétin verse, il possède aussi de bon niveau de résistance à l'oïdium et à la septoriose. Il est en revanche à la rouille brune et peut présenter quelques symptômes de rouille jaune. Ses PS et ses teneurs en protéines compte tenu de sa productivité sont d'un bon niveau. SU PULSION présente une force boulangère satisfaisante et des P/L autour de 1. Son comportement boulanger est d'un très bon niveau, avec de beaux volumes de pain, mais toutefois, avec un défaut d'hydratation au pétrissage. Il est identifié sur la liste BPMF de l'ANMF

SU SAUVIGNON (SAATEN UNION 2024, VO)

Précoce à épiaison, résistant au piétin verse et aux mosaïques, la productivité de SU SAUVIGNON est assez régulière depuis 3 ans, au niveau de la moyenne dans le regroupement grand Centre. Dans les parcelles non traitées, il s'est montré assez résistant à la septoriose, mais a pu présenter quelques symptômes de rouille jaune et surtout de rouille brune. Attention à la fusariose, à ne pas semer après la maïs. Ses PS sont bons et ses teneurs en protéines assez élevées. En observation par la meunerie pour la deuxième année consécutive, SU SAUVIGNON possède un profil alvéographique équilibré. Son com¬portement boulanger est bon, avec des bonnes notes de pâte et pain. Le volume des pains est très élevé.

THERMIDOR (UNISIGMA 2024, VRM)

Précoce à épiaison, résistant au piétin verse, aux cécidomyies orange et aux mosaïques, THERMIDOR possède bien d'autres atouts agronomiques. Il a confirmé en 2024 une productivité très élevée dans le regroupement grand Centre, comme dans la quasi-totalité des régions. Très résistant à la septoriose, il est aussi assez résistant à la rouille jaune, mais sensible à la rouille brune. Ce qui se traduit par des pertes de rendement en l'absence de protection fongicide nettement supérieures à la moyenne. Enfin ses PS sont assez bons mais surtout ses teneurs en protéines sont très élevées compte tenu de son niveau de productivité. Recommandée par la meunerie pour son caractère élastique, THERMIDOR présente une force boulangère très élevée. En lien avec son excès de force, les résultats au test de panification varient d'insuffisants à bons.

Léa Bounhoure et Diane Chavassieux
Arvalis Bourgogne Franche-Comté



// CHANGEMENT CLIMATIQUE

71 La canopée, un levier stratégique

En Bourgogne, l'impact du changement climatique sur le cycle végétatif de la vigne oblige les professionnels à réinterroger leurs pratiques culturales les plus fondamentales. Parmi elles, la gestion de la canopée –et en particulier la hauteur de rognage– fait aujourd'hui l'objet d'expérimentations précises et rigoureuses. Le projet régional Stratagème, conduit entre 2021 et 2024, a permis d'évaluer, dans différentes zones viticoles bourguignonnes, les effets agronomiques, climatiques et œnologiques de hauteurs de rognage contrastées.



Cédric Michelin

Lors de VinEquip à Mâcon, un point a été fait sur le projet Stratagème.

Ces essais ont été mis en place dans un contexte climatique de plus en plus tendu : augmentation des températures moyennes, épisodes de sécheresse, précocité des stades phénologiques et pression sanitaire accrue. « *2024, c'est l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1850. Et pourtant, avec l'humidité qu'on a eue, on pourrait l'oublier* », rappelle Benjamin Bois, enseignant-chercheur à l'Université Bourgogne Europe. Et d'ajouter : « *Une année comme 2024 ne doit pas masquer la tendance lourde du réchauffement climatique* ».

Porté par un collectif réunissant le BIVB, les chambres d'agriculture, BioBourgogne, le Vinipôle Sud Bourgogne, l'Université Bourgogne et des domaines viticoles, le projet Stratagème s'est donné pour objectif d'identifier des pratiques concrètes permettant aux vignerons de maintenir rendement et typicité tout en limitant la contrainte thermique et hydrique. La hauteur de rognage a été particulièrement étudiée au sein d'un ensemble d'essais menés sur une trentaine de parcelles dans le Mâconnais, la Côte-d'Or et le Chablisien.

Réhausser ou abaisser sa vigne ?

Les essais ont d'abord porté sur l'augmentation de la hauteur de la canopée, avec des rognages effectués à 160 cm, voire au-delà, jusqu'au tressage à 170 cm. Cette stratégie visait à favoriser l'ombrage naturel de la végétation sur les grappes, et à limiter ainsi les phénomènes d'échaudage en période de fortes chaleurs. Mais comme le souligne Thomas Gouroux, conseiller viticole à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or : « *Ce qu'on a vu, c'est que plus on monte en hauteur de végétation, plus on augmente la contrainte hydrique* ».

De plus, « *à 160 cm de hauteur, on augmente les taux de sucres et ce n'est pas du tout ce qu'on cherche* », ajoute-t-il. Dans un contexte où la maîtrise du degré alcoolique est devenue stratégique, pour garder des vins légers plaisants aux consommateurs, cette orientation apparaît donc peu adaptée. D'autant que ces hauteurs de végétation nécessitent un palissage réhaussé et une intervention manuelle, complexifiant encore la gestion des parcelles.

À l'inverse, les essais menés à 110 cm ont montré d'autres effets significatifs. « *Quand on descend à 110 cm, on voit une vraie baisse des sucres et une réduction du stress hydrique* », explique Thomas Gouroux. Cette solution présente donc un réel intérêt dans les millésimes les plus chauds. Toutefois, elle nécessite, elle aussi, une main-d'œuvre importante : le rognage à cette hauteur ne peut pas être mécanisé.

Effeuillage apical

Marie Spetebroot, chargée de mission changement climatique à la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, insiste sur l'importance d'adapter les techniques aux réalités climatiques annuelles, même si elle sait pertinemment que ce n'est pas chose aisée : « *Ce qu'on a trouvé intéressant, c'est que certaines techniques sont activables selon les conditions du millésime* ». Elle souligne également que l'objectif n'est pas d'imposer un itinéraire technique figé, mais bien de « *donner des marges de manœuvre aux vignerons* ».

Parmi les autres leviers explorés, l'effeuillage apical a montré une efficacité ponctuelle intéressante. En supprimant les jeunes feuilles situées en haut de la canopée, on diminue l'activité photosynthétique sans toucher aux grappes, ce qui permet de réduire à la fois le sucre et la contrainte hydrique. « *L'effeuillage apical est très efficace… mais à ne pas faire tous les ans. Sinon, on épuise la vigne* », avertit Thomas Gouroux, pour la mise en réserve de la vigne d'une année sur l'autre.

Cette technique présente cependant l'avantage d'être activable plus tard dans la saison, à la fermeture de grappe, ce qui permet de réagir en fonction de la météo effective. Elle peut aussi être couplée à des itinéraires de vinification spécifiques, comme l'a montré l'essai mené avec la levure *Starmerella bacillaris*. « *En couplant l'effeuillage apical à une levure à faible rendement alcoolique, on a systématiquement baissé le degré final d'un point* », précise Benjamin Bois.

Des podcasts et fiches techniques

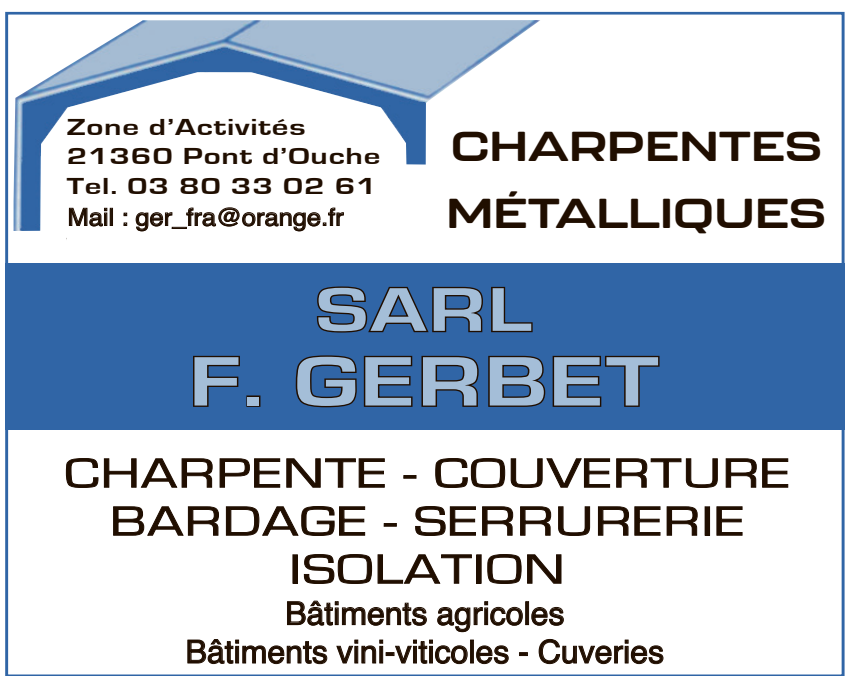
Le projet Stratagème, qui s'est conclu par la production de fiches techniques et de podcasts diffusés par le BIVB, ne marque pas la fin de la réflexion sur l'adaptation. Il s'inscrit dans une dynamique plus large, désormais portée à l'échelle nationale par le programme Vitilience. Ce dernier vise à expérimenter, sur des démonstrateurs régionaux, des combinaisons de leviers techniques (rognage, effeuillage, paillage, levures spécifiques, etc.) afin de bâtir des systèmes viticoles plus robustes.

« *Ce n'est pas nous, techniciens, qui dirons « voilà ce qu'il faut faire ». Ce sont les vignerons qui choisiront ce qu'ils veulent tester chez eux* », invite Marie Spetebroot, si des viticulteurs sont intéressés par ces programmes de recherche directement dans leurs parcelles. Et de conclure : « *Avant de basculer dans des systèmes très en rupture, il y a déjà des leviers simples qu'on peut activer selon les années. Stratagème, c'était vraiment une co-construction. Et ça change tout dans l'appropriation des résultats* ».

La hauteur de rognage n'est pas un levier isolé, mais bien une pratique à articuler intelligemment pour répondre aux défis du changement climatique. Son efficacité dépendra autant de sa pertinence agronomique que de sa compatibilité avec les capacités opérationnelles de chaque exploitation.

Cédric Michelin





// NOUVEAUX RAVAGEURS DE LA VIGNE

71 Une course d'endurance avec des sprints

Le vignoble français est de plus en plus en alerte. La multiplication de ravageurs émergents, porteurs de menaces sanitaires inédites, fait peser un risque grandissant sur l'avenir de la filière. Lors d'un webinaire conjointement animé par l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) et l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB), les experts ont dressé un constat préoccupant.

Depuis 2020, la nouvelle réglementation européenne en matière de santé des végétaux a classé vingt organismes dans la catégorie la plus critique : les Organismes de quarantaine prioritaires (OQP). Ces agents pathogènes et ravageurs, capables de provoquer des pertes économiques massives et irréversibles, font l'objet de mesures strictes de surveillance, de confinement et, si nécessaire, d'éradication. Deux d'entre eux attirent aujourd'hui toute l'attention des autorités françaises : le scarabée japonais (*Popillia japonica*) et la bactérie *Xylella fastidiosa,* qui ravage les oliviers d'Italie mais également les vignes. Leur introduction et leur établissement dans les vignes hexagonales représenteraient une rupture majeure dans l'équilibre sanitaire du vignoble.

Le scarabée japonais, introduit accidentellement aux États-Unis au début du XXe siècle, y cause chaque année des millions de dollars de dégâts. Désormais bien installé dans le nord de l'Italie, il progresse inexorablement vers la France, porté par les déplacements humains et le trafic routier. Sa capacité de dissémination est redoutable, d'autant plus que ses formes adultes sont actives en été, au moment même où la vigne est la plus vulnérable. Sa voracité, son comportement grégaire et son cycle biologique parfaitement adapté à nos climats renforcent la menace. En France, les dispositifs de piégeage et d'observation se multiplient, mais les moyens de lutte demeurent partiels. Si aucune solution efficace n'est rapidement mise en œuvre, l'installation durable de *Popillia japonica* pourrait bouleverser l'écosystème viticole en profondeur.

Encore plus insidieuse, *Xylella fastidiosa* pourrait représenter une bombe sanitaire à retardement. Cette bactérie tueuse, transmise par des insectes piqueurs-suceurs, est capable de coloniser plus de 600 espèces végétales... dont la vigne. Certaines de ses sous-espèces, comme *pauca* ou *multiplex*, ont déjà été détectées en Corse et sur le continent.

La plus redoutée, *fastidiosa*, responsable de la maladie de Pierce, n'a pas encore été identifiée sur le territoire français… mais le risque d'introduction n'a jamais été aussi élevé. En Italie, des milliers d'hectares d'oliveraies ont été détruits. Aux États-Unis, les pertes annuelles liées à la seule viticulture sont estimées à plus de 150 millions de dollars. L'éradication de la bactérie est pratiquement impossible une fois installée, car elle bénéficie d'un réseau de plantes hôtes et de vecteurs difficilement contrôlables. Les stratégies de lutte reposent aujourd'hui sur le traitement à l'eau chaude des plants, et sur la recherche de porte-greffes résistants, mais aucune solution opérationnelle n'est disponible à grande échelle.

Des ravageurs non réglementés

À côté de ces organismes de quarantaine prioritaires, d'autres ravageurs, moins médiatisés et non réglementés, mais déjà présents en France, s'installent discrètement et gagnent du terrain. La pyrale des agrumes (*Cryptoblabes gnidiella*), bien connue dans le bassin méditerranéen, s'étend désormais vers l'intérieur des terres, alerte les experts de l'IFV.
Ce lépidoptère, actif jusqu'à la maturité des grappes, provoque des dégâts encore mal quantifiés, mais qui inquiètent fortement les viticulteurs du Sud-Est. Les outils de lutte utilisés sur les tordeuses classiques montrent leurs limites, et la confusion sexuelle, souvent inefficace, oblige à revoir les approches de protection.Encore plus inquiétante est la situation en Corse, où la cicadelle africaine *Jacobiasca libica* s'est répandue en quelques années seulement, provoquant jusqu'à 75 % de pertes de rendement dans certaines parcelles. Son installation sur le continent –déjà confirmée dans les Pyrénées-Orientales et le Var– pourrait signer le début d'une nouvelle crise sanitaire. Les symptômes qu'elle provoque, similaires à des brûlures-grillures foliaires massives, affaiblissent les ceps et compromettent la qualité des moûts. L'identification de l'insecte étant complexe, et les moyens de lutte totalement insatisfaisants, les professionnels se retrouvent, une fois encore, désarmés face à cette menace émergente.

Face à l'ampleur des enjeux, le réseau national de surveillance sanitaire (OVNI) s'impose comme un outil stratégique. Basé sur une surveillance participative, ce réseau a déjà permis la détection précoce de plusieurs espèces nouvelles et la confirmation d'une pression croissante de certains ravageurs historiques comme le *phylloxéra*. Il repose sur la mobilisation de parcelles sentinelles, l'identification taxonomique rigoureuse des insectes collectés et la production de données épidémiologiques indispensables à l'anticipation des crises.

Redoubler de vigilance

Dans ce contexte de tension sanitaire grandissante, les experts appellent les viticulteurs à redoubler de vigilance. Une simple anomalie, un symptôme atypique sur le feuillage, un insecte inconnu ne doivent plus être ignorés. Signaler rapidement toute suspicion, se former à la reconnaissance des signes d'alerte, et participer aux dispositifs de surveillance collective devient un impératif. Il en va non seulement de la sécurité des exploitations, mais aussi de la résilience de toute une filière.

Si la viticulture française veut éviter le scénario vécu par l'oléiculture italienne ou par la vigne californienne, elle doit agir collectivement et individuellement. La menace n'est plus théorique : elle est à nos portes. Seule une réponse coordonnée, et scientifiquement éclairée, permettra de contenir ces nouveaux périls avant qu'ils ne deviennent ingérables.

Cédric Michelin



VIGNE

// ROBOTIQUE VITICOLE

71

De nouvelles générations arrivent

L'IUT de Chalon-sur-Saône a récemment servi de cadre à une après-midi consacrée à la robotique en viticulture. L'occasion de mieux comprendre les enjeux actuels et futurs de ces technologies innovantes.

Le directeur du pôle Bourgogne Vigne et vin, Florian Humbert, expliquait que cette demi-journée était consacrée *« à la vigne, au sens large du thème »*. En effet, il était question de robotique et notamment pour les étudiants de l'IUT de Chalon, d'avoir une *« approche industrielle »* lors des conférences avec des experts, mais aussi avec un côté *« plus ludique »* grâce à de petites démonstrations sur le parking de l'IUT. Le Groupement d'intérêt public (GIP) basé L'IUVV de Dijon compte ouvrir ces cycles scientifiques à une plus large audience, *« voire à l'international »* dans les années à venir. Mais pour l'heure, quatre conférences de haut niveau prenaient place pour les licences professionnelles, génie industriel et maintenance et technologies. La première était celle de Giancarlo Spezia, venant d'Italie, directeur de la société Tecnovict, qui traitait des perspectives d'utilisation des robots en viticulture. Il ne tournait pas autour du pot : *« Les problématiques de demain sont le respect de l'environnement et de la santé »*, avant d'annoncer confiant, *« et elles vont être solutionnées par la robotique actuelle »*. Sa société mise pour réussir sur la *« rapidité, les robots-outils, l'électrification et les doses variables »*. Cela paraissait logique lorsqu'il revenait sur l'histoire des 100 dernières années, de la traction animale au premier tracteur, désormais autonome. *« Ce n'est plus soutenable d'augmenter le poids, les dimensions, les puissances des tracteurs pour des outils nécessitant beaucoup d'énergies »*. Pour lui, toute la filière doit penser différemment, afin de proposer des *« solutions compatibles »*. Donc, sans forcément partir *« des vieux systèmes de mécanisation traditionnelle »* car aujourd'hui grâce à la multiplication des capteurs, les possibilités sont presque infinies avec les outils. *« Cela donnera de grands développements pour qu'outils et porte-outils communiquent et soient contrôlés en même temps »*. L'avenir sera aussi pour lui plus sobre, avec des outils consommant *« moins de 10 kW »*, préférant démultiplier les temps de passage des robots électriques, *« offrants de plus grandes flexibilités »*. Seule ombre au tableau dans ce schéma, la pulvérisation et l'urgence de réagir en fonction de la pression sanitaire ou après un aléa climatique. *« C'est la clé »* pour les viticulteurs comme pour les concepteurs de robots. Il présentait alors le projet Disafa.

Pallier en partie le manque de temps et de personnel

Ce que ne contredisait pas le conseiller de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Hugo Adellon travaillant sur la robotique et le numérique au Vitilab au sein du Vinipôle Sud Bourgogne à Davayé.

Depuis plus de deux décennies, le mot d'ordre porte sur la viticulture de précision et dans le département, *« une vingtaine de robots tournent déjà en Saône-et-Loire et Côte-d'Or »*. Le responsable du Vitilab brossait un rapide portrait de la Bourgogne viticole, *« sur trois départements, avec en moyenne 7,6 ha (contre 19 en France) avec de nombreux voisins »*. Des vignes caractérisées par des tournières étroites bien souvent, des pentes, des dévers, et surtout, des vignes étroites à haute densité donc ne convenant pas aux tracteurs classiques. *« Beaucoup de travail manuel ne peut donc pas être mécanisé »*, alors que la tendance est à plus de travail du sol ou moins d'herbicides. Pour lui, *« la robotique s'inscrit donc comme l'une des réponses »* aux problèmes de main-d'œuvre. Attention toutefois, « ce n'est pas la solution ultime, mais une solution », alors que les vignerons l'interrogent régulièrement sur les motorisations, les modèles, les outils, les travaux réalisables… ou les subventions, l'achat (y compris en Cuma), la location et les retours sur investissement.



Les étudiants de l'IUT de Chalon-sur-Saône, qui ambitionne de piloter un Centre d'excellence professionnelle (CoVE) dédié aux agroéquipements, ont pu découvrir les derniers développements en matière de robotique viticole.

L'efficience de l'électrique

Le directeur des ventes et marketing produit de Vitibot, Vincent Denisart était ensuite accompagné de Benoît Nivot, directeur service après-vente et centre de formation chez Same Deutz-Fahr France. Cette société née en 1927 met dorénavant toute son expérience au service du robot Vitibot avec 85 personnes travaillant sur *« les meilleures technologies »*, alors qu'il y a encore six ans, seules trois personnes y étaient consacrées. Le groupe investit des millions d'euros en R et D, et fait même partie du comité de pilotage de l'IUT, de l'Institut Agro ou au sein du Sedima. *« On a besoin de jeunes formés, de compétences pour intervenir sur ces nouvelles technologies »*, affirmait-il devant les étudiants. Vincent Denisart précisait qu'à Reims, *« 50 % des effectifs sont en bureau d'études avec 45 ingénieurs d'horizon divers : informatique, mécanique… »*. Vitibot a déjà vendu plus de 200 robots Bakus, dont certains commercialisés par Claas Mâcon. *« Ce qui fait la force d'un produit, c'est aussi le service »*. Disponible en deux *« hauteurs d'arche »* (S ou L), l'industriel ne veut pas *« s'attaquer aux vignobles larges» pour le moment. Il les compare plutôt à de « gros PC sur roues »*, tant ils sont connectés et intelligents *« comme un smartphone »*. Avec une batterie de 75 kWh, *« comme une grosse Tesla »*, Bakus a une autonomie comprise entre 10 et 13 heures selon sa vitesse de travail. Pas mal pour un robot de 2,5 tonnes qui est équilibré pour moins tasser les sols avec ses essieux pneumatiques et ses quatre roues motrices directrices (pentes jusqu'à 45 % et dévers jusqu'à 20 %). Après un arpentage de la parcelle, ses antennes RTK dirigent le robot à travers les points GPS enregistrés, cartographiant au passage tous les pieds des rangs. Bakus a besoin au minimum de quatre mètres pour changer de rang. Vincent Denisart rappelait aux étudiants que *« l'électrique est hyper efficient, on/off, avec un ratio délivrant tout à 90 % pour un couple extrêmement fidèle »*, à l'inverse donc d'un moteur thermique *«dont une bonne partie part en déperdition de chaleur, transmission, huile… »*. Il estime que le retour sur investissement de ses clients est autour de cinq ans pour un Bakus. *« Une solution anti-crise ? La robotique en Cuma, c'est top »*, répondait-il à sa propre question, invoquant les faibles coûts de maintenance de l'électrique, occultant les questions restantes autour du remplacement des batteries qui ont certes fait d'énormes progrès.

La pulvérisation même en conditions difficiles

La responsable commerciale Yanmar, Juliette Rauch n'en parlait pas non plus. Le groupe japonais a créé une filiale robotique en 2022, notamment pour les vignes (YVSS, pour vineyard solution). Le premier robot commercialisé est le YV01. Il a été développé pour *« la pulvérisation, notamment avec des chenillettes pour les vignes difficiles d'accès»*. Mais après arpentage du périmètre de travail, le YV01 peut également travailler les sols, y compris en vigne étroite. Le robot pèse 1,4 t avec le cadre et les outils dessus pour limiter le tassement. Sa puissance de 25 chevaux, son réservoir de 19 litres, lui permettent d'accéder à des vignes aux pentes jusqu'à 53% et au dévers jusqu'à 20 %, à condition de *« rajouter des masses »*. Côté pulvérisation, le YV01 peut être équipé de deux descentes de jets portés, soit quatre demi-faces de traitement, avec un angle de projection des buses de 45°. Les étudiants avaient visiblement hâte de se mettre au travail pour améliorer ces robots.

Cédric Michelin



// INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'authentification des vins par la signature minérale

Dans un contexte mondialisé de fraudes croissantes et de demandes renforcées en traçabilité, une innovation issue de la recherche publique française pourrait bouleverser les pratiques de la filière vitivinicole. Des chercheurs lyonnais, en collaboration avec la start-up M&Wine, ont mis au point une technologie inédite : l'identification des vins grâce à l'intelligence artificielle.



Photo générée par l'IA

Tout vin porte en lui les traces chimiques de son terroir. Cette réalité, les scientifiques de l'Institut lumière matière (Université Claude Bernard Lyon 1/ CNRS), de l'Institut des sciences analytiques et du laboratoire Ingénierie des matériaux polymères ont su l'exploiter. Leur méthode repose sur la mesure de 41 éléments inorganiques stables, présents naturellement dans les vins, via une technique de spectrométrie de masse couplée à un plasma inductif. Résultat : une empreinte chimique unique, propre à chaque cuvée. Celle-ci devient une « *signature minérale* » que des algorithmes d'apprentissage automatique analysent avec une étonnante efficacité: 92 % de précision pour l'identification du pays d'origine, 91 % pour les régions viticoles françaises et 85 % pour le cépage principal. Ces résultats ont été validés sur une base initiale de 12 000 échantillons internationaux, et une publication dans la revue scientifique œno One consacre cette avancée.

Une IA sur-mesure

Avec plus de 35000 vins analysés, la base de données enrichie quotidiennement par M&Wine est une mine d'or. Pour Théodore Tillement, CEO de la start-up, cette qualité des données fait la force de leur outil : « l'efficacité de l'*intelligence artificielle dépend avant tout de la qualité des données qui l'entraînent* ».Les applications sont nombreuses : traçabilité, lutte contre la contrefaçon, certification d'origine, valorisation des terroirs. La signature minérale pourrait devenir un argument de poids dans les démarches d'authentification et de différenciation qualitative.

Vers un jumeau numérique du vin

Au-delà de la traçabilité, les chercheurs entrevoient une nouvelle ère pour l'assemblage et l'œnologie prédictive. En corrélant les profils minéraux aux paramètres sensoriels, l'intelligence artificielle pourrait bientôt prédire les caractéristiques de dégustation d'un vin. Ce « *jumeau numérique* » ouvrirait alors la voie à des assemblages optimisés selon des profils gustatifs ciblés, un véritable outil d'aide à la décision pour les caves et coopératives.

Michel Dumoulin, consultant chez AgroŒno Conseil, y voit une avancée majeure : « *la signature minérale du vin représente une avancée analytique dans l'illustration de son lien au terroir et son apport incontournable au profil organoleptique*».

Une carte d'identité géologique du vin

Malgré la diversité des cépages, des pratiques de vinification ou des origines géographiques, les modèles développés se montrent particulièrement performants. « *Cela fonctionne !* », affirme Olivier Tillement, professeur à l'ILM et directeur scientifique de M&Wine, soulignant la stabilité des minéraux dans les mélanges, un atout décisif pour fiabiliser les analyses et simuler de futurs vins. Alors que le secteur viticole français doit faire face à une crise multiforme – concurrence internationale, mutations climatiques, attentes sociétales–, cette innovation s'inscrit comme une réponse stratégique.

Elle allie la rigueur scientifique à la puissance du numérique pour redonner de la valeur à l'authenticité. François Lux, chercheur à l'Université Claude Bernard Lyon 1, conclut : « *ce n'est que le début : le potentiel de ces données est immense et ne demande qu'à être exploré* ».

Cédric Michelin



// FONCIER VITICOLE

Belle santé pour la Bourgogne

Chaque année, les Safer de France, en partenariat avec Agreste, présentent l'état des marchés fonciers ruraux. Dans ce cadre, comment s'est comporté le marché des vignes en 2024 ?



Les transactions, notamment dans le Chablisien, affichent un beau dynamisme, mais pour un nombre réduit.

En 2024, en France, le marché des vignes a représenté 3 % du total des transactions foncières, (8 650 ventes), dans un contexte de marché foncier globalement en baisse par rapport à 2023 (-3,7 %). 16 000 ha de vignes ont changé de main, pour une valeur de 1,11 milliard d'euros. Il faut garder en mémoire que 2024 s'est caractérisée par une baisse généralisée et un niveau historiquement bas de la récolte viticole, impactée par des conditions météorologiques particulièrement défavorables et des pertes dues au mildiou. Les ventes de vins sur le marché intérieur reculent en volume et en valeur, et les exportations rebondissent légèrement. Dans ce contexte, le repli du marché foncier viticole amorcé en 2023 a ralenti en nombre, les surfaces commercialisées se sont stabilisées (+0,1 % /2023) mais la valeur s'est contractée, tout en restant au-dessus du milliard d'euros. Les prix moyens observés en vignes AOP ont atteint 176 400 euros/ha, en baisse de 1,1 %. Les bassins de Bourgogne et du Jura échappent toutefois à cette tendance baissière. Les acheteurs les plus dynamiques sont les personnes physiques non-agricoles dont les acquisitions ont progressé de 3 % en nombre et de 5,8 % en surfaces. Les viticulteurs fermiers réduisent encore leurs acquisitions (- 3,2 % en nombre).

Situations dans les départements

La baisse est moins forte pour les non-fermiers. La hausse du prix moyen des vignes AOP est soutenue par l'ensemble des appellations de la Côte-d'Or, en particulier les Premiers crus blancs (+ 13 %). Malgré une légère ouverture en 2024, le marché y reste très concurrentiel et les prix sont influencés par le marché sociétaire. Les appellations icaunaises participent également à la hausse, en particulier le Chablis Premier cru (+ 25 %). Regardons à présent plus en détail ce qui s'est passé dans les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or :

Dans l'Yonne : Avec seulement 33 ventes observées en 2024, le marché viticole chablisien reste particulièrement fermé. Ces ventes représentent une surface totale d'environ 14 ha, commercialisés principalement en appellation Chablis (27 ventes). Contrairement aux années précédentes où les transactions concernaient des acquisitions de terre à planter par les fermiers en place (64 % des surfaces vendues), on constate en 2024 que 90 % des transactions concernent des vignes libres qui totalisent plus de 13 ha. Concernant les prix de vente des vignes, on constate une tendance significative à la hausse, plus de 20 % pour les vignes en appellation Chablis. Avec un très faible nombre de transactions en appellation Petit Chablis, on constate une hausse de plus de 30 %. Les ventes en appellation Premier Cru et Grand Cru n'existent pas. Il faut garder à l'esprit que ces évolutions de marché reposent sur un très faible nombre de références, nécessitant une grande réserve d'interprétation.

En Côte-d'Or : Le marché foncier viticole connaît une légère mais sensible ouverture sur l'année 2024, tant en nombre de transactions (+ 20 %) qu'en superficie cédée (+ 35 %). Cependant, le volume de surfaces échangées hors marché sociétaire reste confidentiel avec une superficie moyenne inférieure à 50 ares pour 95 % des transactions. Toujours très concurrentiel, ce marché est encore plus marqué que les années précédentes par la dimension des surfaces moyennes échangées. La majorité des ventes constatées concerne des parcelles occupées, avec des acquisitions par les exploitants ou pour maintenir des fermiers en place par différents moyens. Les prix s'ajustent une fois encore à la hausse, avec, en 2024 comme en 2023, un léger ralentissement de cette revalorisation sur les appellations régionales (+ 2 %) mais toujours un marché qui s'apprécie en général fortement (+ 11 %), particulièrement porté cette année par les Premiers Crus (de + 9 % à + 13 % selon les couleurs). Enfin, la transparence des opérations sociétaires confirme, sans statistique précise, l'évolution à la hausse des prix dans ce type d'opérations, avec les conséquences décrites sur le marché foncier.

Dans la Nièvre : L'évolution à la hausse des prix est légère mais peu significative du fait du faible nombre de transactions. Les grosses structures de négoce existantes se proposent de reprendre assez régulièrement les biens des cédants arrivant à l'âge de la retraite, ce qui soutient les prix. L'appellation Pouilly Fumé continue de progresser.

Berty Robert, avec données Groupe Safer

Evolution des prix par appellation et par hectare entre 2023 et 2024

Bourgogne appellation régionale (Côte-d'Or) : 57 200 euros (+2 %)
Bourgogne appellation communale Côte de Beaune blanc : 1 050 000 euros (+9 %)
Bourgogne appellation communale Côte de Beaune rouge : 450 000 euros (+7 %)
Bourgogne appellation communale Côte de Nuits rouge : 90 000 euros (+9 %)
Bourgogne Premier cru blanc : 2 550 000 euros (+13 %)
Bourgogne Premier cru rouge : 1 040 000 euros (+9 %)
Arbois : 50 000 euros (stabilité)
Château-Chalon : 55 000 euros (stabilité)
Côtes du Jura : 35 000 euros (stabilité)
L'Etoile : 38 000 euros (+9 %)
Bourgogne appellations communales Côte chalonnaise blanc : 110 000 euros (stabilité)
Bourgogne appellations communales Côte chalonnaise rouge : 120 000 euros (+4 %)
Bourgogne aligoté : 35 000 euros (+17 %)
Bourgogne Côte Chalonnaise : 35 000 euros (stabilité)
Bourgogne appellation régionale rouge : 32 000 euros (stabilité)
Mâcon blanc : 75 000 euros (+7 %)
Mâcon rouge : 28 000 euros (stabilité)
Moulin à Vent et Saint-Amour : 110 000 euros (stabilité)
Pouilly-Fuissé : 265 000 euros (+2 %)
Pouilly-Loché et Pouilly-Vinzelles : 110 000 euros (stabilité)
Saint-Véran : 145 000 euros (+4 %)
Viré-Clessé : 130 000 euros (+8 %)
Bourgogne appellation régionale Yonne : 57 000 euros (+2 %)
Chablis : 245 000 euros (+20 %)
Chablis Premier cru : 525 000 euros
Petit Chablis : 114 000 euros (+14 %)
Côteaux du Giennois (58) : 21 000 euros (+5 %)
Pouilly-Fumé (58) : 165 000 euros (+3 %)

Evolution des prix par département et par hectare entre 2023 et 2024

En Côte-d'Or : 919 033 euros/1 022 649 euros (+11%)
Dans le Jura : 42 981 euros/43 142 euros (stabilité)
Dans la Nièvre : 148 788 euros/153 468 euros (+3 %)
En Saône-et-Loire : 88 848 euros/92 441 (+4 %)
Dans l'Yonne : 169 896 euros/204943 euros (+21 %)





// ORGANISATION PROFESSIONNELLE

21 Thiébault Huber réélu à la présidence de la CAVB

Thiébault Huber, vigneron de Meursault, en Côte-d'Or, entame son troisième mandat de président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne.

Thiébault Huber a été réélu à la présidence de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) qui représente les 4 500 exploitations viticoles bourguignonnes, début juin. Vigneron de Côte-d'Or, à Meursault (Domaine Huber-Verdereau), il entame donc un troisième mandat de quatre ans dans cette fonction. Parmi les éléments les plus marquants de son dernier mandat (2021-2025), il faut noter l'obtention d'un nouveau régime de transmission du foncier viticole, fruit d'un long travail collectif national en lien avec les services de l'État, pour soutenir une viticulture familiale et résiliente.

Pour Thiébault Huber, ce nouveau mandat s'annonce sous le signe du collectif : *« Être réélu à la tête de la CAVB avec une telle confiance et une telle unanimité est évidemment très flatteur. C'est une reconnaissance du travail accompli, même si je ne peux m'empêcher de penser que j'ai manqué quelque chose lors de mes deux précédents mandats : préparer la relève. Ce troisième mandat, qui sera le dernier, sera celui de la transmission. Il faut impérativement redonner du sens et de la visibilité à l'engagement collectif. Montrer à la nouvelle génération que l'engagement est utile, qu'il a un impact direct sur leur quotidien de vigneron. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) est un bien commun, et chacun doit se sentir concerné par sa défense. Notre priorité reste inchangée : défendre les AOC, accompagner les vignerons face aux bouleversements techniques, climatiques, réglementaires. C'est un combat permanent et nous devons sans cesse renforcer nos services. »*



Thiébault Huber entame son troisième et dernier mandat à la présidence de la CAVB.

Quatre objectifs

La feuille de route de Thiébault Huber et de son conseil d'administration *(voir encadré)* pour ce nouveau mandat s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

- Renforcer l'accompagnement des 52 Organismes de gestion (ODG) de Bourgogne dans la gestion, la défense et la protection de leurs AOC, renforcer leur professionnalisation et assurer le renouvellement de leurs responsables.
- Mieux répondre aux besoins des vignerons, simplifier les démarches administratives.
- Structurer les partenariats techniques, améliorer la circulation de l'information et valoriser les métiers de la vigne et du vin.
- Donner toujours plus de visibilité à la CAVB qui est un formidable outil au service des vignerons de bourgogne et assurer une gouvernance renouvelée et représentative.

Le nouveau conseil d'administration

Thiébault Huber, président, vigneron à Meursault (21)
Jérôme Chevalier, président adjoint, vigneron à Charnay-lès-Mâcon (71)
Adrien Michaut, trésorier et vigneron à Beine (89)
Bruno Verret, vice-président, vigneron à Saint-Bris-le-Vineux (89)
Jean-Michel Chartron, vice-président, vigneron à Puligny-Montrachet (21)
Matthieu Woillez, vice-président, vigneron à Tharoiseau (89)
François Labet, président du BIVB, vigneron à Vougeot (21)
Damien Gachot, président du Crinao, vigneron à Corgoloin (21)
Jean-Philippe Pretet, vigneron à Bissey-sous-Cruchaud (71)
Manuel Olivier, vigneron à Nuits-Saint-Georges (21)
Marc Sangoy, vigneron à Bissy-la-Mâconnaise (71)
Aurélie Cheveau, vigneronne à Solutré-Pouilly (71)

Berty Robert, avec communiqué



// MACHINISME

Le nouvel enjambeur Grégoire GS5 présenté par Espace Vigne

Le domaine Daniel Seguinot et Filles à Maligny (89) près de Chablis a accueilli une présentation des nouveaux enjambeurs Grégoire GS5, organisée par le concessionnaire Espace Vigne et le constructeur. Plus de 120 viticulteurs étaient présents.



Brice Cichy, P.-D.G. d'Espace Vigne, à Chablis, Germain Tissot-Dupont, responsable commercial et les équipes techniques et commerciales du concessionnaire ont convié leurs clients viticulteurs à une présentation du tout dernier enjambeur double-rangs à voie variable Grégoire GS5 pensé pour les vignobles étroits, le 4 juin à Maligny, dans l'Yonne. En présence des représentants de Grégoire, les visiteurs ont découvert la gamme d'enjambeurs GS5 qui remplace la G5 et accueille de nouvelles évolutions. Deux motorisations sont proposées : un moteur Deutz 4 cylindres de 160 CV sur le GS5-4 et un 204 CV de 6 cylindres sur le GS5-6, répondant à la norme Stage V. Plus puissant, ce second répond mieux aux exigences du vignoble chablisien et des parcelles en pente. Deux hauteurs de châssis sont disponibles : 1,25 ou 1,50 m de dégagement sous bâti. Homologué tracteur, le GS5 peut circuler à 40 km/h sur la route. Ce porteur qui peut accueillir des porte-outils, une cellule de pulvérisation ou une tête de récolte, adoptent une voie variable de 2 fois 400 mm, réglable hydrauliquement depuis la cabine, pour travailler dans des vignes de 0,90 à 1,50 m en double rang. 400 mm, c'est aussi la course de la correction de dévers, ajustable manuellement ou automatiquement. Les GS5 adoptent la cabine à porte coulissante et à vitre bombée des GS4 et GSE. De catégorie 4, elle offre une bonne visibilité y compris vers le bas lors du travail du sol, visibilité améliorée par le seul terminal Isobus 12 pouces i-Monitor qui pilote la machine et la pulvérisation. Toujours dans le souci d'améliorer le confort, des commandes déportées sur les garde-boue ou sur la passerelle de la tête de récolte permettent un confort de travail et de nettoyage sans avoir à monter dans la cabine.

Nouvelle cellule de pulvérisation et nouvelle tête de récolte

Côté pulvérisation, le volume de la cuve est de 1 500 l et la cellule propose une rampe à descentes souples à 3 ou 4 jets, soit à écartement fixe en 7 ou 9 rangs, soit à rampe exponentielle à écartement hydraulique proportionnel. La coupure de tronçons automatique est proposée en option, pilotée par un GPS RTK. La tête de récolte évolue aussi avec l'arrivée de l'Arc² qui est dotée de nouveaux secoueurs moulés indéformables plus longs.

Cette augmentation de la surface de secouage permet de mieux respecter les ceps et la végétation. Naturellement pendulaire, la tête de récolte dispose de capteurs de suivi de sol pour une récolte dès 15 cm du sol et de capteurs de suivi de rang. Le système de soufflerie Airblade équipe de série les GS5. Ce système permet d'évacuer les feuilles et résidus en sortie de convoyeurs. Pour finaliser le nettoyage un aspirateur supérieur est positionné au-dessus du bac. En option est proposé le trieur Easy-Clean.



// MACHINISME

Nouveau bâtiment et objectifs à long terme pour Yanmar Vineyard Solutions

La division viticole du groupe familial japonais a inauguré son nouveau bâtiment à Pierry, tout près d'Épernay, dans la Marne. Les 16 collaborateurs disposent d'une belle infrastructure pour le développement de solutions robotiques.

Fini les trois sites disséminés dans Épernay ! Yanmar Vineyard Solutions vient d'inaugurer un bâtiment flambant neuf de 1 000 m² à Pierry (51) au cœur du vignoble champenois. La jeune société, créée en 2022, croit en l'avenir de la robotique dans les vignobles et se donne les moyens de ses ambitions. *« Nous sommes au tout début de ce marché. Nous avons des objectifs à long terme pour apporter des solutions protectrices de la santé et amélioratrices de la sécurité de nos clients. Notre groupe nous soutient dans cette démarche et cette persévérance »* a souligné Alain Gillet, directeur général de la filiale devant les clients, fournisseurs et distributeurs invités à l'inauguration le 12 juin. Yanmar a toujours eu dans sa culture la conception de produits et services afin de créer une société durable et des modes de vies plus prospères. L'idée d'un robot pour améliorer les conditions de travail des viticulteurs, notamment lors des traitements, date de 2014. Cette année-là, Takehito Yamaoka, PDG de Yanmar, découvre la Champagne, les vignes et leurs dangers comme le retournement d'engins ou l'exposition aux produits phytosanitaires. Pour le patron du groupe motoriste, qui emploie 22 500 salariés dans l'agricole, le maritime, les engins de construction ou encore les énergies renouvelables, c'est un déclic.



Le nouveau bâtiment de la division vigne de Yanmar regroupe désormais tous les services : techniques, SAV, commerciaux et R&D.

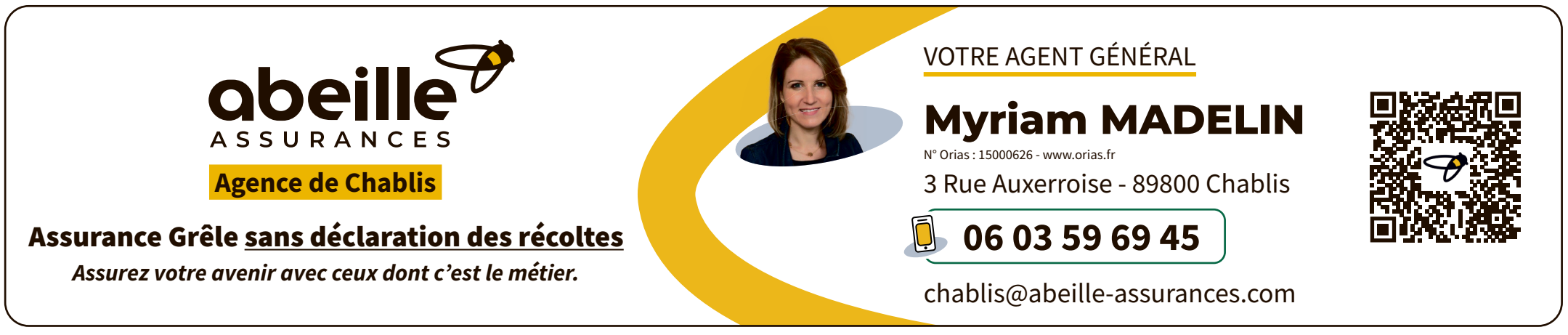
Des spécialistes R&D à Épernay

Les équipes recherche et développement sont mobilisées pour apporter une solution robotique aux viticulteurs et en 2021, en partenariat avec Moët et Chandon, le robot enjambeur autonome YV01 est mis au point pour le traitement des vignes étroites. À chenilles, il peut évoluer dans des pentes jusqu'à 52 % et des dévers jusqu'à 20 %. Le guidage est assuré par un GPS RTK et des capteurs sur les pare-chocs pour détecter les possibles obstacles. Le moteur pour l'avancement est logé dans le flanc gauche tandis que la cuve de pulvérisation de 200 litres est à droite. Le système de pulvérisation 100 % électrique est composé de deux descentes de pulvérisation traitant un rang complet et deux demi-rangs. Pour répondre à la réglementation en vigueur, la télécommande permet à l'opérateur d'intervenir en cas de nécessité tout en restant dans un rayon de 500 m, sous peine d'arrêt du robot.

Le choix d'un réseau de concessionnaires

Dès 2021, Yanmar Vineyard Solutions a fait le choix de distribuer son robot par des concessionnaires. Les Ets Publier ont été les premiers suivis par les Ets Matvert dans la Marne, Faupin pour le Sud Bourgogne et Sancerrois, les Ets Basset pour l'Aube et plus tard l'Ets Ravillon renforcera le réseau dans la Marne. En 2023, la distribution a été confiée à l'Ets Alabeurthe pour le nord de la Bourgogne. Dernièrement, les Ets Rullier sont devenus partenaires de Yanmar sur le Bordelais. *« S'appuyer sur un réseau de distributeurs est essentiel pour nous* insiste Alain Gillet. *Ils sont en permanence au contact de nos clients communs et favorisent les remontées de nos utilisateurs. Nous sommes en permanence à l'écoute pour étudier les besoins de demain. »* À ce sujet, deux collaborateurs R&D sont basés à Épernay favorisant la remontée des améliorations à leurs collègues japonais. Après la pulvérisation, le travail du sol a été adapté sur le robot. Les descentes de pulvérisation sont démontables et le système de relevage d'une capacité de 120 kg peut soulever ou abaisser les perches arrière intégrant des outils interceps ou un outil de travail du sol. Le constructeur vous donne rendez-vous au Sitevi, du 25 au 27 novembre, à Montpellier, pour découvrir en avant-première ses dernières innovations.





// NOUVEAUTÉS

Sélection de nouveautés en matériels pour l'entretien de la vigne

Par la rédaction Réussir Machinisme

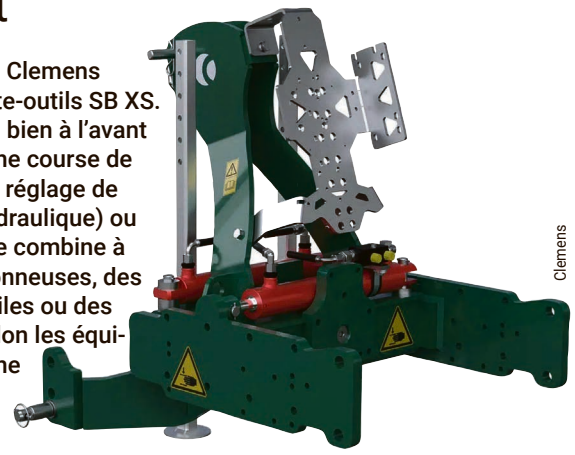
Agroland Une gamme de cultivateurs à dents



L. Vimond

Distribuée en France par Gilbert Agri-Services, la gamme de cultivateurs viticoles Raptor Plus d'Agroland se compose de modèles à cinq et sept dents, pour les vignes de 2,20 m (largeur de l'outil 1,50 m hors tout) à 3,50 m. Ces appareils reçoivent des dents à sécurité par ressort, mais une version plus basique à sécurité par boulon de cisaillement, appelée Raptor Classic, est également disponible. Différents jeux de pièces d'usure allant du soc fin de 50 mm de large, jusqu'au soc à ailettes (250 mm de large), sont proposés pour répondre aux différentes attentes (décompactage profond ou travail superficiel) des viticulteurs. Le rappui est assuré par le rouleau (V-Ring, barre, billonneur, à dents, double U, etc.). Gilbert Agri-Services envisage également d'équiper ces appareils d'un système d'implantation de graines derrière chaque dent pour le semis de couverts végétaux. Lourds (1,1 t pour le modèle de 2,20 m), ces appareils sont construits en acier HLE.

Clemens Un châssis porte-interceps très compact



Clemens

Le constructeur allemand Clemens lance le petit châssis porte-outils SB XS. Pouvant être monté aussi bien à l'avant qu'à l'arrière, il propose une course de 468 mm, peut recevoir un réglage de dévers (mécanique ou hydraulique) ou un relevage compact. Il se combine à des lames, des décavaillonneuses, des disques butteurs, des étoiles ou des rotors de désherbage. Selon les équipements, il travaille sur une largeur de 1,76 à 2,46 m.

Hubertrack Un porte-outils porté double rang

Hubertrack lance un porte-outils deux rangs complets baptisé HPOD. Attelé sur le relevage arrière du tracteur, ce châssis d'un poids de 1,1 tonne peut travailler deux rangs complets et dispose d'un relevage pour accueillir un outil interrang (tondeuse, outil de travail du sol). Destiné aux vignes de 2 à 3 m, il affiche une largeur de 5,10 m à la parcelle pour revenir à un gabarit routier de 2,94 m, grâce à son châssis coulissant. Il dispose d'un système de gestion de la hauteur pilotée à l'aide de palpeurs ou de roues, d'un contrôle de la largeur et d'une compensation de la trajectoire. En cas d'obstacle, il reçoit également un système d'effacement pour limiter tout risque de casse.



L. Vimond

Terreco Distribution des épandeurs d'engrais Agrex



L. Vimond

Depuis la fin de l'année 2024, le constructeur italien d'épandeurs d'engrais Agrex est distribué en France par le corrézien Terreco. Cela concerne les appareils pour les cultures de plein champ, mais aussi les vignes et vergers, avec les gammes Vigna, TVS et Maxi-Vigna. D'une largeur hors-tout de 1,10 m, les Vigna sont proposés en capacités de 600, 800 et 1 000 l. Ils distribuent engrais chimiques, amendements et engrais organiques conditionnés en granulés. Déclinés en pilotage mécanique, hydraulique ou électrique (versions à pesée et à pesée Isobus) de l'ouverture des vannes de dosage, ces appareils disposent de deux disques d'épandage en inox complétés de carters à casquette orientable pour fertiliser de manière localisée sous le rang à distance de 1,50 à 5 m.
D'une largeur de 1,40 m, la gamme TVS reprend les mêmes capacités et caractéristiques que les Vigna, à la différence de l'absence de carters, et est destinée à un épandage sur une largeur de 12 à 18 m.
Enfin, les Maxi-Vigna sont des appareils traînés déclinés en capacités de 4 000 et 5 000 l, conçus pour la distribution d'engrais chimiques et organiques, sous forme granulaire, en pellets ou en poudre. Dotés d'une caisse en Inox, ces épandeurs reçoivent un convoyeur central, un système de distribution à disques en Inox épandant sur une largeur de 2,50 à 12 m, un DPA mécanique (Isobus en option), un joystick de commande et un système de freinage pneumatique.



Yanmar Vineyard Solutions S.A.S
25 avenue de New York
51530 Pierry-France
03 26 54 02 57

vineyard_solutions@yanmar.com

// FESTIVITÉS

21

Saint-Vincent 2026 : bienvenue dans les Maranges !

Les 24 et 25 janvier 2026, la grande fête viticole bourguignonne fera son retour sur les terres de l'AOC Maranges, l'appellation village la plus méridionale de la Côte de Beaune !

Ce vignoble authentique et convivial regroupe 3 communes de production que sont : Cheilly-lès-Maranges, Dezize-lès-Maranges et Sampigny-lès-Maranges. Évènement rare pour une AOC, et en dépit de son jeune âge puisque créée en 1989, ce sera déjà la 2ème fois que la Saint-Vincent Tournante se tiendra sur le territoire de l'appellation Maranges, après une première édition couronnée de succès en 1997. Près de 30 ans plus tard, c'est une nouvelle génération qui s'est installée et qui fera découvrir avec fierté les vins de son terroir singulier enraciné à l'extrémité Sud de la Route des Grands Crus. « *Le terroir de l'AOC Maranges,* explique Marion Duchemin, présidente du comité d'organisation de cette Saint-Vincent, *reste encore confidentiel en Côte de Beaune. Nous sommes pourtant la porte d'entrée Sud de ce vignoble mythique et avons une typicité propre qui fait notre force. Au niveau géologique d'abord, nous sommes situés entre deux failles, à une altitude plus élevée que le reste de la Côte et nos vignes reposent sur un réseau de cours d'eau souterrains et affleurants apportant beaucoup de fraîcheur. Notre AOC produit majoritairement des vins rouges issus du cépage roi de la Bourgogne, le Pinot Noir et possède 7 Premiers Crus. On y trouve également en quantités plus réduites mais croissantes, des vins blancs issus du cépage Chardonnay. Nous souhaitons vraiment faire découvrir l'identité de nos vins en AOC Maranges au travers de cette grande fête viticole et continuer à faire vivre l'esprit de solidarité entre nos villages.* »

Une affiche, un verre, une identité

Quoi de plus emblématique pour une Saint-Vincent Tournante que son affiche ! Cette édition ne déroge pas à la règle. Se doter d'une identité visuelle forte fût donc une tâche lourde de sens pour les organisateurs. Pour se faire, l'équipe a mis en place un concours ouvert aux artistes amateurs et professionnels pour assurer l'émulation esthétique du projet. C'est la proposition d'affiche faite par l'agence T-in communication de Mâcon qui est sortie des urnes, devenant ainsi l'affiche officielle de l'évènement et rejoignant d'ores et déjà ses 81 prédécesseuses au panthéon des affiches de Saint-Vincent Tournante : les collectionneurs trépignent déjà ! Le verre de la 82ème édition de la Saint-Vincent Tournante Maranges 2026 révèle un design inédit ! La maison Lehmann a mis à disposition son savoir-faire et sa créativité dans l'élaboration d'un modèle élégant. La jambe se pare d'une ligne rouge raffinée, symbole du lien entre la terre et le vin, tout en valorisant le travail des vignerons des Maranges pour apprécier le précieux nectar. Accessoire indispensable de ce week-end de célébration, il a été également pensé pour être un témoin pérenne de cet évènement aux côtés de l'affiche.

D'après communiqué



L'affiche de l'édition 2026.

BRETON MOTOCULTURE
09 80 94 68 51
VOTRE PARTENAIRE
en motoculture de plaisance & matériel viticole.
2 RN74 - 21220 BROCHON
OREC · Milwaukee Nothing but HEAVY DUTY. · ISEKI · Kristall Agri · SCAG POWER EQUIPMENT



LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin/Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-cars.com



LES CLIMATS PATRIMOINE MONDIAL 10 ANS Ça se fête !

VALORISER L'HISTOIRE, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE VITICOLE.

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne partenaire incontournable de la filière viticole et Grand mécène Fondateur est fier d'accompagner depuis 13 ans les Climats du vignoble de Bourgogne.

GRAND MÉCÈNE FONDATEUR
CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE PATRIMOINE MONDIAL
CRÉDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE

06/25 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Getty Images.

// DYNAMIQUES DE TERRITOIRES

Les campagnes effacées et reléguées ?

Vivre en ruralité s'accompagne souvent d'une forme d'acceptation : moins de services, mais plus de calme, d'espace, de nature. Ce compromis rural a un prix : il rend plus difficile l'expression de revendications.

Une enquête sociologique intitulée *« Paroles de campagne. Imaginaires et réalités de la ruralité française »*, réalisée par les associations Bouge ton Coq, InSite, Rura et Destin commun, a été publiée début juin*. Aujourd'hui les ruraux représentent plus du tiers de la population mais couvrent environ 80 % du territoire métropolitain. C'est une ruralité effacée car *« mal comptée, mal nommée et mal représentée »*, soulignent les auteurs qui estiment également que *« les médias et les politiques imposent souvent une vision caricaturale de la ruralité depuis la ville »*, ce qui contribue à leur invisibilisation. L'enquête réalisée du 6 au 18 février auprès d'un panel de 3 532 personnes de 18 ans dont un échantillon de 1 557 personnes représentatives de la population rurale, confirme tant les enquêtes précédentes que la réalité criante des populations : *« celle des contraintes d'accès aux services essentiels »*. *« À titre d'exemple, 61 % des ruraux déclarent ne pas avoir facilement accès à des transports en commun et 68 % des jeunes ruraux (18-24 ans) déclarent avoir subi au moins une discrimination liée à leur lieu de vie »*.



Les campagnes françaises mettent en avant une véritable qualité de vie mais se sentent aussi reléguées.

Ressentiment

Ces discriminations sont notamment celles liées à leur origine territoriale aux difficultés à l'embauche (16 %), aux remarques méprisantes sur leur mode de vie (14 %) ou encore aux moqueries liées à l'accent (13 %). C'est l'accumulation de ses contraintes qui alimente un *« ressentiment rural et un sentiment diffus de relégation »*, creusant un peu plus l'écart entre l'urbanité et la ruralité. Ainsi l'enquête souligne que *« 81 % des ruraux considèrent que, ces dernières années, les partis politiques ont accordé trop d'attention aux préoccupations des habitants des villes et pas assez à celles des campagnes. Ils sont également 81 % à considérer que les habitants des villes ne comprennent pas ou ne respectent pas le mode de vie des habitants des campagnes, et 76 % que les campagnes donnent plus d'argent à l'État qu'elles n'en reçoivent en retour »*. On serait tenté de dire que rien n'a vraiment changé depuis la fable de Jean de La Fontaine, « Le rat des villes et le rat des champs ». Cependant, l'enquête tente de faire tomber quelques clichés. Ainsi, *« seuls 4 % des ruraux pratiquent la chasse, les ruraux ne sont pas moins écolos que les citadins, mais le sont différemment : plus de voiture, mais moins d'avion ; plus de viande, mais moins de déchets »*, indique l'étude qui rassemble urbains et ruraux sur la réponse à la question : Qu'est-ce qui divise le plus notre pays aujourd'hui ? *« Le clivage entre riches et pauvres »*, répondent 59 % des ruraux et 54 % des urbains qui placent cet item en tête de leurs réponses, bien loin devant le clivage ville/campagne (23 % des ruraux / 20 % des urbains). L'enquête s'attarde un moment sur l'impact de ce ressentiment sur le vote politique.

Effet sur les votes

« À facteurs égaux (âge, sexe, diplôme, profession, précarité…), le niveau de ressentiment rural exerce un effet significatif sur la probabilité de voter pour le Rassemblement national. Ce résultat ne signifie pas que tous les ruraux se tournent vers l'extrême droite, ni que le vote RN est exclusivement rural. Mais il souligne une tendance claire : le ressentiment rural est devenu un ressort politique puissant, capable de reconfigurer les clivages électoraux autour de l'expérience territoriale. », indiquent les auteurs pour qui urbains et ruraux partagent *« le même bonheur individuel »*, le *« même pessimisme collectif »* et les *« mêmes aspirations pour l'avenir »*. En somme, rien n'est perdu pour la ruralité qui martèle l'enquête invitant tout un chacun, à commencer par les politiques, à *« investir le monde rural »*. D'ailleurs 79 % des ruraux déclarent avoir choisi volontairement leur lieu de résidence, malgré un accès plus difficile aux services mais, *« en échange d'un environnement plus apaisé »*. Ce sont la tranquillité et le calme du lieu qui sont le premier critère déterminant d'une installation à la campagne (61 % pour les ruraux) très loin devant la proximité avec la famille et les amis (37 %) et la beauté des paysages (33 %). Surtout 81 % des Français (83 % des ruraux et 80 % des urbains) estiment qu'on devrait *« davantage s'inspirer de ce qui se passe dans les zones rurales pour résoudre les problèmes à l'échelle nationale (…) Ce que les ruraux vivent depuis longtemps par contrainte - faire avec moins, gérer localement, adapter les usages - est aujourd'hui partagé et compris plus largement à l'échelle nationale »*, soulignent les auteurs. *Pour eux, « la ruralité est aujourd'hui l'un des rares modèles de territoires perçus comme porteurs de stabilité, de solutions concrètes et de cohérence à long terme »*.

Christophe Soulard

() L'enquête est téléchargeable à l'adresse suivante : https://rura.fr/wp-content/uploads/2025/06/Realites-et-imaginaires-de-la-ruralite-francaise.pdf?*

Les ruraux et les médias

***« Lorsqu'il s'agit d'évoquer la ruralité à la télévision, L'amour est dans le pré est l'émission la plus citée spontanément dans les groupes de discussion »*, indiquent les auteurs de l'étude. Cependant, celle-ci ne vient qu'en quatrième position (23 %) des émissions télé qui représentent le mieux la vie des ruraux. L'émission animée par Karine Lemarchand est précédée par Echappées belles (France 5 – 27 %), Des racines et des ailes (France 3 – 28 %) et le 19/20 journal régional sur France 3 (29 %).**

// MOBILITÉS

Faire porter l'effort sur les transports ruraux

Récemment, l'association Agro Paris Bourse a invité Dominique Bussereau, nommé à la présidence de la conférence de financement des mobilités et ancien secrétaire d'État aux Transports, pour traiter de l'« Aménagement du territoire et des mobilités ».



Les réseaux de transport ruraux réclament d'important investissements.

L'association Agro Paris Bourse (APB) facilite les interactions, le dialogue et les échanges d'informations entre les leaders de la filière des grains (céréales, oléagineux et produits dérivés) en organisant à Paris les Journées de Bourse internationale plusieurs fois par an. Beaudoin Delforge, président d'APB depuis trente ans, tient à ce que chaque journée allie « business » et « culture ». Aussi, programme-t-il à l'attention des centaines de participants, des conférences portant sur des sujets transversaux en liens avec leurs activités commerciales. Récemment, ils ont invité Dominique Bussereau, nommé à la présidence de la conférence de financement des mobilités et ancien secrétaire d'État aux Transports, pour traiter de l'*« Aménagement du territoire et des mobilités »*. *« Il faut redéployer l'offre de transport »*, défend Dominique Bussereau, également ancien ministre de l'Agriculture. *« En zones rurales, les contribuables et les entreprises ne veulent plus financer un réseau de transport et de logistique qui leur échappe »*. *« Les habitants, les agriculteurs, et les entreprises paient sans retour des taxes et des impôts aux collectivités territoriales et à l'État »*, ajoute-t-il.

Trouver des sources de financement

L'usage massif des voitures et des camions en zones rurales traduit cette absence. Autre impératif : *« il faut trouver de nouvelles sources de financement en leur donnant une dimension pluriannuelle avec une vision à 40 ans, Les travaux d'équipement s'inscrivent dans un temps logistique qui n'est pas le temps politique : il ne faut pas procéder par à-coups. Les lois environnementales combattent les politiques économiques »*. La fin des concessions autoroutières pourrait permettre à l'État de récupérer quelques milliards d'euros chaque année pour les redistribuer aux collectivités locales sous une forme qui reste à définir afin d'améliorer l'offre de transport. Du reste, les engagements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'ils induisent, imposent de relancer le ferroviaire et le navigable, délaissés depuis des dizaines d'années. La remise en état des lignes capillaires, construites pour relier des coopératives céréalières et des entreprises au réseau ferroviaire national, doit être associée à la réouverture de lignes de trains voyageurs, avec des engagements de trafics significatifs. Elles desserviront ainsi des petites localités en retrait des grands axes routiers. Les Régions et la SNCF ne peuvent pas prendre, seules, à leurs charges, les travaux nécessaires. De même, l'aménagement de voies navigables ou l'ouverture de grands canaux, comme le canal Seine-Nord-Europe, doivent accueillir de grandes aires de stockage pour financer et rentabiliser les infrastructures nécessaires. Dans les villages, les agriculteurs et les ruraux dans leur ensemble, déplorent la dégradation des chemins communaux et des routes départementales. Mais comme les départements consacrent une part de plus en plus importante pour financer leurs actions sociales, ils n'ont plus les moyens d'entretenir la voierie. Pour leur part, les communes voient leurs dotations se réduire. Enfin, les collectivités locales et les entreprises des travaux publics manquent de moyens humains et de compétences pour entretenir et moderniser les réseaux routiers et ferroviaires. Les métiers de la voierie ne sont pas attractifs auprès des jeunes.

Actuagri

// REMISE DE PRIX

58

La réalité au service de l'avenir

La remise des prix du jugement de bétail, auquel 35 élèves ont participé, s'est tenue au Legta du Morvan (Château-Chinon).

Pour les 35 élèves du Legta du Morvan, dont deux services civiques venus de Côte d'Ivoire, le jugement de bétail qui s'est déroulé à Saint-Gy en février était une première. Dans la foulée, ils ont pu assister à la remise des prix de ce jugement dans leur établissement scolaire. Pour cette occasion, Christelle Renault, directrice du lycée agricole, explique : *« Je remercie Monsieur Ribailler, chez qui le jugement s'est déroulé, car il accueille régulièrement nos élèves dans son exploitation. Je remercie également tous les partenaires, très généreux pour récompenser nos élèves et marquant ainsi ce moment mémorable »*.

Elle gardait aussi un mot pour les élèves: *« Observer des animaux, être attentif, avoir l'oeil... cela fait partie des compétences professionnelles que vous êtes en train de développer. Au-delà des compétences, il faut aussi exercer son métier avec passion et avoir la curiosité d'explorer d'autres horizons pour toujours s'enrichir intellectuellement. Cela est valable aujourd'hui, demain mais aussi lorsque vous serez lancés dans le monde professionnel, car nous apprenons tout au long de notre vie... »*. Pour rebondir sur cette idée, Catherine Blin, professeure de zootechnie et ayant accompagné les élèves à Saint-Gy, stipule : *« Pour être agriculteur, il faut, en plus de la passion, toujours être dans la recherche, l'observation, le questionnement et l'anticipation. Il ne faut jamais oublier de garder un œil vigilant sur son cheptel, ses sols et la gestion de son entreprise »*.

Toujours un peu plus loin

Elle rappellait ensuite à l'assemblée: *« Outre l'exploitation aquacole du Legta, nous réalisons de nombreuses visites pour ouvrir les esprits, avec le concours des partenaires et des anciens élèves. Ceux en cours de formation peuvent découvrir différents systèmes de productions, des races diverses en bovins, équins ou ovins, les débouchés des énergies renouvelables (comme la méthanisation, les panneaux photovoltaïques, les copeaux, etc.) ou encore les médecines alternatives. Tout cela est mis en lumière par des cas concrets pour inciter nos jeunes à réfléchir sur leur projet d'installation et tous les choix qui en découlent. D'ailleurs, lors d'une visite chez un ancien élève, ce dernier a insisté sur l'importance de cette réflexion notamment pour se dégager un revenu, en maîtrisant sa production et sa gestion herbagère mais aussi pour avoir une certaine qualité de vie via une délégation de certains travaux ou sa gestion du temps de travail »*. Elle concluait en s'adressant aux élèves : *« Il n'y a que la réalité du terrain qui peut vous aider à construire votre avenir, tout en l'adaptant à ce qui sera demain votre propre réalité »*. Pour explorer un peu plus cette fameuse réalité, ces élèves se sont rendus en voyage d'étude en Camargue et au Salon de l'herbe.



LEGTA du Morvan.

De gauche à droite les élèves ayant reçu des prix suite au jugement de bétail de Saint-Gy : Perrine Bourgeois, Maxence Verrier et Érine Laurence.

La force féminine

Durant l'événement, Catherine Blin, professeure de zootechnie, pointe : *« Aujourd'hui, vous avez assisté à une table ronde sur la place de la femme dans le monde agricole. Un débat qui a d'ailleurs toute une résonance ici au sein du Legta puisque, cette année encore, c'est une élève de seconde PA qui est lauréate pour le jugement de bétail: Perrine Bourgeois. Pour rappel, elle a été qualifiée 1ère en ovins et 2ème en bovin au jugement de bétail cantonal de Châtillon-en-Bazois »*. Pour rappel, voici le classement des 15 premiers élèves du jugement de bétail de Saint-Gy: 1. Perrine Bourgeois, 2. Maxence Verrier, 3. Dylan Lampin, 4. Érine Laurence, 5. Antonin Deboux, 6. Estéban Floury, 7. Mathis Destrayes, 8. Grégory Langlois, 9. Nolan Auboussu, 10. Zoé Sérayet, 11. Nicolas Veau-Jallois, 12. Nathan Meulé, 13. Louis Sellier, 14. Baptiste Rousset, 15. Lucas Courault.

Catherine Blin et Chloé Monget

// SOLIDARITÉ

58 89

Marcher pour tout changer

Le 1er juin, une promenade solidaire était organisée par la Caisse locale Groupama de Moulins-Engilbert, pour soutenir l'Association ECLAS (Ensemble contre l'amyotrophie spinale de type 1).



Groupama

Groupama Rhône-Alpes Auvergne soutient la lutte contre les maladies rares, comme ici à Moulins-Engilbert avec l'association ECLAS.

Près de 350 marcheurs étaient au rendez-vous le 1er juin pour participer à la balade solidaire organisée à Moulins-Engilbert. L'événement était orchestré par la Caisse locale Groupama de Moulins-Engilbert afin de soutenir l'association ECLAS (Ensemble contre l'amyotrophie spinale de type 1). Isabelle Chopin, présidente de la Fédération des caisses locales Groupama de la Nièvre, a d'ailleurs salué *« l'engagement de tous et la belle énergie collective »*. Pour cause, puisque la rencontre a permis de soulever 4 700 euros, auxquels s'additionnent le don de l'Anadav de 20 000 euros !

Trois parcours étaient dessinés le 1er juin pour les promeneurs, de 4, 8 et 12 km. En sus, d'autres animations ponctuaient la journée, avec des démonstrations artisanales, des jeux de piste ou encore un lâcher de ballons. Les Jeunes agriculteurs du canton étaient aussi de la partie en se mobilisant pour la restauration du midi, avec près de 300 repas préparés par leurs soins.

D'autres coups de pouce

En plus de ce soutien à l'association ECLAS, Groupama est aussi engagé auprès d'autres associations à l'image de Syndrome de Cowden. Marie-Laure Thomas, membre du bureau de cette dernière, détaille : *« depuis la création de l'association en 2021 et grâce à l'accompagnement de Groupama, nous avons pu créer de nouveaux partenariats, dont celui avec le comité des fêtes « Coulanges en fête ». D'ailleurs, il organise pour la deuxième année une randonnée solidaire dont tous les dons seront reversés à notre association »*. La balade aura lieu le 29 juin, autour de Coulanges-sur-Yonne (89), à partir de 8h 30 (Place de la mairie), pour un parcours de 10 km. Marie-Laure Thomas poursuit : *« le soutien de Groupama est donc un énorme coup de pouce pour nous faire connaître »*. Elle conclut : *« la population est demandeuse d'événements alliant loisirs et solidarité et la majorité des balades de ce genre rencontre un vrai succès. Nous espérons donc constater le même enthousiasme pour le rendez-vous du 29 juin, mais une chose est sûre, la solidarité est en marche ! »*.

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

Pour en découvrir plus :
https://www.facebook.com/groups/903667296969934/
https://www.syndromedecowden.com/
https://eclas.fr/

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

21 Des écoliers de Marsannay-le-Bois récompensés à Paris

Sur l'année scolaire 2024-2025, le Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or, a organisé le concours départemental « Les Écoloustics » à destination des classes de CM1 / CM2 / 6e des communes de son territoire (toutes les communes de Côte-d'Or sauf celles de Dijon Métropole).



Les élèves de l'école de Marsannay-le-Bois, avec leur maquette du méthaniseur.



Philippe Barbosa

La classe, lors de la remise de son prix à Paris, le 10 juin.

Le concours « Les Écoloustics » propose aux élèves de découvrir la transition énergétique et de l'illustrer, à partir du thème transversal : « Les énergies dans ma commune, hier, aujourd'hui et demain ». En s'appuyant sur leurs connaissances des différents types de production et de consommation, mais aussi sur des recherches historiques et géographiques, les élèves devaient réaliser un dossier présentant leur vision des énergies dans leur commune hier, aujourd'hui et demain. Ce concours s'inscrit pleinement dans le programme pédagogique de ces classes car il permet d'aborder plusieurs matières dont les sciences, l'histoire ou encore la géographie. L'organisation de ce concours vise à sensibiliser les élèves, leurs enseignants et, plus largement, leurs parents sur les enjeux de la transition énergétique. Elle s'inscrit pleinement dans la mission d'intérêt général d'information sur les énergies qui incombe à une collectivité telle que le Siceco.

Maquette pédagogique

Le jury départemental s'est attaché à récompenser la démarche de la classe, le contenu du dossier ainsi que la qualité artistique. Il a désigné lauréat du concours la classe de CM1/CM2 de l'école primaire du Levant de Marsannay-le-Bois. Les élèves encadrés par leur institutrice, Stéphanie Buisson, ont réalisé une maquette pédagogique fonctionnant à l'énergie solaire de l'unité de méthanisation de leur commune. Elle s'acccompagne d'explications audio qui peuvent être lus grâce à des QR codes présents sur cette dernière. Les élèves ont assisté à plusieurs animations pédagogiques afin d'appréhender au mieux la thématique du concours : visite guidée de l'unité de méthanisation de Marsannay-le-Bois, rencontre avec François Gaillard, conseiller collectivités territoriales de GRDF et présentation des énergies éolienne et solaire par l'association Bourgogne Energies Renouvelables. Le dossier de la classe a été présenté au jury national, organisé par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies à laquelle adhère le Siceco). Il a reçu un prix et une remise de prix était organisée à Paris le 10 juin. Depuis 2017, au niveau national, le concours « Les Écoloustics » a permis de mobiliser plus de 15 000 élèves de CM1, CM2 et 6e.

Diplômes et cadeaux

À la suite des prix départementaux, trois lauréats, dont la classe de l'école primaire du Levant de Marsannay-le-Bois en Côte-d'Or, ont été retenus par le jury national. Pour récompenser les élèves, la FNCCR a invité les Écoloustics, le 10 juin, à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. Ils se sont ensuite rendus dans les locaux de la FNCCR pour une cérémonie de remise des prix. Leurs efforts et leur créativité ont été récompensés par un diplôme et des cadeaux, témoignant de leur engagement et de leur compréhension des défis énergétiques actuels. Conscients que ces enjeux de la transition énergétique doivent être appréhendés dès le plus jeune âge, les élus du Siceco ont d'ailleurs décidé de relancer le concours pour l'année 2025-2026. Les enseignants peuvent d'ores et déjà solliciter le Siceco pour connaître les modalités d'inscription (contact@siceco).

Berty Robert

// PRÉFECTURE

89 Alerte sécheresse pour les zones du Cousin et de la Cure

Ce 20 juin, la Préfecture de l'Yonne a annoncé le franchissement du seuil d'alerte concernant les zones de gestion du Cousin et de la Cure.

Après de nombreuses précipitations en fin d'année 2024, qui ont pu recharger les nappes phréatiques du département, l'Yonne connaît de nouveau d'importances sécheresses de longue durée. Le sud du département, fortement impacté par la sécheresse, affecte fortement la quantité d'eau contenue dans les nappes phréatiques et atteint des niveaux proches ou en dessous des normales de saison. Le débit de l'ensemble des cours du territoire, connaît, quant à lui, une baisse, de manière inégale mais progressive et continue. Ce constat s'explique notamment par un déficit pluviométrique d'environ 50 % par rapport aux normales saisonnières sur les mois de mars, avril et mai 2025. Les températures douces et le vent, rencontré ces derniers mois ont asséché les couches superficielles du sol et ont augmenté le stress hydrique de la végétation qui capte la majorité de l'eau apportée par les pluies. Ces facteurs limitent donc l'alimentation naturelle des cours d'eau et augmentent la fragilité de la ressource en eau superficielle et souterraine. Cette situation n'est pas près de s'améliorer avec des prévisions Météo France qui continuent d'annoncer un temps sec et des températures supérieures aux normales saisonnières sur les deux prochaines semaines. Le préfet de l'Yonne a donc souhaité renforcer les mesures de restriction d'usage de l'eau sur certains secteurs dans les zones de gestion du Cousin et de la Cure, en les plaçant en alerte sécheresse, par arrêté préfectoral qui entrera en vigueur ce mercredi 25 juin.

Les autres zones de gestion, sont quant à elles, maintenues en vigilance sécheresse, afin de sensibiliser les élus, les usagers et la population à la situation inquiétante de la ressource en eau. Le préfet, les invite donc à adopter des comportements économes en eau, en limitant l'arrosage des pelouses et jardins, en différant le lavage de véhicules, en réutilisant l'eau de pluie lorsque c'est possible, et en évitant le remplissage des piscines privées. Un suivi hebdomadaire de la situation est assuré par les services de l'État, et notamment le comité « ressources en eau », qui tente d'adapter régulièrement les mesures en fonction de la situation hydrologique. Le préfet annonce que ce dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction des conditions observées dans les semaines à venir.

d'après communiqué

// EN BREF

Canaux Voies navigables de France alerte sur les risques

À l'approche de l'été et alors que de plus en plus de villes aménagent des zones de baignade, Voies navigables de France (VNF) alerte sur les risques liés à la baignade en dehors des espaces aménagés. Les risques sont nombreux : noyades près des écluses, des barrages, des bateaux ou lors de sauts depuis les ponts. Chaque année de nombreux accidents, souvent mortels, sont malheureusement à déplorer dans les canaux et rivières de France. Selon la dernière enquête noyade réalisée en 2024 par Santé Publique France, 44 % des victimes de noyades accidentelles sont des enfants ou adolescents de moins de 18 ans et plus d'une noyade sur deux dans les rivières, fleuves et plans d'eau entraîne la mort. Dans cette tranche d'âge, la noyade est la première cause de mortalité accidentelle.

VNF invite chacun à se renseigner auprès des mairies ou offices de tourisme pour connaître les lieux de baignade autorisés et sécurisés. VNF met également à disposition sur son site internet une carte qui recense les lieux de baignade et d'activités nautiques à proximité de son réseau. Paddle, canoë, kayak, aviron, baignade… les possibilités sont multiples pour profiter sereinement du réseau navigable. Hors des zones aménagées, la baignade est risquée : courants violents, mauvaise visibilité sous l'eau et berges difficiles d'accès compliquent tout secours. Le risque d'hydrocution est aussi élevé à cause des écarts de température entre l'air et l'eau. La baignade est particulièrement dangereuse près des écluses et barrages : courants, tourbillons et manoeuvres augmentent le risque d'accidents. La circulation de bateaux de commerce ou de plaisance sur les voies fluviales expose également au risque de collision.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Quels outils pour le travail du sol en agriculture Bio ? (Nouveau)

• 2 septembre

Cette formation vise à éclairer les choix d'outils appropriés pour le travail du sol en Agriculture Biologique, dans le but de réussir les cultures. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• 10, 11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

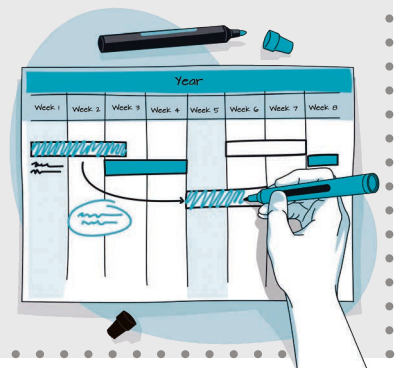
Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Glanage, cueillette ou tri solidaire

• En période de récoltes

Confrontée à une baisse de ses approvisionnement, la Banque Alimentaire, en collaboration avec l'association Cueillette Solidaire 21, recherche des sites pour organiser des actions de glanage, cueillette ou tri de produits (fruits à cueillir, légumes à ramasser ou à trier) afin d'éviter leur gaspillage et pour en faire profiter les associations d'aide alimentaire.

Contac Dorothée Tricot 06 52 39 30 40, ba210.dorothee.agri@banquealimentaire.org

NIÈVRE

// foire aux culards

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/06/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 177 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,17	6,83	6,65	- 0,12
		300-350	6,34	6,47	6,38	+ 0,14
		350-400	6,04	6,26	6,12	+ 0,21
F	U	250-300	5,25	5,44	5,37	+ 0,28
		300-350	5,15	5,33	5,24	+ 0,25

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 190 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,91	6,10	5,95	+ 0,14
		450-500	5,78	5,81	5,80	- 0,05
	R	350-400	5,52	5,79	5,67	
F	U	300-350	5,16	5,36	5,25	
		350-400	5,06	5,10	5,09	+ 0,26

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 213 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,57	3,99	3,71	+ 0,02
	R	+ 500 kg	3,14	3,47	3,34	- 0,01
F	E	24 à 36 mois	4,86	5,37	5,17	+ 0,21
	U	24 à 36 mois	3,97	4,45	4,12	- 0,22
		- 5 ans	3,85	4,49	4,11	=
		5 à 10 ans	3,79	4,38	4,01	- 0,05
		+ 10 ans	3,58	3,82	3,69	- 0,14
	R	24 à 36 mois	3,37	3,92	3,80	- 0,35
		- 5 ans	3,59	3,84	3,74	- 0,03
		5 à 10 ans	3,51	3,85	3,74	+ 0,01
		+ 10 ans	3,33	3,51	3,43	- 0,08
	O	5 à 10 ans	3,07	3,45	3,31	
		+ 10 ans	2,70	3,24	3,07	

OBSERVATIONS

Effectif global : 580 - Taux de vente : 97 %.

Apports corrects pour la saison. 97,8 % de vendus. Nouvelle hausse des cours dans l'ensemble des broutards taurillons, laitonnes et genisses.

Dans les animaux maigres destinés au commerce français (vaches / génisses / taureaux), les cours sont facilement reconduits dans les bons sujets. Vente plus délicate dans les animaux plus vieux et moins bien préparés. Les légères variations des cours cette semaine s'expliquent par l'absence des quelques acheteurs qui sont dans les chantiers de récoltes. Vente fluide et rapide dans la globalité.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/06/2025

Effectif : 119

Taurillons :	(290 - 380 kg)	1680 - 2240	5,81 - 5,86
Taurillons :	(430 - 495 kg)	2230 - 2720	5,17 - 5,64
Génisses 16 - 24 mois :	(305 - 375 kg)	1410 - 1860	4,90 - 4,97
Génisses 24 - 36 mois :	(425 - 735 kg)	1580 - 2920	3,73 - 4,22
Vaches :		1920 - 2710	

En mâles les sujets légers voient leurs tarifs facilement reconduits, léger recul en plus de 440 kg. Pas d'invendu.

Bonne demande en femelles. Cours fermes.

Placement rapide et global en vaches à des tarifs toujours élevés.

Bovins gras : 5

Vaches de viande : **6,74 € à 6,78 € kg de viande.**

Cours en hausse.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/06/2025

Effectif : 108

Agneaux : 195 - 222 4,64 - 5,05

Cours en replis en agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 513 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,48	4,96	4,74	- 0,15
		de 38 à 44 kg	4,55	5,13	4,92	- 0,08
		de 44 à 50 kg	4,39	4,70	4,52	- 0,21
	R	de 32 à 38 kg	4,14	4,97	4,52	- 0,02
		de 38 à 44 kg	4,27	4,51	4,38	- 0,21

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,46	2,13	1,69	
F	U	+ de 60 kg	2,00	2,27	2,18	+ 0,04
	R	+ de 60 kg	1,68	2,00	1,82	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 617 - Taux de vente : 93 %

Agneaux : La météo caniculaire des derniers jours perturbe à la fois la finition des agneaux, mais également la consommation. Résultat : on enregistre un nouveau recul des tarifs même si les cours des agneaux extras restent à niveau acceptable.

Brebis : L'offre ne couvre pas la demande. Bonne vente à des cours facilement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 260 - Vente : 74 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,40	5,18	4,57	+ 0,11

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,69	2,26	2,08	+ 0,23

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 41 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		33	45	40	- 8,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 426 - Taux de vente : 84 %

Agneaux : Les cours de la semaine dernière se vérifient cette semaine, la vente est difficile.

Brebis : L'offre ne permet pas de contenter la forte demande. Les cours sont revus à la hausse cette semaine.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/06/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 59 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	6,16	6,16	6,16	
Charolais F		300-350	4,81	5,13	4,90	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 35 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,88	4,14	4,02	
		- 5 ans	3,77	4,20	4,01	
		5 à 10 ans	3,55	4,07	3,88	
		+ 10 ans	3,52	3,67	3,64	

OBSERVATIONS

Effectif global : 94 - Taux de vente : 100 %

Broutard / laitonnes : Très peu d'apports cette semaine en cette période de fenaison néanmoins les animaux présentés se vendent à des cours reconduits à haussier.

Vaches / génisses : L'offre ne permet pas de contenter la demande forte.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 Juin 2025 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : Offre réduite, fermeté des cours.

Bovins maigres : L'offre reste réduite. Le marché reste porteur avec une orientation positive des tarifs.

POLITIQUES

Alors que la Commission européenne devrait présenter d'ici la fin de l'année une stratégie consacrée à l'élevage, l'Eurodéputé italien C. Fidanza (Conservateur) propose un rapport d'initiative à la Commission Agriculture du Parlement européen. Il y stipule qu'il faudra maintenir les soutiens couplés aux ruminants, prévoir une période de transition pour tout nouveau régime de soutien après 2027, actualiser les prix de référence pour les interventions sur le marché. Il demande aussi la réciprocité des normes dans tous les accords commerciaux !

ENVIRONNEMENT

Le 19 juin, a eu lieu le groupe interparlementaire « Sustainable Livestock » (Elevage durable). Il a réaffirmé le rôle essentiel de l'élevage pour la souveraineté alimentaire, la bioéconomie circulaire et la vitalité des territoires ruraux. Plusieurs eurodéputés ont alerté sur les risques d'une réglementation déconnectée des réalités de terrain. Des experts ont souligné les contributions de l'élevage en matière d'énergie, d'environnement, et de résilience sociétale. La Direction générale de l'Agriculture a aussi insisté sur la nécessité d'un élevage durable, compétitif et correctement soutenu.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

"*Mieux valoriser les bovins des adhérents et accompagner les évolutions de la filière bovine*", tels sont les objectifs affichés par la coopérative NatUp pour annoncer la réorganisation de ses négoces en fusionnant deux structures. Selon le communiqué publié le 18 juin, il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans la volonté de la coopérative de "*renforcer et développer la contractualisation via des filières structurées*". Force est de constater que des acteurs de la filière ont entamé des réflexions pour répondre à la situation conjoncturelle, voire structurelle, de la viande bovine. Au-delà de la contractualisation, celle-ci ne peut produire les effets attendus que lorsqu'elle couvre les coûts de revient de l'éleveur. Position partagée par la Commission européenne car elle souligne dans sa "*Vision pour l'agriculture et l'alimentation*" que "*les agriculteurs ne devraient pas être contraints de vendre systématiquement leurs produits à des prix inférieurs aux coûts de production*". Nous espérons que ces différentes initiatives pourront enfin assurer une juste rémunération aux éleveurs…

FAIT DE LA SEMAINE

Le calendrier semble s'accélérer concernant la prochaine PAC : la proposition de la Commission européenne pourrait être livrée en même temps que celle concernant le prochain budget (i.e. le cadre financier pluriannuel 2028-2034). Afin de rappeler l'importance de l'agriculture dans l'Europe, le COPA-COGECA a lancé une pétition pour défendre un budget agricole fort et indépendant !
Vous pouvez retrouver les éléments ici : https://nosecuritywithoutcap.eu/sign-the-petition

CARTON ROUGE

Sur le sujet du loup, la FNB regrette que ses demandes n'aient pas été prises en compte et demande à revoir l'arrêté. Si l'autorisation de tirs de défense contre les loups, y compris en l'absence d'attaque préalable, parait être une avancée, l'arrêté publié le 22 juin reste inapplicable en l'état. La FNB déplore que la possibilité de mettre en œuvre une seule mesure de protection par troupeau (et non par lot) n'ait pas été retenue. Elle appelle à une révision urgente du texte pour qu'il soit réellement opérationnel sur le terrain.

CHIFFRE A RETENIR

7,42 €/kg

C'était le prix payé aux éleveurs italiens mi-mai pour des Jeunes bovins charolais extra. En France sur la même période, le prix était seulement de 6,49 €/kg carcasse, soit un écart de plus de 90 centimes ! Comme rappelé à juste titre par le secrétaire-général de la FNB lors du conseil d'administration de la semaine dernière, il semble que les acheteurs étrangers aient bien mieux saisi l'ampleur de la décapitalisation touchant le cheptel européen et la nécessité d'avoir des prix rémunérateurs.

EN REGION

Le 20 juin dernier, le CIRVEAU, un centre d'expérimentation de l'institut de l'élevage se situant à Mauron, organisait sa première matinée technique. Ce fut l'occasion pour les participants de découvrir les différentes installations dédiées aux études visant à répondre aux enjeux de la filière veau. Etaient ainsi présentées celle portant sur l'évaluation des conséquences des épisodes de chaleur sur les veaux, ou encore une étude déterminant l'impact de la ventilation centralisée sur la performance des veaux.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

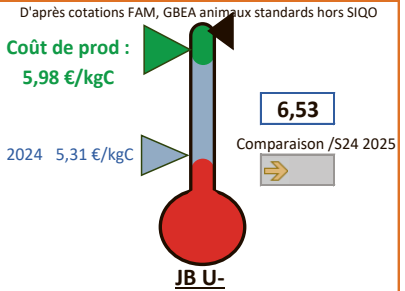
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 25

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

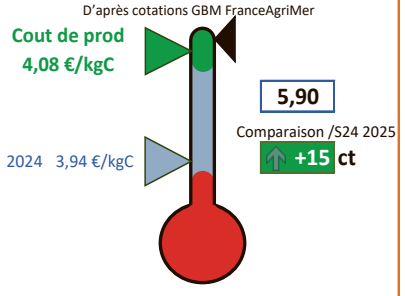
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

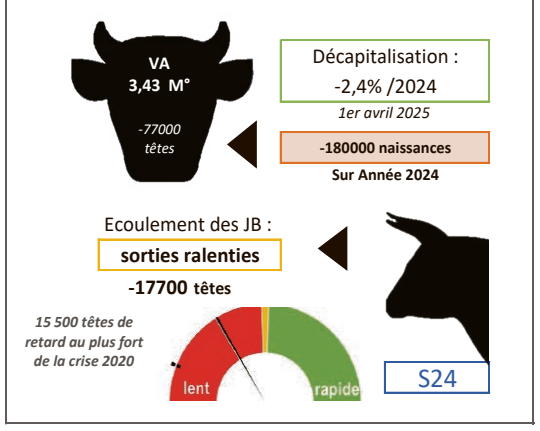
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

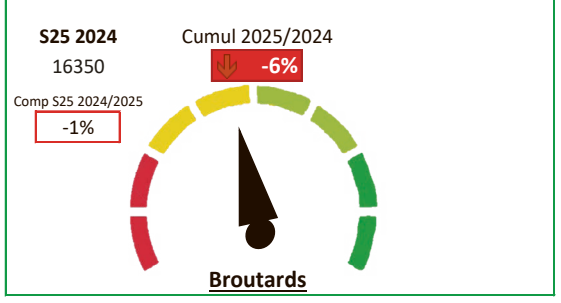
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

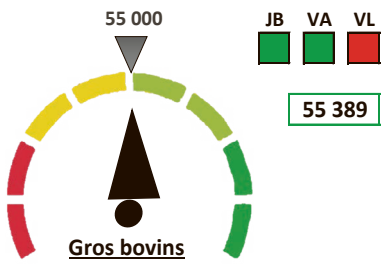
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 24 du 7 au 13 juin

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** la semaine est marquée par un déséquilibre entre une demande ferme et une offre réduite, notamment à cause des travaux saisonniers et des bonnes conditions météorologiques. Les bons lots tirent leur épingle du jeu, avec des hausses ciblées ou des reconductions fermes des cours. Le manque d'offre est une constante sur tout le territoire ! En femelles, le marché est clairement à l'avantage des vendeurs cette semaine. La rareté de l'offre, combinée à une demande constante et structurée, entraîne une hausse généralisée des cours, particulièrement marquée sur les lots de qualité. Dans ce contexte, les éleveurs disposant de sujets bien finis ou bien présentés peuvent tirer pleinement parti des conditions actuelles du marché.
• **Gros bovins maigres :** le marché du maigre reste très dynamique cette semaine, avec une demande soutenue dans l'ensemble des races. L'offre est souvent réduite mais de qualité correcte à bonne, ce qui permet de maintenir, voire de rehausser les cours selon les secteurs. La vente est dans la plupart des cas totale, rapide et fluide, témoignant d'un marché ferme et bien orienté.
• **Boucherie :** le commerce est dynamique dans l'ensemble, et les marchés restent bien animés malgré les aléas calendaires. Une demande stable à forte, notamment en sujets bien finis et bien conformés. La rareté de l'offre, observée sur plusieurs places, contribue à soutenir voire faire progresser les cours, surtout sur les meilleures qualités.
• **Veaux :** l'activité commerciale poursuit sa dynamique positive et soutenue, avec une demande ferme dans toutes les catégories (laitiers, croisés, races à viande). Les cours sont globalement orientés à la hausse, même dans les zones où l'offre a été légèrement renforcée. L'activité commerciale reste très active, et les opérateurs valorisent pleinement les bons types de veaux, notamment les croisés bien conformés.
• **Ovins :** après la période de pic de demande liée à l'Aïd, le marché de l'agneau entre dans une phase de transition. Les cours se réajustent progressivement à la baisse ou se stabilisent, dans un contexte de moindre dynamisme. La sélectivité des acheteurs devient un facteur déterminant pour la valorisation, avec un avantage clair aux agneaux d'herbe bien conformés. L'ambiance commerciale est plus calme, et les semaines à venir seront décisives pour confirmer ou non cette tendance de reflux. En brebis, le commerce reste cette semaine peu animé, avec une offre trop réduite pour générer une véritable dynamique commerciale. Malgré tout, les prix se tiennent, notamment sur les lots bien présentés, tandis que la demande reste suffisante pour maintenir une certaine stabilité. Les prochains apports seront déterminants pour observer une orientation plus nette des cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

03 - AV Fendt 722 SCR Profi+ autoguidage 2015 4750 H Pont AV et CAB suspendus contrôle concession pneus neufs au choix TBE. Gaec Laurent
✆ 04 70 45 90 41

69 - Recherche Tracteur et Micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir de 1970 recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

01 - Vends arracheuse pomme de terre Saro, Bechantic 1m50 bon état.
✆ 06 76 48 25 37

42 - Vends déchaumeur Quivogne de 2003, 13 dents 3 m, grand dégagement, très bon état.
✆ 06 87 15 94 67

Récolte

18 - Je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8060, 8070 ou 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends vibreur arboriculteur secoueur à câble, marque AMB Rousset, excellent état.
✆ 06 66 42 80 12

58 - Musée de Saint Loup, Rétromoisson 2025 sur le thème La saga des jaunes, recherchons partenariat avec propriétaire MB New Holland, série 8000. Contact, J. Doudeau. (2501)
✆ 06 84 77 43 60

74 - Vends autochargeuse krone HS14, pirouette Kuhn 2 toupies moteur 11 CV.
✆ 06 77 54 99 75

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06.98.38.19.62

Arbo-viti

69 - Vends pompe à vendanges Alma tout inox en très bon état, avec variateur électrique pour la vitesse de la pompe, avec télécommande. Plus 5 mètres de tuyau. Prix 2700 HT
✆ 06 13 52 27 12

Elevage

69 - Vends tank à lait rectangulaire, 1 200 L, Japy + tank à lait 1 700 L, Serap, lavage automatique.
✆ 06 08 52 64 91

Divers

10 - Vds cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 3500 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2203)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM.(2608)
✆ 06 74 23 69 42

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

21 - Pour moteur Perkins Shibaura type 404D22T, vds injection complète, démarreur, radiateur. (2605)
✆ 06 42 45 22 09

VENTE DE MATÉRIELS
TRACTEURS MASSEY FERGUSON 4 RM
• MF 7720 S - 200 cv - 3 043 h - TBE - 2019
• MF 8220 - 150 cv - 8 312 h - load sensing - BE 2003
MF 7480 - 145 cv - 7 306 h - TBE - 2003
MF 6480 - 145 cv - 5 300 h - TBE - 2008
MF 8110 - 130 cv - 7 788 h - BE - 1997
TRACTEURS 2 RM
• MF 285.8 - 7 920 H - cabine - chargeur MF 605 avec lève palette - 1977
• DAVID BROWN 880 AS - 1971
• DAVID BROWN 770 A - 1967
DIVERS MATÉRIELS
• Faneuse STOLL UM 410
• Faucheuse conditionneuse KUHN FC303GC
• Désileuse pailleuse JEULIN SIROCCO F2
• Mélangeuse KEENAN - 14 m³ à vis
• Épandeur LEBOULCH 14004 - 1999
SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

21 - Pour moteur DEUTZ type BF4L 1011F, vds démarreur, pompe injection, injecteurs, etc. (2606)
✆ 06 42 45 22 09

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2603)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends pirouette 6M80 Fella roues complètes 400x60x15,5
✆ 06 70 24 56 64

38 - Recherche en nord Isère faucheuse; 5 ou 6 assiettes lamier kuhn en bon état
✆ 06 04 48 48 46

38 - Vends vis à grains Acemo peu servie bas prix 3m avec moteur.
✆ 07 83 69 45 41

71 - Vends un lot de 31 cornadis, plusieurs dimensions, laisser message :
✆ 06 74 57 31 67

89 - Vends tracteur Volvo 400, Ford 4000, tracteur Labourier, tonne à eau inox 15000 L sur remorque, balayeuse moteur Honda.(2604)
✆ 06 49 73 55 94

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends Pick-up Ford Ranger, plateau XLT 170CV 90000 Km,BVA, GPS,NB options, année 2020. 26500 euros TTC
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

89 - Citroën ID 20 D super, type administratif 1969, 179 500 km, 2ème main, TB état, faire offre. (2607)
✆ 06 32 18 79 11

Tourisme

38 - Vends Duster essence 2017, Attelage, 125000 km, bon état 1ere main : 11 000 euros.
✆ 07 86 87 39 60

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend livre luzerne 2ème coupe récoltée avec andaineur tapis + paille.
✆ 06 83 33 41 45

38 - Vends foin 2025 excellente qualité 40 balles rondes 38850 Bilieu.
✆ 06 08 57 63 24

39 - Vends faucheuse Fella porte latérale Larg. 3670, état neuf.
✆ 06 82 11 31 15

69 - Vends ensilage maïs, récolte 2024, valeur 0,95 UFL, 36 MS, 30 amidon.
✆ 06 08 52 64 91

Fourrage

15 - Vends foin 2023 et 2024 balles rondes 250kg, région St-Flour (15) cause retraite.
✆ 06 89 60 58 59

71 - Vends foin et paille.
✆ 03 85 75 30 48

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Propriété

71 - Vends bâtiment agricole de 1.300 m2 avec terrain attenant, une parcelle constructible de 9.200 m2, à 40 min de Mâcon. Laisser message :
✆ 06 74 57 31 67

Terrain

69 - Recherche parcelles de terre agricole à louer autour de Villefranche - Arnas.
✆ 04 74 65 47 13

Immobilier

84 - Manoir agricole 4h90 hab 800 m2, gar. 1200 m2, pisc. 200 m3, dbl vit, clim RV, fuel, forage + petite maison studio, grd portail vidéo 880 000 €. Orange près Châteauneuf-du-Pape.
✆ 06 82 20 95 75

Location

Agricole

71 - Sologny loue vignes Mâcon village Blanc 3 ha, plantation charges preneur 7 hl/ha à la 5e feuille pendant 18 ans.
✆ 06 88 69 78 26

Immobilier

39 - Loue gîte dans une ancienne ferme comtoise pour 5 personnes, pour plus de renseignements, voir site gîte de France Jura réf G2545.
✆ 06 89 43 57 16

Chasse, Etangs

69 - Chasse Cote d'Or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils - 11 weekends venaison partagée, visite territoire possible 600 ha.
✆ 06 19 43 19 97

Suivez-nous sur notre page Facebook

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI après une période d'essai. Durée 38 h en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation • Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

Suivez-nos publications sur Instagram

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire...). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. CDI après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

Regardez-nous sur YouTube

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Exploitation à Nohant En Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol
✆ 06 88 12 72 11 et envoyer votre CV à agalespagnol@wanadoo.fr

74 - OSRAR recrute technicien(ne) racial(e) Abondance. Contact : par téléphone ou osrar@osrar.fr
✆ 04 50 88 18 35

Offre de service

89 & dép. limitrophes
El Thomas ROSAMOND,
tous travaux sylvicoles
(nettoiement, dégagement, taille, plantation, etc.).
Travail soigné. **06 99 04 57 21**

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

03 - Vends foin 2024 + foin et enrubannage bottes rondes 120x120 2025 + maïs plante entière en bottes et Renault Master bétaillère sans CT.
✆ 06 14 34 80 39

Mariage

69 - Femme africaine 49 ans, gentille, valeurs humaines, cherche homme de 50 à 65 ans. Pas sérieux s'abstenir. (2601)
✆ 06 41 14 78 88

Des professionnels à votre service


J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 40

69 - Femme africaine 49 ans, douce, gentille, honnête, cherche un homme sérieux de 50 à 65 ans. (2502)
✆ 06 68 53 96 53

Animaux

Bovin

01 - Vends vaches Jersiaise pleines et génisses de tout âge.
✆ 06 74 55 14 17

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ 06 31 23 56 01

73 - Recherche 15 à 20 génisses en pension alpage Bauges. Petite pension demandée.
✆ 06 24 44 10 17

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

71 - Vends cause retraite cheptel caprin, matériel traite de fromage de marché (71).
✆ 06 82 57 26 99

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

71 - Vends 4 chiots patous, non lof, portée de 7, nés le 16/12/2024, mére n° 250268502309258, siret 532 290 141 00037.
✆ 06 50 41 48 92

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

PRE OMER

Au capital de 129 581,66 euros
Siège social : Rue du Pré Omer
21110 LONGECOURT EN PLAINE
RCS DIJON 413 252 750

AGE du 31/03/2025 : transformation en SCEA.
Pour avis.
La Gérance

AL25019118

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI ADJC

SCI au capital de 500 €
Siège social : 2A rue du Château
21121 DAROIS
RCS DIJON 912 435 351

Par AGE du 06.05.2025, la dénomination sociale a été modifiée à compter du 06.05.2025 et par AG du 23.05.2025, Amélia DRELON demeurant 2A rue du Château 21121 DAROIS a été nommée cogérante à compter du 23.05.2025
Ancienne dénomination : CARDAS
Nouvelle dénomination : SCI ADJC
Les statuts ont été modifiée en conséquence
Mention sera faite au RCS DIJON
Pour avis

AL25019147

MODIFICATIONS MULTIPLES

G.A. AOUST ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 19 Rue de Lorraine
21200 BEAUNE
RCS DIJON 439.362.583

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2025, la collectivité des associés a décidé de remplacer, à compter de ce même jour, la dénomination sociale G.A. AOUST ET ASSOCIES par AGENCE HELENE YUAN.Aux termes de la même délibération, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de 19 Rue de Lorraine – 21200 BEAUNE à 35 Rue Pierre Joigneaux – 21200 RUFFEY LES BEAUNE, à compter de ce même jour.
Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL25019181

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHENET ANGUENOT

Société par actions simplifiée
Unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue du Château
21200 BEAUNE
931 934 566 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19 Mai 2025, le Président de la société par actions simplifiée CHENET ANGUENOT, a décidé de transférer le siège social du 1 Rue du Château, 21200 BEAUNE au 3 Route de Charnay, 71330 FRANGY-EN-BRESSE à compter du 1er juin 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 931 934 566 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de CHALON SUR SAONE.
POUR AVIS
Le Président

AL25019172

MODIFICATIONS MULTIPLES

ESTIMMO

SC au capital de 75 000 €
Porté à 5 551 000 €
Siège social : 3 Rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
492 701 966 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 29/04/2025 que le capital social a été augmenté de 5 476 000€ par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 75 000 €.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 5 551 000 €.
Aux termes de la même Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé de transférer le siège social du 3 Rue Maillot - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX au 21 Rue Amiral Courbet - 21000 DIJON à compter du 29/04/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019156

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SERF INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 100 €
Siège social : 5 Avenue Lazare Carnot
21340 NOLAY
878.964.287 R.C.S DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 23 rue de la Brasserie 21340 NOLAY à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 5 avenue Lazare Carnot 21340 NOLAY
Nouvelle mention : 23 rue de la Brasserie 21340 NOLAY
RCS DIJON.

AL25019158

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GLUK

Société civile immobiliere
Au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Avenue Lazare Carnot
21340 NOLAY
879.667.087 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 23 rue de la Brasserie 21340 NOLAY à compter du même jour, et de modifier l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : 5 avenue Lazare Carnot 21340 NOLAY
Nouvelle mention : 23 rue de la Brasserie 21340 NOLAY
RCS DIJON.

AL25019159

MODIFICATION DU CAPITAL

ESTIMMO

SC au capital de 5 551 000 €
Siège social : 21 Rue Amiral Courbet
21000 DIJON
492 701 966 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/04/2025 a constaté la réduction du capital social de 5 551 000 € à 1 638 410 € par rachat et annulation de 391 259 parts sociales.
Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019170

CHANGEMENT DE GÉRANT

CABINET BACQUE PROMOTION CONSTRUCTION

SARL au capital de 16 000 €
Siège social : 16 rue du Château
Chez Cabinet Bacque
21000 DIJON
016 750 903 RCS DIJON

L'associée unique, par décision en date du 26/05/2025, a pris acte du décès de Monsieur François BACQUE, cogérant, intervenu le 03/01/2025, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Madame Nicole BACQUE reste gérante.
Pour avis.
La Gérance

AL25019178

MODIFICATION DU CAPITAL

CADRANCE

SARL au capital de 60 000 €
Siège social : 56 Bis Avenue de Stalingrad
21000 DIJON
518 099 510 RCS DIJON

Par décisions de l'Associé Unique du 10.03.2025 et du 13.05.2025 le capital social a été réduit de 59.000 € pour être ramené de 60 000 € à 1.000 € par voie de remboursement partiel de toutes les parts et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL25019184

MODIFICATION DU CAPITAL

SC HYPERION

SC au capital de 1.000 €
Siège social : 7 Rue Pierre Joigneaux
21200 BEAUNE
942 034 422 RCS DIJON

Par acte du 29/04/2025 le capital social a été augmenté de 1.600.000 € pour être porté à 1.601.000 € par apport en nature de titres.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL25019192

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

VETZEN

Société par actions simplifiée
A capital variable
Siège social : 4 Rue Jeanne Barret
21000 DIJON
829 708 064 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AssembléeGénérale Ordinaire Annuelle en date du 3 juin 2025, il résulte que Monsieur Cédric RICHARD,demeurant 25 rue de la Justice – 10410 THENNELIERES a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 3 juin 2025.

AL25019193

MODIFICATIONS MULTIPLES

CCTP

SARL au capital de 1 000 €
22 Rue du Massenay 71380 ALLERIOT
977.908.516 RCS CHALON-SUR-SAONE

Le 13/06/2025, l'associé unique a transféré le siège au 2 Route de Beaune 21250 CORBERON et a étendu l'objet social aux activités de : MIA : mandataire d'intermédiaire en assurance, MIOBSP : mandataire d'intermédiaire en opération de banque et service de paiement, conseil en gestion de patrimoine, transaction sur immeubles et fonds de commerce à compter du même jour.
Gérant : Xavier DALON, Gérant, 22 Route du Massenay 71380 ALLERIOT
En conséquence, la société immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAONE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON

AL25019198

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 23/06/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Volnay : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – Vigne AOC Volnay – Agriculture Biologique – Urbanisme : R.N.U. 27 a 39 ca 'LES PETITS POISOTS' : AE-0187—0188
Dossier Meloisey – Jouey – Mavilly-Mandelot – Pommard – Nantoux :
Libre – terres, landes, prés et taillis
Meloisey : 39 a 48 ca 'EN LA BRAS' : ZB-0156 - 'LES RUES DE GEVREY' : ZH-0300—0324
Urbanisme : Zone A et N du PLU
Jouey : 28 a 00 ca 'AU DESSUS DU CHAMP AU VESV' : B-0010
Urbanisme : R.N.U.
Mavilly-Mandelot : 99 ca 'VILLAGE DE MAVILLY' : AC-0040
Urbanisme : Zone AU du PLU
Pommard : 7 a 06 ca 'EN MONT BUISSON': BN-0170
Urbanisme : R.N.U.
Nantoux : 12 a 10 ca 'SUR LA GRANDE RUE': ZB-0067
Urbanisme : R.N.U.
Dossier Volnay – Pommard
Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – Vigne AOC Pommard, Volnay, Bourgogne Côte d'Or – Agriculture Biologique
Volnay : 80 a 31 ca 'LA BOUCHERE' : AB-0024—0025 - 'LES COMBES' : AE-0111 - 'LES PETITS PRES' : AS-0008 - 'CROS MARTIN' : AT-0027
Urbanisme : R.N.U.
Pommard : 11 a 33 ca 'LES CHANLINS HAUTS' : BI-0155
Urbanisme : R.N.U.
Pommard : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – vigne AOC Pommard – agriculture Biologique - Urbanisme : R.N.U. 4 a 71 ca 'VILLAGE' : BE-0612—0615
Pernand-Vergelesses : Libre – Landes en AOC Pernand-Vergelesses Village – Urbanisme : Zone A du PLU, 8 a 31 ca 'ES LARRET ET VIGNES BLANCH' : AE-0021
Dossier Prâlon – Mesmont – Mâlain – Agey
Loué sur une partie de la surface – Objectif : Maintien des fermiers
Parcelles de landes, terres, prés,vergers, pâtures, futaies résineuses
Prâlon : 9 ha 01 a 88 ca 'BAS DES CHAUMES' : A-0778—0783 - 'ES NAZOIRS' : A-0035 - 'VIGNES CHARLOT' : A-0559—0561 - 'SUR LA VILLE' : A-0331—0334 - 'LES CHAUMES HAUTES' : A-0708—0719 - 'SOUS LE CHAIGNEAU' : A-0006 - 'EN CORVEOTTE' : A-0124 - 'LES CRAIS' : B-0093—0094—0095—0104—0106 - 'LA CORVEE SOUS L ENCLOS' : B-0116—0408 - 'LES TRAILLES' : B-0317—0318 - 'CORVEE AU BERGER' : B-0044—0045 - 'EN PIERRE FEU' : B-0229—0230—0231 - 'L ENCLOS' : B-0406 - 'CHAMPS RONDS' : B-0254 - 'LA RIPOTTE' : B-0283—0285 - 'LA PERRIERE' : B-0065 - 'QUARTELIN' : B-0298 - 'CIMETIERE DES BORDES' : C-0352 - 'LA CORVEE SOUS MONTOILLOT' : C-0212 - 'CORVEE SOUS LA SERREE' : C-0189 - 'COMBE BASSE' : ZA-0026
Urbanisme : Zone NC de la carte communale
Mesmont : 5 a 33 ca 'LE BOICHOT' : ZE-0075
Urbanisme : Zone NC de la carte communale
Mâlain : 12 a 11 ca 'BAS DES EPUISETS' : ZH-0019
Urbanisme : Zone N du PLU
Agey : 38 a 75 ca 'LA REPUBLIQUE' : D-1248 - 'LES HERBUES' : ZA-0037—0063
Urbanisme : Zone A du PLU
Mâlain : Loué sur une partie de la surface – Objectif : Maintien des fermiers – terres, prés, jardins et taillis - Urbanisme : Zone N du PLU 2 ha 21 a 55 ca 'LE VILLAGE' : A-0024 - 'BAS DE COBORDON' : B-0524 - 'LA MAUVAISE VERDE' : B-0104 - 'CHAMP DE LAUCHE' : D-0229 - 'LA FONTAINE AU LOUP' : D-0391 - 'LARREY DE CHARDENOIS' : D-0334 - 'BEAUVOIS' : E-0275 - 'BAS DU TRUCHOT' : E-0011—0056—0071 - 'EN ROSEE' : E-0138 - 'EN BEAUVOIS' : E-0515—0523 - 'EN CARMOT' : E-0556 - 'PEROY' : F-0123 - 'MEIX DOANNE' : ZB-0022 - 'LE BAS DE MONTET': ZE-0005
Pagny-le-Château : Parcelles forestières et terres – Urbanisme : Zone N du PLU 11 ha 52 a 32 ca 'PAQUIER DE CHOUR' : B-0105—0114—0115—0123—0125—0127—0140—0143—0148—0176—0177—0178—0179—0180—0181—0236—0352—0452—0453 - 'LES CHAMPS DE NAROLLE' : D-0185—0186—0187—0190—0191—0192—0193—0195—1136—1138—1146—1148—1150 - 'LE CUL DE SAC' : D-0143—1203 - 'LE DESSUS DE GRANDS CHAMPS' : ZE-0036—0041—0042—0043
Lechâtelet : Parcelle forestière – Urbanisme : Zone N du PLU 3 a 57 ca 'LES SABLES' : E-0186
Pagny-la-Ville : Parcelle forstière – Urbanisme : Zone N du PLU 11 a 13 ca 'CONGENET' : ZD-0260
Rouvres-en-Plaine : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres 25 ha 57 a 20 ca 'FIN SAINT JEAN' : ZE-0003—0004—0021
Saint-Marc-sur-Seine : Massif forestier - Urbanisme : RNU - Objectif : Restructuration forestière 35 ha 55 a 90 ca 'LA RESERVE' : A-0007 - 'LA BOISSIERE' : A-0003—0004—0005
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Gerland : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU 64 a 37 ca 'LA GRANDE FIN' : ZE-0106
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/07/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019195

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS TERROIR COUVERTURE

AU CAPITAL DE 900 EUROS
SIÈGE SOCIAL: LES CHAMPS BRENIER
1 chemin de la Mare, 21380 MARSANNAY
SIREN : 934 631 805 RCS DIJON

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M ROMEUR Nicolas, demeurant 107 rue de Longvic, 21000 DIJON pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2025.
Radiation au RCS de DIJON.

AL25019183

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET SUR L'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A TOUILLON
Par arrêté préfectoral n° 674 du 28 mai 2025, est organisée du **25 juin 2025 à 14h30 au 26 juillet 2025 à 12h30 inclus**, soit 32 jours consécutifs, une enquête publique unique relative, d'une part, à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol et d'autre part sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sur le territoire de la commune de TOUILLON, d'une puissance de 38,4 MWc , déposée par la société « la Combe Solaire ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la MRAe et les pièces de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de TOUILLON aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6313/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-6313@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de TOUILLON.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de TOUILLON, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 26 juillet 2025 avant 12h30 à l'adresse suivante :
enquete-publique-6313@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site pendant toute la durée de l'enquête.Monsieur Daniel DEMONFAUCON, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de TOUILLON
- Mercredi 25 juin 2025 de 14h30 à 17h30
- Mardi 1er juillet 2025 de 10h00 à 13h00
- Mercredi 23 juillet 2025 de 14h30 à 17h30
- Samedi 26 juillet 2025 de 9h30 à 12h30
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à monsieur Steven Tanguy – La Combe Solaire – Mobile : 07 49 54 22 21 - combe.solaire21@belenergia.com - 166 allée des Erables 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse −21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire et l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de TOUILLON, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL25018969

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 13 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : HOLD'M
Siège : 1 Chemin du Puits Perdu, 21120 MARCILLY SUR TILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 000 euros
Objet : L'activité de société holding, la prise de contrôle ou de participations de toutes sociétés industrielles, commerciales, de services, financières, mobilières et immobilières, l'animation et la gestion de ses filiales, les prestations de services en matière financière, commerciale, administrative, juridique, comptable et informatique auprès de ses filiales, la prise de participation sous toutes ses formes dans toutes entreprises, la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. La prestation de services participant à la réalisation de l'objet social des filiales. La formation de personnel dans les domaines techniques, de l'économie d'entreprise,de la vente et de la production et des techniques de franchise
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur David MULLER, demeurant 1 Chemin du Puits Perdu21120 MARCILLY SUR TILLE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS
Le Président

AL25019144

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : MAISON LBT
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIÈGE SOCIAL : 6 Rue des Cheminots 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DURÉE : 99 ans
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 000 €
GÉRANCE : Madame Laura THOMAS et Monsieur Thomas BERNARD demeurant 31 Rue du Faubourg Saint-Nicolas 21200 BEAUNE
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL25019150

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL unipersonnelle dénommée HOLDING HCS au capital de 500 000 € située 6 Rue des Cheminots 21220 GEVREY-CHAMBERTIN dont l'objet social est l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, Le conseil en gestion et le management d'entreprises, Et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société ou au bénéfice de tiers concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes, Dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques, La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; dont le gérant est Monsieur Thomas BERNARD demeurant 31 Rue du Faubourg Saint-Nicolas 21200 BEAUNE, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL25019152

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 16/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : AU BEC GOURMAND
Siège social : 25 Rue Edmé Millot, 21350 VITTEAUX.
Objet social : Exploitation directe ou indirecte, prise en location-gérance, acquisition de tous fonds de commerce de bar et restauration ainsi que toutes activités connexes, similaires et/ou complémentaires. Vente de plats sur place et à emporter. Tous domaines liés à l'activité de traiteur à savoir : la préparation et la conception de plats cuisinés ou spéciaux, à emporter ou sur place, transportés, livrés. Location de nappage, linge, vaisselle, matériel, camion réfrigéré, personnel se rapportant à l'activité précédemment citée.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 5 000 €.
Gérance : M. Benoît BECARD, demeurant 9 Lotissement de la Nivelle - 21350 MARCILLY ET DRACY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019162

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

MODIFICATION DU CAPITAL

CPB FORET

Forme : Groupement Forestier
Capital : 375 000 euros
Siège social : 12 bis rue Achille Millien
58000 NEVERS
508 390 044 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE du 02/01/2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 375 000 à 500 000 euros.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL25019070

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SHUNFA

SARL au capital de 8.000€
Siège social : 2-4 RUE DU VERT GALANT
03000 MOULINS
RCS 878 577 329 CUSSET

L'AGE du 01/06/2025 a décidé de transférer le siège social au 41 RUE DU 14 JUILLET, 58000 NEVERS.
Gérant : M YANG FAN, 7 RUE DANTON 03000 MOULINS
Radiation du RCS de CUSSET et immatriculation au RCS de NEVERS

AL25019107

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL SAUVAGET ALAIN ET FRANCK

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 353 500 Euros
Siège social : Le Montelier
58250 SAINT SEINE
534 574 165 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 12 juin 2025, les associés ont agréé à effet du 1er juin 2025 :
- l'ajout de la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques dans l'objet social des statuts
- le changement de la dénomination sociale pour adopter « EARL SAUVAGET FRANCK »,
- la mise à jour du siège social à : 422 Chemin du Champ de la Vigne – Lieu-dit Le Montelier – 58250 SAINT-SEINE
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25019111

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DE PATRY

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 212 100 euros
Siège social : Saint-Peraville
58270 SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES
502 993 975 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 5 juin 2024,le capital social a été augmenté d'une somme de 100 € par apport en numéraire puis diminué d'une somme de 100 € par rachat d'une part sociale.
Pour avis.
Le gérant.

AL25019157

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ELIBER

Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social : 49, rue Alphonse Baudin
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
397 731 068 RCS NEVERS

Le 17.06.2025, les associés ont décidé de transférer le siège social au 18 rue Ernest Huard – 37100 TOURS, à compter du même jour. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de TOURS et radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25019166

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOSYL

Société civile immobilière
au capital social de 53 357,16 Euros
Siège social : 84 bis rue du 13e de Ligne
58000 NEVERS
437 704 554 RCS NEVERS

Par AGE du 06.06.2025, le siège social a été transféré du 84 bis rue du 13e de Ligne - 58 000 NEVERS au 26 rue du Clos des Roches - 58180 MARZY à compter du même jour.
Pour avis.

AL25019179

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CapiChat

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, Hameau Le Bouchat
58150 TRACY SUR LOIRE
941 909 905 RCS NEVERS

Le 12.06.2025, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social en supprimant les anciennes activités et en ajoutant les activités suivantes :
- Toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière d'affaires, de contrôle, d'information et de gestion administrative, financière et stratégique, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière,
- Apporteur d'affaires.
Pour avis.

AL25019180

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laurent RAINIS, Notaire à LEVET(Cher), 20 avenue Nationale, le 13 juin 2025, enregistré à BOURGES, le 18 juin 2025, 2025N677, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée FBL, dont le siège est à CHATEAUNEUF-SUR-CHER (18190)55 rue de Tivoli, SIREN N°827694944 et immatriculée au RCS de BOURGES.

ANNONCES LÉGALES

A Monsieur Mert HUNEROGLU, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE(58200) 5 rue de Vignal, Célibataire.
De : BAR, SALON DE THE, RESTAURANT, sis à COSNE COURS SUR LOIRE (58400), 12 boulevard de la République, nom commercial»Le Boulevard», RCS de NEVERS n°827694944,
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
Moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS(40 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour TRENTE-SIX MILLE EUROS(36 000,00 EUR), au matériel pour QUATRE MILLE EUROS(4 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'étude de Maître Patrice PERRET, notaire à FOURCHAMBAULT (58600), 22 rue Gambetta où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019186

SCP Guylaine SAUDAN-NALTET et Anthony FOUDRAIN
Notaires associés
Place de la Mairie
10130 ERVY LE CHATEL

CESSION DE LICENCE IV

Suivant acte reçu par Me FOUDRAIN le 3 juin 2025, il a été constaté la cession :
Par la société dénommée LES CHALETS DE L'YONNE, SARL ayant son siège social à CRAIN (89480), 7 lieudit de Chaumont, identifiée au SIREN sous le numéro 930980974 et immatriculée au RCS de AUXERRE.
A la société dénommée SAS LA TERRE, SAS ayant son siège social à PONTIGNY (89230), 1, avenue de l'Abbaye, identifiée au SIREN sous le numéro 921369385 et immatriculée au RCS de AUXERRE.
Portant sur le bénéfice de la LICENCE de DÉBIT DE BOISSONS de 4ème catégorie acquise le 28 janvier 2025 et utilisée dans le cadre de l'activité de gîte exercée à CRAIN (89480).
Le transfert de la licence entre la commune de CRAIN et celle de PONTIGNY a été autorisée par le Préfet de l'Yonne le 2 mai 2025.
PRIX : 13.000,00€ payé comptant et quittancé dans l'acte.
JOUISSANCE : 3 juin 2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), au siège de l'étude de Maître Manon GOUX, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE (89360), 4 avenue du Professeur Laubry.
Pour insertion unique
Me Anthony FOUDRAIN

AL25019191

// MARCHÉS PUBLICS

Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école et création d'une annexe extérieure

AVIS POUR UN MARCHE PUBLIC

Étendue de la consultation
Consultation en procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1-2°, L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
Type de marché
Marché de travaux
Acheteur public
SIVOS DES PORTES DU MORVAN - 4 rue de la Cure - 89200 MAGNY
Tél 03 86 33 11 31
Courriel sivosdesportesdumorvan@orange.fr
Projet
Le projet porte sur la Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école et création d'une annexe extérieure.
Décomposition en lots
Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :
Lot 01 : Terrassements, réseaux et abords extérieurs CPV 45112500-0
Lot 02: Démolitions, gros œuvre et façades CPV 45223220-4
Lot 03: Ossature, charpente bois et bardage CPV 45261100-5
Lot 04: Couvertures tuiles, métalliques et zinguerie CPV 45261211-6
Lot 05: Menuiseries extérieures, serrurerie et métallerie CPV 45421000-4
Lot 06: Doublages, cloisons et plafonds CPV 45421141-4
Lot 07: Menuiseries intérieures bois CPV 45421000-4
Lot 08: Carrelages et faïences CPV 45431000-7
Lot 09: Peintures CPV 45442100-8
Lot 10: Revêtements sol souples CPV 45432130-4
Lot 11: Plomberie, sanitaires et CVC CPV 45330000-9
Lot 12: Électricité et courants faibles CPV 45311200-2
Architecte
ATRIA ARCHITECTES - La Pyramide - 7 bis rue de la Plaine des Isles - 89000 AUXERRE
Tél 03 86 51 25 24
Courriel agence@atria-archi.com
Économiste de la construction & OPC
VEM - 6 à 12 avenue de la Turgotine - 89000 AUXERRE
Tél 03 86 51 11 77
Courriel sarl.vem@wanadoo.fr
Date prévisionnelle de démarrage des travaux
La période de préparation devrait démarrer semaine 38/2025.
Les travaux devraient démarrer semaine 42/2025.
Délai d'exécution du marché
Les travaux seront exécutés, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer dans un délai total de travaux de onze (11) mois.
Le délai de la période de préparation d'un mois est compris dans le délai global d'exécution des travaux.
Les délais d'exécution propres à chacun des corps d'états s'insèrent dans ce délai d'ensemble, conformément au planning contractuel.
Visite du site
La visite du site est obligatoire pour tous les lots.Les visites auront lieu les :
- Mercredi 2 juillet 2025 de 08:00 à 12:00,
- Lundi 7 juillet 2025 de 08:00 à 12:00,
- Jeudi 10 2025 de 14:00 à 18:00.

Prise de RDV par courriel à sivosdesportesdumorvan@orange.fr.
Critère de choix des offres et les modalités de réponse
Sont détaillés dans le règlement de consultation.
Communication du DCE
Le Dossier de Consultations des Entreprises est disponible par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation https://www.ternum-bfc.fr
Date limite de réception des offres
Le vendredi 1er août 2025 à 12:00.
Durée de validité des offres
Les offres sont valables pendant cent cinquante (150) jours à partir de la date limite de remise des offres.
Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion
Date de la publication : mercredi 18 juin 2025.

AL25019185

// DIVERS

MEDICAVET
ZA le Clos Ry
1 Rue Louis Pasteur
58 000 Sermoise/Loire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Assemblée Générale Ordinaire du 14/11/2024
Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2024 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance.
Ont été élus administrateurs pour une période de 6 ans Monsieur Denis GUILLIEN en remplacement de Mme Isabelle COURTOIS qui ne se représentait pas et Monsieur Désiré PAUL.
L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions.
Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.
Alexandre ANIER
Directeur général

AL25019161

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Ô LIEU - RCS Nevers 825 377 773 - fabrication, vente,sédentaire et non sédentaire de bières - achat, vente sédentaire et non sédentaire de produits artisanaux,alimentaires ou non - achat vente sédentaire et non sédentaire de boissons alcoolisées ou non - organisation d'événements et d'expositions - organisation de stages de formation. exploitation de bars, de restaurants et d'épiceries - 41 rue du 14 Juillet 58000 Nevers. Jugement en date du 16/06/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.Le Greffier

AL25019164

ACLM FINANCES - RCS Nevers 948 991 369 - autres activités de services financiers, hors assurance et caisse de retraite agence commerciale (avec mandant) et plus généralement,toutes opérations de quelque nature qu'elles soient,économique ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets. - 16 rue Saint-Martin 58000 Nevers. Jugement en date du 16/06/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25019165

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES SANGLIERS DES AMOGNES

Société à responsabilité limitée
Société en cours
de liquidation conventionnelle
Au capital de 3 000 Euros
Siège Social : La Chapelle
58270 VILLE LANGY
508 658 572 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire des associés en date du 31 mai 2025 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat à M. René HERSANT, liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre
Le liquidateur

AL25019155

NON DISSOLUTION

MORVAN PATRIMOINE

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 5 rue Jean Marie Thevenin
58120 CHATEAU-CHINON
953 596 517 RCS NEVERS

L'Assemblée mixte du 10/03/2025 statuant en conformité des articles L.227 1 et L.225-248 du code du commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Pour Avis.

AL25019190

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST AMAND EN PUISAYE du 13 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TRSun
Siège : 8 Les Bureaux, 58310 ST AMAND EN PUISAYE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 8 000 euros
Objet : la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Mr THIERRY RACHET, demeurant 8 Les Bureaux - 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, le Président

AL25019127

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 06/06/25, il a été constitué la SAS suivante :
Dénomination : SECRETS DE DENTELLES
Siège social : 69 Route de la Côte aux Merles 58200 Cosne cours sur Loire
Capital : 4 000 €Objet : Ventes de sous-vêtements, Maillot de bains, Textiles, Chapellerie, Accessoires bijoux et autres, Chaussures, Collants et chaussettes.Articles de cadeaux et articles connexes.
Durée : 99 ans
Président : Madame DELAIRE Marion demeurant : 3 lieu-dit « LE MOUSSEAU » 58200 Alligny Cosne
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : A l'expiration de la période d'inaliénabilité fixé à l'article 11 ci-dessus, toutes les cessions d'actions, même entre actionnaires, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires. Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL25019168

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18/06/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée : ADREA
Capital social : 5 000 euros
Siège social : 4 rue Anatole France 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet : Vente de tous produits liés à l'univers de la chambre, du sommeil, du confort et du bien-être
Président : Monsier Aymeric BOUSSUGE demeurant 21 Bis rue de la vieille route 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Directeur général : Madame Bénédicte BOUSSUGE demeurant 9 route de la Vernée-Les crocavins 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25019169

ALIALIS AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13 juin 2025 il a été constitué une SASU, dénommée HOLDING OSBERY, au capital de 951 500 euros dont le siège social est à 96 Route de Trangy SAINT ELOI (Nièvre), d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS, ayant pour objet social sommairement indiqué : La prise de participations dans toutes sociétés civiles commerciales, et la gestion de ces participations ; toutes prestations de services et conseils,et assistance au profit des entreprises, utiles au développement, à la conduite de ces personnes morales et en particulier en matière d'organisation administrative,commerciale, humaine, de gestion, de comptabilité et de finance dont le Président est M. Luc OSBERY né à NEVERS(Nièvre) le 09 octobre 1988, demeurant à SAINT ELOI (Nièvre) 96 route de Trangy, pour une durée indéterminée, encours d'immatriculation au RCS de NEVERS.
En cas de pluralité d'actionnaires et sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption, les actions sont librement cessibles entre associés. Les autres cessions d'actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.
Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires. Le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées générales et doivent être convoqués.
Pour Avis
Le Président

AL25019173

GANESSI
Société Par Actions Simplifiée
A Associée Unique (SASU)
Au capital de 500,00 euros
Siège social :
VARENNES VAUZELLES (58640)
8 Allée Marcel Paul
En cours d'immatriculation
Au greffe du Tribunal
de Commerce de NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signatures privées, signé électroniquement en date du18 juin 2025, il a été constitué la société par actions simplifiée à associée unique dénommée « GANESSI » au capital de 500,00 euros,pour une durée de 99 ans, dont le siège a été fixé à VARENNES VAUZELLES (58640), 8 Allée Marcel Paul et ayant pour objet social :
- L'accompagnement, le conseil, la gestion et l'administration en financement d'entreprise,
- L'édition de logiciels,
- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires,
- La prise à bail sous toute forme (commercial, dérogatoire, etc) de tous biens et droits immobiliers permettant la réalisation du présent objet social,
- L'aliénation des biens meubles ou immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société,
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social,notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport,commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion,alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Et plus particulièrement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, économiques, juridiques, financières, civiles, commerciales,-mobilières, immobilières ou industrielles, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objet similaires, connexes ou complémentaires, susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation et de favoriser le patrimoine social.
En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Les cessions d'actions consenties par l'associé unique, à titre onéreux ou gratuit, ainsi que les transmissions par voie de succession ou de liquidation de communautés s'opèrent librement.
En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées à titre onéreux, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés.
Le premier Président de la Société, nommé, pour une durée illimitée,aux termes des statuts constitutifs, est :
La Société « DIAITE », société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500,00 euros dont le siège demeure à VARENNES-VAUZELLES (58640), 8 Allée Marcel Paul et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 934.637.745
Le premier Directeur Général de la Société, nommé, pour une durée illimitée, aux termes des statuts constitutifs, est : Monsieur Ismaëla GANESSI, né le 1er juillet 1998 à NEVERS (58020),demeurant à GRENOBLE(38000), 82 Rue Stalingrad,
Immatriculation sera faite au RCS de NEVERS.

AL25019176

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LAURENT

Forme : SAS
Capital social : 3000.00 €
Siège social : 7 Rue de la Mothe
AILLANT SUR THOLON
89 110 MONTHOLON
831799895 RCS Sens

Aux termes de l'AGE en date du 26 mai 2025, les actionnaires ont décidé, à compter du 1 juin 2025, de transférer le siège social à 8 Rue de Labourdette, 31150 Grantentour
Radiation au RCS Sens et immatriculation au RCS de Toulouse

AL25019167

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

MODIFICATION DU CAPITAL

POTLAY

Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Siège social : 20 Rue Edouard Boutier
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
909923336 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 mai 2025, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 30000 euros à 262500 euros.
Mention sera portée au RCS de SENS

AL25019146

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Sophie GARNIER

Notaire associée
SELAS au capital de 167.998,82€
Siège social : 12 bis rue d'Auxerre
892590 SEIGNELAY
342 319 332 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des associés tenue le 28 mai 2025, il a été :
- décidé le changement de dénomination de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Florence MERLET et Sophie GARNIER, notaires associées», ayant son siège à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE et immatriculée au SIREN sous le numéro 342 319 332 en «Sophie GARNIER, notaire associée»
- constaté la démission de Madame Florence MERLET demeurant à MONT SAINT SULPICE (89250) 4 chemin de Bouilly, de ses fonctions de présidente,
- nommé Madame Sophie GARNIER demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 6 rue François Fèvre, à compter du 28 mai 2025 en qualité de présidente.
Pour avis
Me Sophie GARNIER

AL25019148

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SASU DES VIGNERONS

Société par actions simplifiée
A associé unique
Au capital de 10 000,00 €
Siège social : 1 rue de Chichée
89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 794 761 924

Par une décision du 16 juin 2025, l'associée unique a décidé d'ajouter à l'objet social de la société l'activité de :
La gestion de la collecte des sous-produits de vinification ainsi que la maîtrise et l'entretien des plateformes de collecte, à compter du 16 juin 2025.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS D'AUXERRE.
Pour avis, la présidence.

AL25019187

SCP Guylaine SAUDAN-NALTET et Anthony FOUDRAIN
Notaires associés
Place de la Mairie
10130 ERVY LE CHATEL

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DU PUITS MIROIR

Siège : 12 rue du Champs de la Ville
89700 EPINEUIL
Capital : 123.000,00€
RCS AUXERRE : 813 187 341

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2025 :
- Il a été décidé de transférer le siège social du 12 rue du Champs de la Ville – 89700 EPINEUIL au 16 rue de la Poterne – 89700 EPINEUIL, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
- Il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 15 mai 2025, Monsieur Boris DARLEY, demeurant à EPINEUIL (89700), 16 rue de la Poterne, en remplacement de Monsieur Raphaël DARLEY pour cause de démission.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Avis,Me Anthony FOUDRAIN

AL25019189

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

COOPERATIVE GERMINAL

SA Coopérative de Consommation
A capital variable
Siège social : 22 Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2025, il a été pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de M. Olivier LEFEVRE, Mme Linda CIVICO et M. André DONAT et décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement avant l'AGO annuelle devant se tenir le 28 juin 2025.
Le Conseil d'Administration a également pris acte de la démission de M. André DONAT de ses fonctions de Vice-Président et de directeur général délégué.
Pour avis
Le Conseil d'Administration

AL25019197

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 19 juin2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Philippe LEFEBVRE, retraité, et Madame Béatrice Sylvie Annie BOURGES, retraitée, demeurant ensemble à ROUVRAY (89230) 3 rue Marcot.
Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 24 juin 1962,Madame est née à AUXERRE (89000) le 8 septembre 1959.
Mariés à la mairie de VENOY (89290) le 25 juin 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal Judiciaire.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019175

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CANECA SCEA

S.C.E.A. au capital de 100 000€
Siège social : 7 rue Jules Rimet
MIGENNES (Yonne)
R.C.S. : SENS 877 485 342

L'A.G.M. en date du 22 mai 2025 de la société a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 mai 2025, et a nommé comme liquidateur Mme Marie-France NIGAY demeurant à CHAMBILLY (Saône et Loire), Lieudit le Bois du Devant, dont les fonctions de gérante ont pris fin, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société.
Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société.
Dépôt légal : R.C.S. SENS.LE LIQUIDATEUR

AL25019153

// CONSTITUTION

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, le 16 mai 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
La dénomination sociale est : BOBILLOT 89.
Le siège social est fixé à : ROUVRAY (89230), Chemin des Placeaux.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000.00 EUR).
Les apports sont en numéraires.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur David VAUCOULEUR demeurant à ROUVRAY (89230) chemin des Placeaux.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89).
Pour avis
Le notaire.

AL25019141

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'un groupement forestier, société civile particulière régie par le Code civil et le Code forestier, dénommé BOIS BERTHON GUILLEBAUDON au capital de 72.000€, dont le siège social est à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, ayant notamment pour objet, la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser.
M. Olivier BERTHON et M. Antoine BERTHON demeurant à VALVARILLON (89113) 40, Grande Rue - Neuilly ont été nommés gérants.
Les cessions de parts sociales à des tiers ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de 2/3 associés représentant 3/4 des parts.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL25019174

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.

Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

PORTRAIT

// RENCONTRE

Un mariage des saveurs et des traditions

À Hunawihr (Haut-Rhin), Christophe Mittnacht et Yuka ont écrit une histoire hors du commun : un mariage des saveurs et des traditions qui trouve sa traduction dans un mot. « Gyotaku » : 1. Art traditionnel japonais qui consiste à réaliser l'empreinte d'un poisson avec de l'encre et du papier. 2. Cuvée née de la rencontre entre une cheffe de cuisine japonaise et un vigneron alsacien.



Margot Fellmann

Christophe et Yuka proposent une table d'hôte qui accompagne les vins du domaine familial.



« Depuis 15 ans, la cuvée Gyotaku est notre vin le plus vendu. » **Sur l'étiquette, on retrouve l'art qui donne son nom à la cuvée, un gyotaku, une empreinte de poisson.**

L'histoire commence quand Yuka, jeune cuisinière, quitte son Japon natal, lassée du sexisme qu'elle subit derrière les fourneaux. Elle a envie de découvrir comment sont fabriqués les produits français qu'elle travaille. Confitures, tisanes, fromages… Elle veut comprendre la base de son art. Après deux ans de voyage, elle arrive à Hunawihr, pour faire les vendanges chez Christophe Mittnacht. Nous sommes en 1999 et son périple prend une tournure inattendue. *« Finalement, je ne suis jamais repartie au Japon »*, raconte Yuka. Elle apprend le français, appréhende les différences culturelles. En 2002, le couple se marie. Yuka devient alors salariée du domaine familial.

Trois générations

En épousant Christophe, Yuka intègre aussi une famille de viticulteurs depuis trois générations. *« Déjà, mon arrière-grand-père était tonnelier. Mon grand-père Paul s'est installé à Hunawihr comme viticulteur en 1963, puis a transmis à ses fils, Louis et André. Les deux frères ont passé le flambeau à leur tour. »* Les cousins, Marc, le plus âgé, puis Christophe, le fils de Louis, se sont associés, se répartissant les missions au domaine. *« On sortait du même moule, nous avons grandi ensemble,* raconte Christophe. *Notre évolution s'est faite naturellement. Nous avions la même envie de passer en bio, puis en biodynamie. »* Comme dans beaucoup de famille, la certification bio est un sujet délicat à l'époque pour Louis qui partage des valeurs différentes. Ce n'est pourtant que le début des changements pour le domaine. Chacun construisant sa famille, il a fallu composer avec les aspirations des uns et des autres, laisser de la place aux nouveaux venus. *« Nous avons finalement scindé nos vignes, démêlé ce que les générations précédentes avaient construit, avec respect bien sûr. Chacun a pu continuer dans sa direction, avec son propre domaine,* raconte Christophe en choisissant ses mots. *Cela a été très difficile pour mon papa. Mais c'était une décision nécessaire. Une destruction, mais aussi une naissance. »*

Un nouveau domaine

En 2019, Terres d'étoiles est créé. Le nom du domaine inspiré d'un poème s'est présenté à Christophe Mittnacht comme une évidence. *« En référence à mon nom de famille bien sûr, et au blason familial où il y a des étoiles et une demi-lune,* ajoute-t-il. *Je ne voulais pas mettre simplement mon nom car je pense que c'est plus facile de transmettre une marque. »* Depuis, en plus des vignes qui se trouvent à Hunawihr, Christophe se charge aussi de la vinification, dans leurs nouveaux locaux à Ostheim. *« Désormais quand je suis dans les vignes, je pense au vin que je veux faire. Chaque coup de sécateur prend une autre dimension. »* Terres d'étoiles compte 11 hectares, sur une cinquantaine de parcelles autour de Hunawihr, sur la même géologie, un sol calcaire. Au quotidien, il est accompagné de Michel et Mina dans les vignes et de Laura à l'administration. Yuka, quant à elle, participe aux vendanges en confectionnant les repas. Une petite équipe efficace qui travaille ensemble depuis des années. Terres d'étoiles propose une gamme de vins d'Alsace traditionnels, mais aussi des vins plus uniques. *« Avec 25 ans d'expérience en bio puis en biodynamie, nous faisons au mieux avec ce que nous donnent la nature et notre terroir. Depuis 15 ans, la cuvée Gyotaku est notre vin le plus vendu. C'est un assemblage de cinq cépages fait pour accompagner les sushis. »* Yuka a participé de près à son élaboration. *« On a beaucoup dégusté »*, se rappelle-t-elle amusée. Sur l'étiquette, on retrouve l'art qui donne son nom à la cuvée, un gyotaku, une empreinte de poisson. Même le papier de l'étiquette est particulier. *« C'est la seule cuvée que nous tenons à garder dans une continuité d'une année à l'autre. Elle est assemblée sur le pressoir pour que la fusion soit forte. Puis nous ajustons, par touches, pendant la vinification en faisant appel aux saveurs du Japon. »* Le vigneron produit aussi des vins nature. *« C'est le graal après tout mon parcours. C'est magnifique de faire des vins le plus naturellement possible,* estime-t-il. *Nous y allons progressivement. Je tiens à ce que nos vins, même nature, restent des vins d'Alsace. Quand c'est raté, je l'accepte et je ne le propose pas à nos clients. »*

Le Japon, un marché porteur

Sans surprise, le Japon est un marché important pour le domaine. *« Depuis une soixantaine d'années, les vins d'Alsace marchent de plus en plus au Japon. Leur structure, des vins secs aux accents épicés, les rend facile à combiner avec les plats japonais. »* Yuka a bien sûr facilité le développement de ce marché qui représente aujourd'hui 15% des ventes. Terres d'étoiles bénéficie aussi du soft power japonais et de l'attrait des gens pour la culture nippone.

Avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe principalement, le domaine exporte 75 % de sa production. *« Ce n'est pas le même travail d'image,* estime le vigneron. *En France, il faut toujours justifier son travail. »* Conscient de la fragilité de son jeune domaine qui n'a pas les stocks des plus anciennes et plus grandes exploitations, Christophe évolue prudemment. *« Je cherche des partenaires, à construire dans la durée. Nous avons la chance d'avoir une exploitation qui fonctionne bien. Nous voulons répondre à la demande tout en gardant une taille familiale. »*

Retour en cuisine

Au fil des années, pour Yuka aussi, est venu le temps du changement. *« Le vin n'était pas ma passion première,* explique-t-elle. *Après une dizaine d'années dans les vignes, j'ai voulu revenir à la cuisine. »* Pour la cheffe et le vigneron, l'envie de marier leurs passions est la plus forte. Ensemble, ils trouvent le moyen d'assembler les vins d'Alsace et la cuisine du pays du soleil levant. Aujourd'hui, le couple propose une table d'hôte qui accompagne les vins du domaine familial. Ils ont choisi comme cadre l'association Accueil paysan qui permet de proposer ce genre de prestation sans trop de contraintes. C'est à la maison que Yuka et Christophe reçoivent. Ils ont construit avec ce projet en tête, la grande table et la cuisine ont été pensées pour. *« J'ai une grande souplesse de travail »*, avance Yuka qui est aussi la mère de trois garçons âgés de 16, 18 et 19 ans. *« Depuis 12-13 ans, ça ne désemplit pas ! »*, ajoute avec fierté Christophe. *« Nos vins sont secs, sont faits pour la gastronomie. En les servant pendant nos repas, nous le prouvons. Mais nous aimons aussi surprendre. »* Les convives sont d'abord invités à discuter. *« Après, on en parle,* présentent Christophe et Yuka. *Cet accord mets-vins, c'est l'aboutissement de notre travail à tous les deux. »*

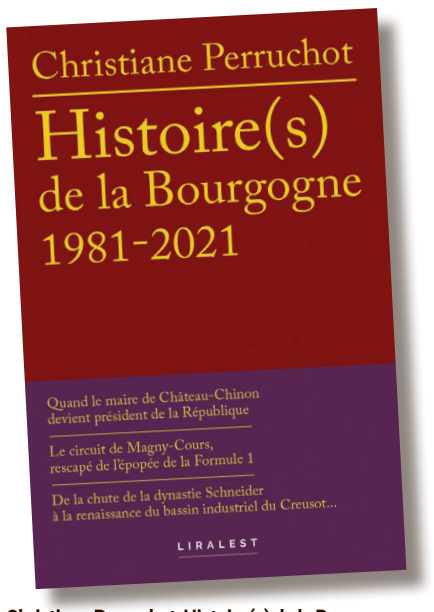
Margot Fellmann

LOISIRS

// À LIRE

Christiane Perruchot revient sur 40 années d'histoire(s)

Christiane Perruchot, ancienne journaliste en Bourgogne pour la presse locale et régionale puis pour et la presse nationale, propose un livre dans lequel elle revient sur les quatre décennies 1981-2021.



Christiane Perruchot, Histoire(s) de la Bourgogne 1981-2021. Éd. Le Pythagore Éditions. 20€

La narration des quatre dernières décennies de l'histoire de la Bourgogne constitue l'aboutissement d'autant d'années que l'auteure a passé à suivre l'actualité politique, économique et sociale de cette région, du début de sa carrière journalistique en 1981 à son épilogue en 2022. Les archives de ses propres articles, enrichies par la lecture d'autres journaux régionaux et nationaux, mettent en lumière *l'historien de l'instant* qu'est le journaliste. À une période marquée par certaine une défiance envers la presse, qui accorde parfois davantage de crédit à d'autres canaux d'information, cet ouvrage entend modestement démontrer que les événements relatés en temps réel constituent une matière première précieuse pour appréhender l'état d'esprit d'une époque. Il esquisse une ébauche de l'histoire avec un grand H. Le choix de ces événements n'a pas été aisé, mais chacun d'eux a, en son temps, marqué l'actualité et influencé l'avenir. La faillite de Creusot-Loire a instauré le *« pas de licenciement sec »* dans les plans sociaux. Le départ des aspirateurs Hoover pour l'Écosse a révélé les dérives du « dumping social » au sein même de l'Union européenne. Le scandale de la décharge de Montchanin a consacré le principe du pollueur-payeur. L'affaire Belvédère a ouvert l'ère des fake news à un moment où l'Internet ne faisait pas encore partie de notre quotidien.

Crédit

40 ans de traces écrites

Christiane Perruchot fut journaliste en Bourgogne pour la presse locale et régionale (La Gazette d'Autun, Le Journal du Centre, L'Yonne républicaine) et la presse nationale (Le Monde, Les Échos, L'Usine nouvelle, Le Moniteur du BTP). D'abord comme journaliste indépendante, puis au sein de l'agence de presse Traces Écrites qu'elle créa en 1991, enfin comme coéditrice du média en ligne d'actualité économique Traces Écrites News.

Les vingt chapitres forment autant d'histoires qui peuvent être lues dans l'ordre, ou au gré des envies ou des centres d'intérêt du lecteur.

D'après communiqué

// VIN

Testez les apéros avec VUE

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne invite les habitants du site Patrimoine mondial et visiteurs de la région à vivre une expérience inédite grâce aux Apéros avec VUE. Le prochain aura lieu le 18 juillet à Meursault, en Côte-d'Or.

Alliant découverte du patrimoine viticole, panoramas à couper le souffle et plaisirs gourmands, les Apéros avec VUE (pour Valeur universelle exceptionnelle) célèbrent l'art de vivre et l'héritage unique des Climats, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 10 ans. Hors des sentiers battus, ils sont l'occasion de comprendre les éléments qui composent le site inscrit et de profiter d'une soirée conviviale, dans un écrin privatisé. Le prochain aura lieu vendredi 18 juillet à Meursault, en Côte-d'Or : pour profiter du cadre enchanteur du parc et du domaine du Château de Meursault. Les soirées Apéros avec VUE offrent une immersion exceptionnelle dans des lieux historiques et panoramiques, habituellement inaccessibles, permettant de mettre en lumière les trésors des Climats - Patrimoine mondial. L'évènement comprend une présentation introductive sur les sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), une visite guidée exclusive, alliant histoire et viticulture, pour mieux comprendre les éléments qui composent ce site d'exception, une dégustation commentée de deux vins représentatifs des Climats ou des terroirs locaux, et un pique-nique de produits 100 % Côte-d'Or, à savourer au soleil couchant, dans un cadre privatisé offrant une vue spectaculaire sur le vignoble. Cette soirée, organisée de 19 heures à 22 heures, permet d'apprécier la richesse patrimoniale et culturelle des Climats dans une atmosphère conviviale. Le tarif est fixé à 28 € par personne. Une occasion rare de découvrir ces paysages et savoir-faire, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, sous un angle inédit.

Berty Robert, avec communiqué

Attention, pensez à réserver au moins 72 heures avant la date, sur le lien suivant : https://www.climats-bourgogne.com/fr/apero-avec-vue-2025_1589.html

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 28 juin

// Plaine en fête à Thorey-en-Plaine

De 14 heures à 18 heures, au bord du Canal de Bourgogne, un après-midi convivial à la découverte de ce site emblématique et de son histoire vous est proposé. Au programme : animations, spectacles, expositions et un espace de restauration pour toute la famille. Petits et grands trouveront de quoi s'émerveiller et s'amuser tout en (re)découvrant le patrimoine local. Le Festival de Demain s'associe à l'événement pour proposer un temps de réflexion autour des grands enjeux de notre époque. Des conférences et débats animeront l'après-midi, autour de thématiques telles que les changements climatiques, l'évolution des paysages ou les leviers d'action concrets à notre portée. Ces échanges seront animés par Serge Zaka, ingénieur agronome et climatologue reconnu.

• Jeudi 3 juillet

// Bal Trad' morvandiau à Dijon

Les jardin du Conseil départemental de Côte-d'Or (53 bis rue de la Préfecture, à Dijon) invitent l'Union des groupes et ménétriers du Morvan pour vous offrir une super soirée aux rythmes des danses traditionnelles ! Apprenez la Morvandelle, la Bourrée, le Branle, la Gigue grâce à l'initiation dès 18 heures puis pratiquez ces danses lors d'un grand Bal Trad' animé par des musiciens côte-d'oriens, jusqu'à 22 heures.

www.cotedor.fr

• 4, 5 et 6 juillet

// Anniversaire du classement des Climats de Bourgogne

À Puligny-Montrachet, le 4 juillet, soirée exceptionnelle pour célébrer 10 ans d'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, avec parcours immersif, spectacle, art, concerts et dégustations. À Dijon, les 5 et 6 juillet, visites théâtralisées et dégustations pour découvrir 10 lieux emblématique de l'histoire viticole dijonnaise. À Beaune, à la Cité des Climats et du vin, les 5 et 6 juillet, visites, ateliers scientifiques et artistiques, et dégustations.

10ansdesclimats.com

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon repoussé à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement repoussé au samedi 27 septembre.

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition sur les faïences nivernaises à Arnay-le-Duc

La Maison régionale des arts de la table propose une exposition intitulée « Nivernaises en lumière. Splendeurs de la faïence et de la céramique ». Elle met en lumière les faïences de Nevers et du Nivernais, présentant des centaines de pièces uniques, certaines datant du XVIII^{e} siècle. Ces trésors sont prêtés par le collectionneur passionné Guy Marin.

Maison régionale des arts de la table : Hospices Saint-Pierre, 15, rue Saint-Jacques à Arnay-le-Duc. www.musee-artsdelatable.fr

Nièvre

• à partir du 21 juin

// Rendez-vous JA

Les JA des cantons Nivernais se mobilisent pour animer le territoire, voici les dates clés à retenir : le 2 août : Concours de labour des JA Lormes (Comice) ; le 9 août : concours de labour des JA Châtillon en Bazois (Comice) et concours de labour des JA Tannay ; le 15 août : concours de labour des JA Château-Chinon et concours de labour des JA St Saulge ; le 23 août : concours de labour des JA Varzy/Clamecy et concours de labour des JA Donzy (Comice) ; le 30 août : Finale départementale de labour JA Nièvre/ JA Decize ; le 20 septembre : concours de labour JA Brinon.

• 21 et 22 juin

// « Forêt enchantée »

Afin de célébrer la forêt, un week-end dédié est organisé à Murlin. Durant les deux jours, sont proposés : un marché de producteurs et artisans locaux, des démonstrations des tonneliers de la Manufacture Tonnelière La Grange, la découverte de la merranderie, des expositions (Fonds Charlois, œuvres de l'artiste Pascal Oudet ainsi que des savoir-faire de la foudrerie) , la visite du laboratoire Exact ou encore des lectures musicales contées. En sus, toujours durant les deux jours, sont organisées (sur réservations) des dégustations de vins, des minis soins cosmétiques La Chênaie, des ateliers. Le 22 juin, des sorties découverte de la forêt sont orchestrées sur réservation.

Réservations et informations : https://www.fondscharlois.com/ ou au 03 86 38 17 55.

• Dimanche 22 juin

// Balade contée

À 10 h, le Théâtre du Temps Pluriel organise une balade contée de 3 h, au départ du Château de Villars, à Saint-Parize-le-Châtel. Le parcours de 6 km environ sera ponctué par des pauses littéraires et musicales.

Informations : https://maisonculture.fr/spectacle/chemins-de-traverse ; Réservation à nadia.joly@maisonculture.fr

• 27 et 28 juin, et 18 et 19 juillet

// Deux châteaux nivernais

Dans le La Maison de la culture propose une immersion dans l'univers de Choderlos De Laclos, dans deux sites nivernais. Les premières rencontres se dérouleront au Château d'Anizy (Panneçot) : le 27 juin à 22 h avec la projection du film « Les liaisons dangereuses » de Stephen Frears, puis le 28 juin à 21 h 30 avec une représentation de Merteuil. Puis, deux autres rendez-vous sont proposés au Château de Dumphlun (Billy-Chevannes) : le18 juillet à 22 h avec la projection du film « Valmont » de Milos Forman, puis le 19 juillet à 21 h 30 avec la représentation de Merteuil. Tarif : 18 € pour un week-end (vendredi + samedi).

Ouverture des réservations le 15 avril. Renseignements : https://maisonculture.fr/saison/la-vie-de-chateau

• À partir du 10 juillet

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

// ÉVÉNEMENT

L'amour de la Nièvre

Le 14 juin, le Conseil départemental de la Nièvre orchestrait « Nièvre en fête » à l'étang de Baye pour mettre en avant un point spécifique.



La 4e édition de « Nièvre en fête » s'est tenue le 14 juin à l'étang de Baye.



L'Anefa 58 était présente pour faire découvrir le milieu agricole de manière ludique au grand public.



Des activités nautiques étaient organisées durant « Nièvre en fête ».

Conseil départemental de la Nièvre.



De nombreux partenaires proposaient des activités aux visiteurs.



Les spectacles et les concerts étaient organisés tout au long de la journée en parallèle du marché de producteurs « La Belle Nièvre » et du village des partenaires. Ici, la compagnie « À table » alliant humour et gastronomie.

C'est toujours à la base de loisirs de l'étang de Baye que se déroule « Nièvre en fête », événement totalement gratuit organisé par le Conseil départemental de la Nièvre. Pour cette 4e édition, qui s'est tenue le 14 juin, le programme était chargé, avec des concerts, des représentations théâtrales, des débats, des activités nautiques ou encore un marché de producteurs estampillés « La Belle Nièvre » ainsi qu'un village des partenaires regroupant notamment le SDIS 58 ou l'Anefa 58 et bien d'autres encore.

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, rappellait : *« Cette journée met à l'honneur la parole de plus de 5 000 Nivernaises et Nivernais qui, au fil des rencontres et des débats, décrivent, inventent et construisent le territoire. Et surtout : s'y engagent »*.

Noyer le fatalisme

Il poursuit : *« Je crois fermement au pouvoir citoyen d'envoyer le fatalisme aux orties. La Nièvre est un des départements les plus agréables et conviviaux de France, et c'est ce que nous tentons de prouver avec « Nièvre en fête ». En parallèle, il faut montrer à tous qu'il y a pléthore de raisons de croire à cette image de la Nièvre »*. D'ailleurs, afin de proposer un dialogue avec ses concitoyens, un stand « Imagine la Nièvre » était une nouveauté et offrait aux visiteurs de dialoguer avec les élus présents, de participer à un atelier créatif *« les mots qui nous rassemblent pour faire la Nièvre qui nous ressemble »* ou à un quiz ludique articulé autour de six thématiques (santé, agriculture, sport, culture, éducation, économie). Finalement, face à tout ceci et à l'ambiance le jour J, les éditions de « Nièvre en fête » se suivent avec comme fil rouge l'amour des habitants pour leur territoire, prouvé par leurs sourires...

Chloé Monget



Les sourires sont le témoin du bon moment de passé à « Nièvre en fête ».

Conseil départemental de la Nièvre.